



RESSOURCES STRATECO INC.

1225 GAY-LUSSAC, BOUCHERVILLE, QUÉBEC, CANADA, J4B 7K1

NOTICE ANNUELLE

21 mars 2011

*Ressources Strateco Inc.
1225 Gay-Lussac Street, Boucherville (Québec) J4B 7K1
Tél : (450) 641-0775 * Télécopieur : (450) 641-1601*

RUBRIQUE 1 : PAGE DE TITRE

1.1 : Date

Cette notice annuelle est datée du 21 mars 2011, soit de la date du rapport du vérificateur de la Société sur les derniers états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

RUBRIQUE 2 : TABLE DES MATIÈRES

2.1 : Table des matières :

<i>Rubrique 1 : Page de titre</i>	2
<i>Rubrique 2 : TABLE DES MATIÈRES.....</i>	2
<i>Rubrique 3 : Structure de l'entreprise</i>	3
<i>Rubrique 4 : Développement général de l'activité</i>	3
<i>Rubrique 5 : Description de l'activité principale</i>	16
<i>Rubrique 6 : Dividendes et distributions</i>	62
<i>Rubrique 7 : Structure du capital</i>	62
<i>Rubrique 8 : Marché pour la négociation des titres.....</i>	63
<i>Rubrique 9 : Titres entiers et titres assujettis à une restriction</i>	67
<i>Rubrique 10 : Administrateurs et dirigeants</i>	67
<i>Rubrique 11 : Promoteurs</i>	70
<i>Rubrique 12 : Poursuites et Application de la loi</i>	70
<i>Rubrique 13. Membres de la direction et autres personnes intéressées</i>	70
<i>Rubrique 14 : Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres</i>	71
<i>Rubrique 15 : Contrats importants</i>	71
<i>Rubrique 16 : Intérêts des experts</i>	71
<i>Rubrique 17 : Renseignements complémentaires</i>	72

RUBRIQUE 3 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

3.1 : Nom, adresse et constitution

Ressources Strateco inc, (« la Société » ou (« Strateco ») a été constituée en corporation en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, par statuts de constitution datés du 13 avril 2000. Strateco a établi son siège social au 1225 rue Gay-Lussac à Boucherville, Québec J4B 7K1. Elle a aussi un établissement pour les relations avec le milieu à Chibougamau et un bureau situé à Mistissini.

RUBRIQUE 4 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

4.1 : Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Documents intégrés par renvoi : Rapports de gestion et États financiers vérifiés d'une société d'exploration :

La Société, une société au stade de l'exploration, intègre par renvoi à la présente notice annuelle, les rapports de gestion et les états financiers vérifiés de Ressources Strateco inc. (la « Société ») pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2010, le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 déposés sur SEDAR.

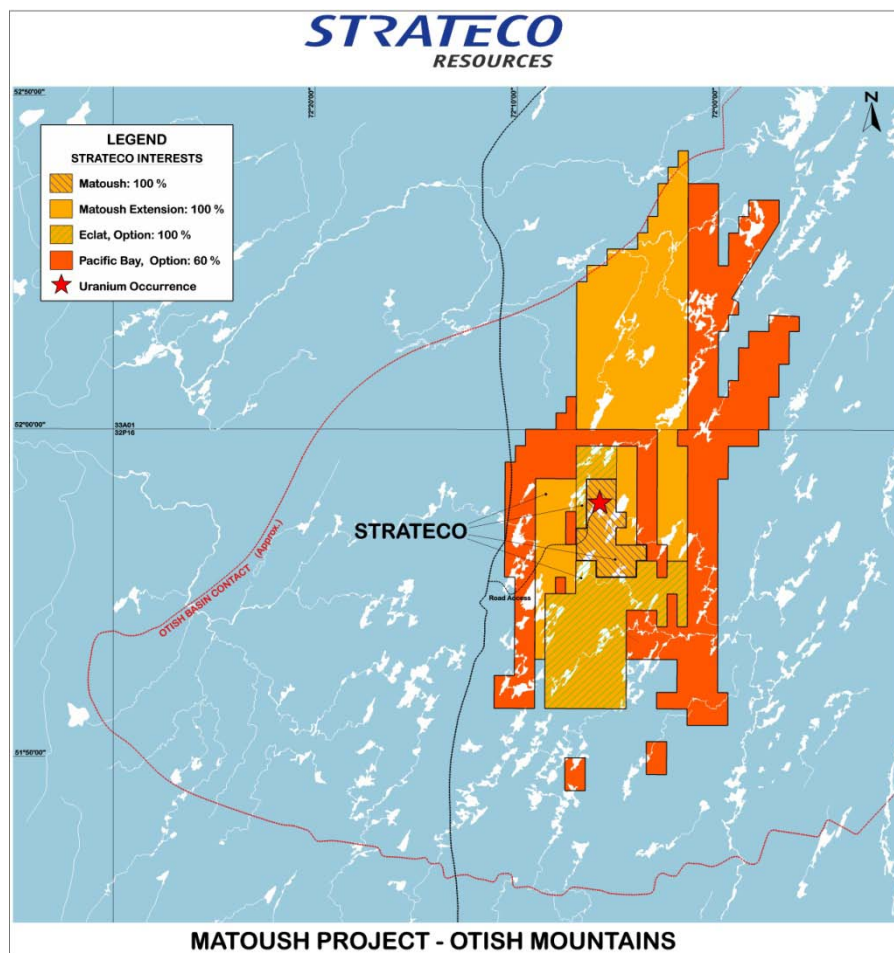
Développement général de l'activité au cours des trois derniers exercices

Les activités de la Société portent essentiellement sur l'exploration de propriétés minières en vue de leur exploitation commerciale. La Société n'exploite présentement aucune propriété minière. La Société détient dans son portefeuille 100 % de cinq propriétés minières, deux participations et une propriété minière sous option. Toutes les propriétés sont situées au Québec. Ces propriétés totalisent 1 068 titres miniers pour une superficie de 56 747 hectares (567 kilomètres carrés). Elle concentre ses activités sur l'exploration et la mise en valeur du PROJET MATOUSH. À l'exception de certains projets situés dans le bassin d'Athabasca en Saskatchewan, le PROJET MATOUSH, situé dans les Monts Otish au Nord du Québec, peut être considéré comme l'un des projets ayant la plus forte teneur uranifère au monde.

La récupération du coût des actifs miniers dépend de la capacité de découvrir et d'extraire économiquement les réserves de minerai, de l'obtention par la Société du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés ainsi que de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des propriétés. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle y soit parvenue dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

PROJET MATOUSH

La carte à la **Figure 2** ci-dessous montre les intérêts de la Société dans les différentes propriétés qui constituent le PROJET MATOUSH, dont la PROPRIÉTÉ MATOUSH, la PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION, la PROPRIÉTÉ ECLAT et la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH.



Le PROJET MATOUSH est situé dans la région des monts Otish dans le Nord du Québec, à environ 275 kilomètres au nord de Chibougamau, et est constitué de la PROPRIÉTÉ MATOUSH (voir sous-section 5.4.03.), la PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION (voir sous-section 5.4.05), la PROPRIÉTÉ ECLAT (voir sous-section 5.4.04) sur lesquelles la Société détient un intérêt de 100 % et la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH (voir sous-section 5.4.06) sur laquelle la Société détient une option pour acquérir un intérêt de 60 %. Le PROJET MATOUSH couvre présentement 590 titres miniers pour une superficie totale de 31 213 hectares (312 km²). Au total, 200 083 mètres (444 sondages) ont été forés sur le PROJET MATOUSH depuis le début de l'exploration en 2006.

Le projet est accessible par voie aérienne, et en hiver par la route d'hiver Eastmain qui passe à environ 7 kilomètres à l'ouest du projet. La route d'hiver a été mise à niveau sur une distance de 142 kilomètres pour permettre l'accès au campement et le transport de l'équipement et du carburant requis.

Les travailleurs et les consultants sur place profitent d'un campement tout équipé pouvant héberger 50 personnes, complété en 2007.

Projets et nouvelles acquisitions

Au 31 décembre 2010, la Société détenait dans son portefeuille 100 % de cinq propriétés minières, une participation et deux propriétés minières sous option, toutes situées au Québec. Ces propriétés totalisent 1 068 titres miniers pour une superficie de 56 747 hectares (567 kilomètres carrés).

a) PROPRIÉTÉ ECLAT

Le 15 juin 2009, la Société a acquis un intérêt de 100 % sur les 90 titres miniers de la PROPRIÉTÉ ECLAT sur toutes les substances minérales autres que le diamant, en versant le dernier paiement au montant de 96 000 \$ avant le quatrième anniversaire de l'entente intervenue le 6 juillet 2005 entre Vija Ventures Corporation (« Vija ») et la Société. La propriété est assujettie, advenant la mise en production, à une redevance de 2 % NSR en faveur de Vija pour toutes les substances autres que le diamant et une partie de 2 % en faveur de Vija du produit brut total de la vente ou la disposition éventuelle des droits d'émission de carbone liés à la production d'uranium sur la propriété.

b) PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH

Le 14 janvier 2008, la Société a signé l'entente finale selon laquelle elle peut acquérir 60 % d'intérêt dans la propriété de Pacific Bay située au Québec, dans le secteur Matoush des Monts Otish. L'entente prévoit que la Société paiera à Pacific Bay un total de 500 000 \$ et émettra 200 000 actions ordinaires sur une période de quatre ans et investira 3 M \$ en frais d'exploration sur une période de quatre ans incluant un minimum de 10 000 mètres de forage à raison d'un minimum de 2 500 mètres par année. De plus, à la date de signature de l'entente finale, la Société a acquis 1 000 000 d'unités de Pacific Bay au prix de 0,30 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription où chaque bon de souscription donne le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,60 \$ l'action ordinaire pour une période de 24 mois. Les bons de souscription ont échus sans avoir été exercés.

En octobre 2009, la Société a rencontré ses obligations annuelles en complétant l'émission de 40 000 actions ordinaires (évaluées à 34 400 \$ en 2009), le paiement de 100 000 \$ et la réalisation de 750 000 \$ de travaux d'exploration, dont un minimum de 2 500 mètres de forage.

En octobre 2010, la Société a rencontré ses obligations annuelles pour l'exercice, en émettant 50 000 actions ordinaires (évaluées à 30 100 \$ selon le cours de l'action à la date d'émission des actions) et en faisant un paiement de 125 000 \$. Les obligations annuelles pour 2010 en matière de travaux d'exploration n'ont pas été rencontrées, puisqu'un montant de seulement 298 224 \$ a été dépensé. La Société a négocié un amendement en vertu duquel le montant résiduel de dépenses d'exploration pour 2010 sera ajouté au montant d'exploration pour 2011 pour atteindre 957 364 \$ et effectuer les forages nécessaires.

c) PROPRIÉTÉ MISTASSINI

Le 14 février 2010, la Société a complété ses obligations de la deuxième année de l'option, prévues à la convention d'option et d'entreprise en coparticipation datée du 14 février 2008 entre la Société et Ressources Majescor inc, (« la Convention ») et a encouru des dépenses d'exploration totalisant la somme requise additionnelle de 400 000 \$ au cours de cette année de l'option.

De plus, le 14 février 2011, la Société a complété ses obligations de la troisième année de l'option, prévues à la Convention en réalisant des travaux d'exploration d'un montant de plus de 400 000 \$ sur la propriété totalisant les dépenses d'exploration requises au montant de 1 300 000 \$ sur une période de trois ans. En conséquence, la Société a acquis un intérêt de 60 % dans les droits d'uranium de la PROPRIÉTÉ MISTASSINI. L'entreprise de coparticipation concernant cette propriété devrait débiter dans les prochains mois.

4.1.2 Revue générale des travaux d'exploration dans les trois dernières années

Les données techniques contenues dans le texte qui suit sont fondées sur le rapport technique intitulé *Technical Report on the Mineral Resources Update for the Matoush Uranium Project Central Quebec, Canada*, daté du 16 septembre 2008. Ce rapport a été préparé selon le *Règlement 43-101 concernant l'information sur les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). De plus, il a été révisé par les auteurs du rapport, messieurs David A. Ross, M. Sc. P. Geo et R., Barry Cook, P. Eng de Scott Wilson RPA. Les données techniques contenues dans le texte qui suit sont également fondées sur le mémorandum intitulé *Matoush Mineral Resource Update*, daté du 18 septembre 2009. Ce rapport a été révisé par M. David A. Ross, M. Sc. P. Geo de Scott Wilson RPA. Les données techniques fondées sur de l'information récente ont été révisées par monsieur Jean-Pierre Lachance, vice-président exécutif & exploration de la Société. Ces trois personnes sont qualifiées telles que définies par le *Règlement 43-101*.

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis concernant les estimations de ressources mesurées et indiquées. On retrouve dans cette section les expressions « ressources mesurées » et « ressources indiquées ». La Société met en garde les investisseurs des États-Unis que bien que ces expressions soient reconnues et exigées par la réglementation canadienne, la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis ne les reconnaît pas. Les investisseurs des États-Unis sont avisés de ne pas supposer que de la minéralisation dans ces catégories sera éventuellement, en tout ou en partie, convertie en réserves.

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis concernant les estimations de ressources inférées. On retrouve dans cette section l'expression « ressources inférées ». La Société met en garde les investisseurs des États-Unis que bien que cette expression soit reconnue et exigée par la réglementation canadienne, la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis ne la reconnaît pas. Les « ressources inférées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale. On ne doit pas supposer que des **ressources minérales inférées** seront éventuellement, en tout ou en partie, converties à une catégorie supérieure. Selon la réglementation canadienne, les estimations de **ressources minérales inférées** ne peuvent être utilisées pour réaliser des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf exception. **Les investisseurs des États-Unis sont mis en garde de ne pas supposer que des ressources inférées existent ou qu'elles pourront, en tout ou en partie, être exploitées de façon économique ou légale.**

a) Année 2008

Au début janvier 2008, la Société a entrepris un programme de forage de 40 000 mètres sur le PROJET MATOUSH et a planifié un programme d'exploration pour un budget de 22,0 M \$.

Au premier trimestre de 2008, la Société a réalisé un programme de forage intensif sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH, détenue en propriété exclusive et située dans la région des monts Otish, à 275 km au nord de Chibougamau. La Société a obtenu des résultats de forage intéressants. Le potentiel et la taille de la nouvelle zone minéralisée **MT-22** ont été confirmés, ainsi que les extensions en profondeur de la zone **AM-15**.

Au deuxième trimestre de 2008, les travaux de forage étaient principalement axés sur la nouvelle zone minéralisée **MT-34** qui se trouve dans le prolongement en profondeur de la zone **AM-15**, ainsi que sur la zone minéralisée **MT-22**.

Les travaux d'exploration au troisième trimestre de 2008 sur les propriétés du PROJET MATOUSH comportaient essentiellement du forage et de la prospection. En tout, 16 837 mètres de forage ont été complétés en 52 sondages, dont 15 327 mètres (45 sondages) ont été forés sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH, tandis que les autres 1 510 mètres (7 sondages) ont été forés sur la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH.

La Société a réalisé des travaux de prospection dans le secteur Laurent Martin, à 5,0 km à l'est de la lentille **AM-15**, où une traînée de blocs incluant un bloc qui a livré une lecture de 60 000 cps avait été identifiée par prospection à l'été 2007.

Au quatrième trimestre 2008, les travaux de forage ont continué sur le PROJET MATOUSH avec deux foreuses pour vérifier les extensions nord et sud de lentilles bien définies ainsi que le long de la faille Matoush, dans le but d'identifier de nouvelles lentilles minéralisées.

Vingt-trois sondages ont été complétés pour un total de 9 517 mètres au cours du quatrième trimestre 2008. Ces forages ont investigué les secteurs au nord de la lentille **MT-22** et au sud de la lentille **MT-34**.

En 2008, un total de 119 sondages ont été forés sur le PROJET MATOUSH pour un total de 59 603 mètres, permettant de délimiter sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH des **ressources minérales indiquées** de 250 000 tonnes à une teneur de 0,68% U_3O_8 comprenant **3,73M de livres U_3O_8** et 1 344 000 tonnes à une teneur de 0,44% U_3O_8 comprenant **13,07 M U_3O_8** de livres de **ressources minérales inférées**, tel que rapporté à la sous-section **5.4.4.5**.

b) Année 2009

Pendant l'exercice 2009, la Société a continué d'axer ses efforts sur l'exploration et la mise en valeur de son meilleur projet uranifère, le PROJET MATOUSH. La Société a réalisé 75 sondages sur ses différentes propriétés totalisant 35 026 mètres

forés, dont 34 240 mètres sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH. Les forages complétés sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH ont notamment permis de doubler les ressources minérales indiquées pour atteindre 436 000 tonnes comprenant **7,46 millions de livres U₃O₈ avec une teneur élevée de 0,78 % U₃O₈** tel que plus amplement décrit dans la description de la mise à jour de l'estimé des ressources par Scott Wilson RPA le 18 septembre 2009 à la sous-section 5.4.4.04.

La campagne de forages 2009 a débuté au début du mois de février sur le PROJET MATOUSH avec deux foreuses opérationnelles. La première foreuse a été affectée aux sondages dans l'extension sud de la lentille **MT-34** à environ 1 km de celle-ci, l'objectif étant d'identifier une nouvelle lentille entre -400 mètres et -650 mètres. La seconde foreuse a été mobilisée dans un premier temps sur la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH dans le secteur « Rabbit Ears Sud » en vue d'y effectuer un programme de 1 500 mètres. Au début du mois de mars, cette foreuse a été déplacée sur la PROPRIÉTÉ ECLAT à 9,5 km au sud de la lentille **MT-34** dans les environs du sondage **EC-08-01**, foré à l'hiver 2008 et qui avait donné des résultats fort intéressants.

La campagne de forages a été temporairement suspendue pendant la période de dégel, soit du 27 avril au 27 mai 2009. Les forages ont ensuite repris avec deux foreuses opérationnelles sur le terrain en plus d'une foreuse hélicoptérée pour les sondages réalisés sur les PROPRIÉTÉS MISTASSINI et PACIFIC BAY-MATOUSH. En plus des forages d'exploration, cinq sondages géotechniques totalisant 526 mètres ont été effectués dans le cadre des travaux préparatoires au programme d'exploration souterraine. Les forages pour l'année 2009 se sont terminés le 26 novembre 2009.

c) Année 2010

Au début de l'année 2010, la Société a entrepris un ambitieux programme de forage d'exploration de 60 000 mètres sur l'ensemble du PROJET MATOUSH en vue d'identifier de nouvelles lentilles minéralisées. Les travaux ont débuté avec une foreuse opérationnelle à laquelle la Société a ajouté une seconde foreuse, le 27 janvier, et une troisième, le 13 février 2010. La Société a connu un très bon deuxième trimestre, malgré la fonte des neiges hâtive et quasi instantanée au mois de mai. En effet, en moins de 72 heures, la Société a dû abandonner l'utilisation du chemin qui se rend à l'extrémité sud de la propriété Eclat pour des fins de sécurité et de protection de l'environnement. Deux foreuses ont donc été arrêtées le 6 mai et la troisième a été sortie du secteur afin de poursuivre des travaux d'exploration ailleurs sur la propriété. La Société a poursuivi le travail avec une foreuse opérationnelle.

La Société a réalisé 66 sondages sur les différentes propriétés du PROJET MATOUSH, totalisant 39 867 mètres forés. Les forages complétés ont notamment permis de découvrir une nouvelle lentille minéralisée le long de la faille Matoush à 1,5 kilomètre au sud des ressources circonscrites ainsi qu'une nouvelle faille de type Matoush située à 4,0 kilomètres à l'ouest de cette dernière. La Société a annoncé, en novembre, la découverte d'une nouvelle lentille à bonne teneur uranifère, soit la lentille **MT-36**, située à 1,5 kilomètre au sud des trois lentilles connues (**AM-15**, **MT-22** et **MT-34**) du PROJET MATOUSH.

Le programme, qui devait totaliser 60 000 mètres, a été réduit de manière à pouvoir continuer les travaux sur la piste d'atterrissage et respecter le budget total pour l'année 2010.

D'autre part, Terraquest a réalisé, au mois de mars, un levé géophysique aéroporté électromagnétique à haute résolution (XDS/VLF EM). L'objectif de ce levé était de circonscrire des anomalies géophysiques linéaires représentant des failles de type Matoush qui pourraient potentiellement s'avérer l'hôte de lentilles minéralisées d'importance. Il a couvert l'ensemble du PROJET MATOUSH, pour un total de 1 754 kilomètres linéaires, incluant les propriétés MATOUSH, MATOUSH EXTENSION, ECLAT ET PACIFIC BAY-MATOUSH. Les frais de mobilisation et de démobilisation ont été partagés avec une autre société minière voisine.

Les données obtenues grâce à ce levé ont été traitées par la firme MPH Consulting Ltée, qui devait mettre en évidence les cibles potentielles de type « Matoush » qui correspond à des dykes injectés dans des failles. Ainsi, à la suite du traitement des données, des cibles ont été mises en évidence à l'est et à l'ouest de la faille Matoush dans le secteur sud de la propriété Eclat.

De plus, grâce à un nouveau traitement subséquent des données géophysiques de Terraquest, celles-ci ont pu être analysées avec une meilleure précision. Cette analyse poussée et pointue a permis d'identifier de nouvelles cibles de forage. En effet, en éliminant certaines anomalies de surface et en compilant les anomalies linéaires magnétiques, il a été possible de vérifier la continuité en profondeur. Ce procédé a permis d'identifier une deuxième série de cibles géophysiques, toutes situées à l'extérieur de la faille Matoush. La découverte d'une forte anomalie linéaire magnétique présente de la surface jusqu'en

profondeur, coïncidente avec une forte anomalie VLF, indique de fortes chances que cette anomalie soit un type de structure similaire à Matoush. Les résultats se sont avérés concluants avec la découverte, au début du mois d'octobre, d'une faille de type Matoush avec des altérations identiques à la faille Matoush.

Aucuns travaux n'ont été réalisés par la Société sur les PROPRIÉTÉS APPLE, MISTASSINI, QUÉNONISCA et MONT-LAURIER URANIUM au cours de l'année 2010, tous les efforts étant axés sur l'exploration de son PROJET MATOUSH.

En ce qui concerne les travaux d'exploration que la Société a planifié pour l'année 2011, une campagne de forage de l'ordre de 30 000 mètres a été budgétée. Les forages de cette phase seront concentrés sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH (détenue à 100 %), PACIFIC BAY-MATOUSH (option 60 %) et MISTASSINI (intérêt de 60 % acquis le 14 février 2011). La Société est confiante que ces travaux d'exploration lui permettront d'accroître les ressources uranifères du PROJET MATOUSH.

Tous les résultats de forages d'exploration obtenus pendant les années 2008, 2009 et 2010 peuvent être consultés sur la section longitudinale ainsi que des photos des intersections minéralisées qui sont disponibles sur le site web de la Société, au : www.stratecoinc.com.

Dans le cadre des forages complétés en 2008, 2009 et 2010, la largeur vraie des intervalles minéralisés n'a pas encore été déterminée.

Travaux sur le site du PROJET MATOUSH

Le progrès considérable dans la construction de la piste d'atterrissage est l'un des faits saillants de l'année 2010. En effet, la piste d'atterrissage permet désormais le transport de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire pour l'avancement des opérations.

Les travaux reliés à la construction de la piste d'atterrissage ont commencé au mois de mai 2010. Le contrat pour la construction de la piste d'atterrissage et du chemin d'accès a été octroyé à Les Entreprises Carsa inc., un entrepreneur associé à des Cris de Mistissini. La construction du chemin d'accès pour la piste d'atterrissage a d'ailleurs débuté au cours du premier trimestre de l'année 2010.

Au cours du deuxième trimestre, la construction des chemins d'accès pour la piste d'atterrissage ainsi que des accès aux bancs d'emprunt a été complétée comme prévu. L'installation des concasseurs de l'entrepreneur afin de produire les matériaux nécessaires pour la construction de la piste, a débuté et tous les permis des différents ministères ont été obtenus pour la piste d'atterrissage. Le certificat d'autorisation a été obtenu le 21 juin 2010.

Durant le troisième trimestre, un contrôle de qualité relié à la compaction et aux granulométries a été effectué pour les travaux relatifs à la piste. Cette vérification est faite par Consultant Aurus inc. La surveillance globale de ce chantier est effectuée par GENIVAR et par le superviseur de la Société. La couche de granuleux en MG112b a été appliquée à 100 % et celle de MG56 à 80 %. Quant à la couche finale en MG20, elle sera étalée à l'été 2011. Une couche de gravier de classe MG31.5mm a été étendue sur toute la longueur de la piste et sur une largeur de 30 mètres.

L'avancement considérable des travaux tout au long de l'année pour la construction de la piste d'atterrissage a permis la tenue, au cours du dernier trimestre, soit le 15 octobre, du vol inaugural donnant lieu au premier atterrissage sur la piste du projet Matoush. Depuis cette date, le transport de la main-d'œuvre et de l'équipement se fait directement entre Chibougamau et la piste de Matoush.

Le 9 novembre, les travaux de construction de la piste ont été interrompus pour le restant de l'année 2010, en raison du début de la saison hivernale. L'épaisseur est d'environ 8 centimètres.. Le dernier vol de l'année s'est tenu le 16 décembre.

D'autre part, la Société a réalisé plusieurs autres travaux d'ingénierie dans le cadre de son projet d'exploration uranifère Matoush. Au cours du premier trimestre, la route d'hiver a été entretenue à partir de son ouverture, le 10 février 2010, jusqu'à sa fermeture, le 15 mars 2010. Tous les transports planifiés et nécessaires ont eu lieu, malgré les températures hivernales anormalement douces. D'ailleurs, la Société a élaboré un document d'information, comprenant différents guides et formulaires, qui sera mis en application afin de s'assurer que les transporteurs se conforment à ces exigences en gestion environnementale et en sécurité au travail.

Ensuite, la Société a procédé à l'installation de plusieurs nouveaux bâtiments temporaires sur le site pour répondre aux besoins du programme d'exploration. Parmi ces bâtiments, on compte trois mégas dômes, deux roulottes-dortoirs et une roulotte bureau. De plus, une nouvelle génératrice de capacité supérieure a été ajoutée pour répondre aux besoins futurs et une ligne électrique aérienne a été installée pour alimenter les bâtiments temporaires.

Lors du deuxième trimestre, en raison des températures hivernales mentionnées précédemment qui ont occasionné une fonte rapide et une quantité importante de boue sur les accès de la zone de construction, la Société a dû suspendre certaines activités durant la période de dégel. Les activités ont repris leur cours normal à la mi-juin.

Pendant le troisième trimestre, d'autres travaux d'infrastructures ont eu lieu, dont la mise en place d'un plancher de béton dans les mégas dômes de Major Drilling Group International inc. et de la Société, l'installation des roulottes pour les nouveaux bureaux, la construction du chemin du futur parc pétrolier et d'une partie du chemin d'accès entre le camp et la route d'hiver, la construction du système enviroseptic pour les égouts et le raccordement des réservoirs de carburant pour l'alimentation semi-automatique des génératrices. Notons, à cet effet, que l'installation des roulottes pour les nouveaux bureaux a été effectuée en collaboration avec Les Entreprises Matoush. Le tertre, le champ d'épuration, la fosse septique et les pompes ont, quant à eux, été installés en collaboration avec ASDR Environnement. Ce système enviroseptic devrait suffire au camp pour les besoins à venir.

Les travaux se sont poursuivis au cours du quatrième trimestre. Le 24 novembre 2010, la connexion des égouts a été complétée entre la fosse septique, les nouveaux bureaux et le camp. L'aqueduc, la fosse septique, le champ d'épuration et les pompes sont également tous fonctionnels et en opération depuis cette date. Quant à la Seprotech, l'ancien système de traitement des eaux usées, elle sera vidangée et retournée au fournisseur.

De plus, les réservoirs de carburants, servant à alimenter les génératrices, ont été raccordés pour fonctionner de façon semi-automatique avec une nouvelle pompe. Les travaux ont été effectués par SM Construction inc. et suivis d'une inspection exécutée par Stavibel. À cet effet, les modifications apportées à la suite de l'inspection de Stavibel ont été acceptées relativement à l'installation des équipements pétroliers; la Société a reçu l'attestation de conformité le 23 décembre 2010.

Par ailleurs, l'essentiel des travaux électriques, prévus pour l'année, a été réalisé. Les raccordements entre la nouvelle génératrice 500kw et les autres installations du site sont complétés; les mégas dômes, les nouveaux bureaux, les installations septiques, la carothèque et l'alimentation semi-automatique des génératrices sont désormais tous alimentés par la nouvelle génératrice. L'alternateur de la génératrice 300kw a également été changé. Le suivi est assuré depuis la fin août par un ingénieur électrique de GENIVAR.

Finalement, la base de béton et l'installation de l'antenne de communication près des nouveaux bureaux sont terminées et fonctionnelles.

Les travaux liés à la construction de la piste d'atterrissage seront finalisés au cours de l'été 2011. Aucun autre travail n'est prévu en 2011 avant l'obtention de la licence de la CCSN. Une fois la licence obtenue, la Société entreprendra l'excavation pour le portail. En ce qui a trait à l'étude sur le choix de l'emplacement du futur parc à résidus miniers, la Société en amorcera la première phase au courant de l'année.

Santé et sécurité au PROJET MATOUSH

Dans le cadre du programme de santé et sécurité au travail, la Société a augmenté le nombre de contrôles afin d'éviter les incidents sur le site du projet. De plus, des exercices d'évacuation de blessés ont été effectués sur le site et les inspections sont désormais beaucoup plus fréquentes dans les espaces de travail des entrepreneurs.

La Société organise également des réunions sur la santé et la sécurité au travail pour tous les employés et entrepreneurs présents sur le site, en plus de préparer, rédiger et distribuer de nombreux documents relatifs à la santé et la sécurité. À cet effet, de courtes descriptions des programmes de santé et sécurité qui seront en vigueur advenant une phase d'exploration souterraine sont disponibles dans la section « Santé et Sécurité » du site Web de la Société à l'adresse www.stratecoinc.com.

D'autre part, aucune des données relevées tout au long de l'année par les 50 dosimètres thermoluminescents, portés par les travailleurs au camp, n'a enregistré de valeur au-dessus de la limite mesurable de l'appareil, soit 0,1 mSv. Les dosimètres sont analysés par Santé Canada.

Emplois futurs / Main-d'oeuvre

Une rencontre a été organisée avec le Département de Développement des Ressources Humaines Cries (« CHRD »), en juin 2010, pour discuter notamment des programmes d'intégration au travail, d'aide à l'emploi pour les nouvelles entreprises et de formation à l'emploi. Le CHRD a pour mandat de développer les compétences des Cris et non-Cris en fournissant du support et du financement afin de créer de nouveaux postes ou d'augmenter la compétence des travailleurs. Dans le cadre du programme d'exploration souterraine du PROJET MATOUSH, la Société a établi des objectifs d'embauche et de formation pour les populations locales. Ceux-ci se trouvent, entre autres, dans l'étude d'impact environnemental du projet Matoush disponible sur le site Web de la Société www.stratecoinc.com.

Finalement, au 31 décembre 2010, l'équipe de la Société comptait 37 membres, dont 17 au campement Matoush et 20 au bureau corporatif.

Communications avec les communautés locales

Tout au long de l'année 2009, le renforcement des communications avec les Premières Nations dans le but de faire connaître les étapes du développement du PROJET MATOUSH s'est poursuivi. À cet effet, une présentation technique avec cinq représentants du Grand Conseil des Cris et deux représentants du Conseil Cri sur l'exploration minérale a eu lieu au siège social de la Société au début de l'année, plus précisément le 10 février. Cette séance de travail s'est avérée positive, car elle a permis aux représentants présents d'être bien informés et d'obtenir des réponses claires à leurs questions ou inquiétudes.

Ensuite, une réunion officielle a eu lieu près du site du PROJET MATOUSH à la base de Témiscamie, le 21 février. Des 26 participants présents à la réunion, 23 étaient des Cris, dont quatre Tallymen responsables des lignes de trappe présentes sur l'ensemble du PROJET MATOUSH. Deux rencontres similaires avaient eu lieu sur le site les deux années antérieures à la même période. Étant directement sur le terrain, ces réunions permettent de meilleurs échanges.

D'autre part, deux présentations ont été faites par la direction de la Société, l'une à la direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et l'autre au ministre délégué aux mines et son entourage. Une troisième présentation a été effectuée au député d'Ungava à Chibougamau.

Ces présentations et échanges avaient deux objectifs précis : premièrement, faire connaître le projet Matoush dans son ensemble et plus particulièrement les étapes de son développement, et deuxièmement, bien informer les principaux intéressés sur les enjeux relatifs à l'uranium, notamment sur les préoccupations potentielles telles que la radiation (radioactivité), le radon, l'aspect santé-sécurité et la protection de l'environnement.

Au début du mois d'avril 2009, la Société a participé activement, en plus d'être un commanditaire important, à la quatrième conférence annuelle de Learning Together, à Montréal, qui regroupe les communautés autochtones à travers le Canada. Cette conférence vise notamment à établir un lien durable entre les communautés des Premières Nations et l'industrie minière. Elle a, entre autres, permis de répondre aux questions de nombreux participants sur les projets uranifères. Les présentations et la

participation d'un représentant de la Société aux groupes de discussion auxquels participaient aussi des représentants de Cameco et du CCSN se sont avérées très bénéfiques.

Le 21 avril 2009, une rencontre a eu lieu avec le chef du conseil de bande de Mistissini afin de discuter de l'état de l'avancement du projet Matoush ainsi que des étapes à venir dans le cadre de la préparation des travaux d'exploration souterraine.

L'année 2010 a été très chargée en ce qui a trait aux communications et aux relations avec les communautés locales. Plusieurs initiatives ont été prises par la Société pour maintenir et renforcer les relations avec les communautés de Mistissini, Chibougamau et Chapais. Une fois de plus, l'équipe de la Société a tout fait en son possible pour atteindre son objectif qui est de veiller à ce que le public soit informé de la nature de ses travaux et des enjeux liés à l'uranium en accordant une importance particulière à l'ouverture et à la transparence.

Au cours du premier trimestre de l'année 2010, la Société a continué de prendre les mesures nécessaires pour établir et maintenir de bonnes relations avec les Premières Nations et la population de la Baie-James. À cet effet, l'ouverture de bureaux à Mistissini et Chibougamau, la création du poste de directeur des relations avec le milieu et la nomination d'un agent de liaison, issu de la communauté crie, ont permis à la Société d'établir un lien direct avec les communautés concernées et de leur offrir la possibilité de s'informer sur place des divers enjeux liés au PROJET MATOUSH. Les représentants locaux de la Société ont multiplié les rencontres avec la population et les instances locales. Leur présence répond directement à une demande des communautés réclamant que la Société soit plus présente au sein des communautés concernées.

En outre, dans le but de continuer à développer des relations harmonieuses avec la communauté crie de Mistissini et de tenir informés ses membres des développements liés au PROJET MATOUSH, la Société a organisé deux rencontres au mois de février 2010 : une première rencontre avec la famille crie dont la ligne de trappe couvre les infrastructures et le gîte du PROJET MATOUSH; et une autre avec le chef de la communauté crie de Mistissini.

La Société a également tenu des réunions d'information. Elle a notamment organisé des réunions avec les autorités locales, les organismes locaux, les comités régionaux liés au dossier, les entrepreneurs locaux, les professionnels de la région et le public afin d'impliquer les divers intervenants, de maintenir un dialogue ouvert, de s'enquérir des préoccupations et de divulguer de l'information sur le PROJET MATOUSH.

Par ailleurs, différentes instances, telles que la Conférence régionale des élus de la Baie-James (« CREBJ ») et Learning Together, ont pris l'initiative d'organiser des activités d'information dans les communautés de Mistissini, Chibougamau et Chapais. La Société encourage ce type d'activités puisqu'elles permettent, entre autres, une meilleure compréhension des enjeux liés à l'exploration et l'exploitation de l'uranium. Il est, par conséquent, beaucoup plus facile pour les communautés de se faire une idée exacte des faits réels qui entourent l'industrie uranifère.

Au nombre de ces initiatives, la venue de quatre chefs autochtones de la Saskatchewan a certainement permis de mieux saisir la réalité des communautés vivant à proximité des mines d'uranium. Ces sessions d'information, organisées par l'ancien chef John Longchap et Learning Together, ont été bien accueillies par les communautés locales. Les chefs autochtones présents, qui représentent les communautés canadiennes les plus directement concernées par l'exploitation uranifère, ont été sans équivoque par rapport aux impacts des mines d'uranium sur la santé et l'environnement : après 50 ans d'exploitation uranifère, la santé de leur communauté, de leur environnement, de l'eau, du gibier et des poissons est intacte, même avec une mine d'uranium à moins de 30 kilomètres. De plus, leur communauté respective retire des bénéfices directs de l'exploitation uranifère.

En outre, la Société a mis en ligne, à la mi-mars, une nouvelle version de son site Web disponible au www.stratecoinc.com. En effet, afin d'informer efficacement la population, le site Web a été optimisé de manière à être plus accessible, performant et convivial. La Société s'est également dotée d'un nouvel outil de gestion qui lui permet d'effectuer la mise à jour des informations en ligne, de façon régulière, afin que le public puisse avoir accès aux plus récents développements liés aux activités de la Société. Dorénavant, le public a un accès rapide et simple à la documentation diffusée par la Société. Les membres des communautés locales, les investisseurs et toutes les personnes concernées ou intéressées peuvent trouver réponses à leurs questions et même communiquer avec l'équipe de la Société par l'entremise du site.

Le deuxième trimestre a également été extrêmement occupé et productif en ce qui a trait aux communications et aux relations avec le milieu. D'abord, avec la présence permanente du directeur des relations avec le milieu dans les bureaux de la Société

à Mistissini et Chibougamau et d'un assistant, membre de la communauté crie, au bureau de Mistissini, le nombre de rencontres avec les communautés locales a été très important. Au début du mois de mai, une tournée des cabines de trappe, à partir de Témiscamie jusqu'à Mistissini, a été entreprise pour diffuser de l'information sur le PROJET MATOUSH et répondre aux questions des gens de la communauté, en anglais et en cri. Ces rencontres « personnalisées » ont très bien été accueillies et ont permis à la Société de prendre le pouls de la population locale.

De plus, un outil de communication a été mis au point pour permettre à la Société d'obtenir de l'information supplémentaire sur l'utilisation du territoire. En effet, un questionnaire a été distribué aux maîtres de trappes à proximité du PROJET MATOUSH pour déterminer leurs habitudes concernant la chasse, la pêche et les activités dites traditionnelles. Diverses rencontres individuelles de suivi ont également eu lieu afin d'identifier les zones les plus actives de chacune des aires de trappe.

Ensuite, les représentants de la Société ont été invités, par le biais de la CREBJ, à présenter les développements du projet Matoush aux élus de la Jamésie. Cette rencontre a donné lieu à un échange intéressant à travers lequel de l'information primordiale sur le projet a pu être diffusée. Une fois de plus, la Société a pu répondre aux questions soulevées tout en prenant note des commentaires et préoccupations des élus de la région.

Un des faits marquants de ce second trimestre a été la tenue des séances d'information publique à Mistissini et Chibougamau, les 25 et 26 mai derniers. Celles-ci ont été l'occasion pour la Société de présenter les résultats de son étude d'impact environnemental aux populations locales ainsi qu'aux représentants du COMEX, du COFEX, de la CCSN, de Santé Canada ainsi que du MDDEP. Cette première phase du processus d'audiences publiques a notamment permis au public de poser des questions, d'émettre des commentaires et de s'exprimer quant à leurs préoccupations. Cet exercice a, une fois de plus, permis à la Société de prendre le pouls des communautés locales par rapport au PROJET MATOUSH.

En préparation pour les séances d'information publique, la firme GENIVAR a créé pour la Société une animation 3D sur le PROJET MATOUSH. Celle-ci explique, en français et en anglais, de façon simple et imagée les différentes étapes de réalisation du PROJET MATOUSH, soit les étapes d'exploration uranifère et d'exploitation d'une future mine d'uranium. Cette vidéo informative a notamment été réalisée pour répondre à des questions précises du COFEX et pour servir d'introduction lors des séances d'information publique. Elle est maintenant disponible sur le site Web de la Société (www.stratecoinc.com) et sur YouTube. Il s'agit d'un outil d'information exceptionnel qui permet de rejoindre un très large public.

Par ailleurs, les représentants de la Société ont assisté à de nombreuses rencontres à Mistissini et Chibougamau tout au long du mois de juin, notamment avec la Table jamésienne de concertation minière, la Ruée vers le Nord, le Directeur général de Mistissini, le CHRD et la Direction de l'environnement de Mistissini. Toutes ces réunions font partie du plan de communication de la Société qui vise, entre autres, à inclure les communautés locales dans le processus décisionnel du développement de son PROJET MATOUSH. Parmi les sujets discutés, mentionnons notamment la mise en place du « comité uranium » mandaté notamment par l'ACEE et chapeauté par la Direction de l'environnement de Mistissini. Ce comité a été créé afin d'impliquer des gens de la communauté dans le processus décisionnel concernant l'exploration et l'exploitation uranifères sur le territoire. Malgré la volonté de la Société de collaborer avec le comité uranium de Mistissini, afin de fournir l'information nécessaire et essentielle concernant le développement du PROJET MATOUSH, jusqu'à maintenant, le comité a refusé toute collaboration de la Société.

Toujours au cours de ce deuxième trimestre, la Société a continué d'encourager les initiatives qui proviennent des communautés locales dont l'objectif est de donner de l'information sur les enjeux relatifs à l'exploration et l'exploitation uranifères. Parmi celles-ci, les soirées d'information organisées par le « comité uranium » de la CREBJ, qui ont eu lieu les 12 et 13 mai à Chibougamau et Chapais, ont permis au public de se renseigner auprès d'experts du domaine uranifère.

Au cours du troisième trimestre de l'année 2010, la volonté de la Société d'obtenir l'appui des communautés concernées s'est traduite par la tenue de nombreuses rencontres.

À la suite de l'élection, en juillet 2010, du Conseil de bande de Mistissini, la Société a tenu à rencontrer le nouveau Chef, Richard Shecapio, ainsi que les nouveaux conseillers en poste. La première rencontre officielle, qui a eu lieu avec le nouveau Chef et son prédécesseur, le Chef John Longchap, a permis de faire le point sur le PROJET MATOUSH en présentant notamment les divers aspects du projet, depuis ses débuts en 2006 jusqu'à aujourd'hui, ainsi que les développements futurs. L'importance d'établir de bonnes relations et les bénéfices dont la communauté crie profitera ont également été abordés. Les

représentants locaux ainsi que la direction de la Société ont régulièrement discuté avec les divers intervenants de la communauté de Mistissini afin de répondre à leurs questions et de les tenir informés des développements en cours et à venir.

D'autre part, la Société a organisé des visites du site du PROJET MATOUSH avec divers intervenants. En effet, des représentants du COFEX et de la CCSN, le Chef Richard Shecapio, un membre du Cree Regional Authority, des membres du Conseil de bande ainsi que des représentants de la Direction de l'environnement et de la Direction du développement économique de Mistissini ont pu, lors de différents voyages, se rendre sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH pour visiter les installations. Les visiteurs semblaient impressionnés particulièrement par l'ampleur du projet, l'avancement des opérations et la qualité des infrastructures. Ils ont de plus apprécié la propreté des lieux, les habitudes de recyclage instauré sur le site ainsi que la visite des mégas dômes, de la carothèque et de la piste d'atterrissage. Les visiteurs sont désormais aptes à visualiser et à se faire une idée plus juste du projet uranifère Matoush.

Les initiatives des autorités locales, durant le troisième trimestre, ont aussi contribué à l'information du public en lien avec le PROJET MATOUSH. La Société s'est réjouie de la volonté des élus de transmettre une information neutre et scientifique à leur population. Ces démarches ont très certainement favorisé la présence d'un climat sain dans lequel des échanges constructifs et bénéfiques ont pu avoir lieu. À titre d'exemple, la communauté de Mistissini a été invitée, d'une part, à poser des questions en direct à la radio aux représentants de la CCSN, et d'autre part, à participer à une rencontre d'information sur le radon à Mistissini.

Par ailleurs, la Société a profité de la couverture médiatique de la Commission parlementaire sur le *Projet de loi 79, Loi modifiant la Loi sur les mines, 1ère sess., 39e Lég. Québec., 2009* pour répondre aux questions des journalistes de la province en lien avec l'exploration et l'exploitation uranifères. Ce fut une belle occasion pour la Société d'informer la population du Québec sur les faits relatifs à l'uranium. La Société, en tant qu'acteur important du secteur uranifère québécois, a également tenu à déposer et présenter un mémoire dans le cadre de cette Commission parlementaire. Plusieurs propositions ont été faites pour encourager le développement et l'encadrement judiciaire de ce secteur. Ces propositions et les raisons exprimées par la Société pour justifier l'importance de développer le secteur uranifère québécois ont bien été reçues par les membres de la Commission.

D'importantes réunions ont également eu lieu au cours du dernier trimestre. D'abord, les représentants locaux de la Société ont continué de rencontrer individuellement plusieurs membres de la communauté de Mistissini. Ces nombreuses rencontres, qui ont d'ailleurs eu lieu tout au long de l'année, ont permis à la Société d'informer les gens, de répondre à leurs questions, d'être mise au courant de leurs préoccupations et surtout de démontrer qu'elle a une réelle volonté d'être présente au sein des communautés et d'impliquer les populations locales.

D'autre part, une visite du site Matoush a eu lieu, le 15 octobre 2010, avec les élus de la Baie-James et, le 10 novembre 2010, avec des tallymen et des représentants des familles des lignes de trappe. Une fois de plus, la Société croit que ces visites améliorent grandement la compréhension des enjeux liés au PROJET MATOUSH et entraînent des échanges essentiels pour établir de bonnes relations.

Finalement, l'année s'est terminée par la deuxième phase des audiences publiques sur l'étude d'impact environnemental de la phase d'exploration souterraine du PROJET MATOUSH. Ces rencontres, qui ont eu lieu le 23 novembre à Mistissini et le 25 novembre à Chibougamau, ont permis aux gens du public d'émettre leurs opinions sur le projet et/ou de présenter un mémoire.

Dans le cadre de ces audiences publiques, la Société a reçu des appuis considérables; près de 50 personnes, organismes, entreprises et instances locales et régionales ont confirmé leur soutien au projet par l'entremise de lettres d'appui, de mémoires et de présentations. La Société estime que les appuis de la Jamésie, qui représente plus de 14 000 citoyens, de tallymen et de familles crie, une dont les lignes de trappe couvrent les infrastructures et le gisement du PROJET MATOUSH, ainsi que de certains membres de la communauté crie sont considérables.

Néanmoins, la Société prend très au sérieux le refus de la communauté crie de Mistissini d'appuyer le PROJET MATOUSH. À la suite des audiences publiques, la Société a accepté, le 3 décembre dernier, une proposition d'offre de services du Conseil cri sur l'exploration minérale pour que ce dernier mette en œuvre un plan de communication qui vise à promulguer de l'information transparente, fiable et compréhensible sur le PROJET MATOUSH ce qui permettra à la communauté de Mistissini de prendre une décision éclairée. La Société entend poursuivre ses efforts afin de développer et approfondir les

relations avec les Cris de Mistissini pour répondre convenablement à leurs préoccupations et éventuellement obtenir leur appui.

Bref, à la lumière de ces informations et de l'avis de la Société, il est clair et évident que d'importants et de nombreux efforts d'information ont été faits dans les communautés locales au cours de l'année et même depuis le début du PROJET MATOUSH en 2006. Plus de 200 rencontres, réunions et activités d'information ont eu lieu avec les communautés locales. La Société a, de toute évidence, accordé une importance particulière à l'ouverture et à la transparence de manière à diffuser de l'information et les connaissances nécessaires au public pour mieux comprendre l'industrie uranifère.

Le PROJET MATOUSH demeure la priorité pour la Société dans sa quête pour devenir la première société au Québec à faire avancer un projet d'exploration uranifère jusqu'à l'étape d'exploration souterraine.

: Sources de financement

Le 1^{er} octobre 2008, la Société a clôturé un placement privé par actions ordinaires accréditives sans l'entremise d'un courtier auprès de deux fonds, pour un produit brut totalisant 8 000 001,75 \$. Le placement privé est constitué de 4 102 565 actions ordinaires accréditives émises au prix de 1,95 \$ l'action. Le produit du financement était accréditif et a été utilisé par la Société avant le 31 décembre 2009 pour engager des dépenses d'exploration admissibles sur le PROJET MATOUSH situé au Québec, Canada et décrit en détails à la sous-section 5.4.

Le 8 décembre 2009, la Société a clôturé un placement privé accréditif de 2,5 M \$ auprès d'un initié qui détenait alors plus de 10 % du capital-actions de la Société par le biais d'un fonds et d'un investisseur accrédité qui sont apparentés, pour un montant total de 2,4 M \$, et auprès d'un autre investisseur accrédité pour un montant de 100 000 \$, pour un financement accréditif total de 2 500 000 \$. Ce placement privé a été réalisé auprès de trois (3) souscripteurs de l'Ontario. Dans le cadre de ce placement privé, la Société a émis un total de 2 500 000 actions ordinaires accréditives au prix de 1,00 \$ l'action.

Le produit du financement accréditif a été utilisé par la Société pour engager des dépenses d'exploration admissibles sur son PROJET MATOUSH, incluant les PROPRIÉTÉS MATOUSH, MATOUSH EXTENSION, ECLAT ET PACIFIC BAY-MATOUSH, toutes situées au Québec. La Société a versé un montant de 100 000 \$ à titre de frais d'intermédiaire dans ce placement.

Le 27 janvier 2010, la Société a clôturé un placement privé sans intermédiaire pour un produit total de 15 M \$. Le financement a été souscrit par Sentient Executive GP III Limited agissant pour deux fonds (« Sentient »), Sentient est une société indépendante qui gère des investissements dans le secteur des ressources naturelles.

Dans le cadre du placement, Sentient a souscrit 100 000 unités au prix de 0,95 \$ l'unité pour un montant de 95 000 \$. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire (« action ») de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription (« bon ») permet à son porteur d'acquérir une action de la Société au prix de 1,00 \$ pour une période de 24 mois suivant la clôture et au prix de 1,05 \$ pour la période subséquente de 24 à 36 mois suivant la date de clôture. La Société a émis lors de la clôture un total de 100 000 actions et 50 000 bons en contrepartie du prix de souscription des unités.

Sentient a aussi souscrit 14 905 billets convertibles, pour un montant de 14 905 000 \$, ayant pour date d'échéance le 27 février 2015. Chaque tranche de 1 000 \$ de billets est accompagnée de 527 bons pour un total de 7 844 737 bons ayant les mêmes conditions d'exercice que les bons compris dans les unités.

Sentient a, jusqu'à la date d'échéance des billets, l'option de convertir les billets par tranche de 1 000 \$ pour 1 053 actions sur la base du prix de conversion de 0,95 \$ l'action pour un total de 15 689 474 actions.

La Société a payé à Sentient des frais de transaction représentant 5 % du produit brut du placement privé. Ces frais au montant de 750 000 \$ ont été payés par l'émission lors de la clôture de 789 474 unités soit 789 474 actions et 394 737 bons ayant les mêmes conditions d'exercice que les bons compris dans les unités.

La Société a utilisé le produit net du placement privé pour financer des travaux d'exploration, principalement pour l'acquisition de matériel et d'infrastructures pour son projet uranifère Matoush, qui comprend les PROPRIÉTÉS

MATOUSH, MATOUSH EXTENSION, ECLAT et PACIFIC BAY-MATOUSH, situées dans la région des monts Otish au Québec.

Le 15 septembre 2010, la Société a conclu un prêt de 2 5 M \$ de SIDEX, société en commandite (« SIDEX ») et a remboursé en entier le prêt et les intérêts encourus le 8 octobre 2010. Le prêt portait intérêt au taux de 9 % et était garanti par les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources de 2009 liés aux frais d'exploration. En lien avec le prêt, la Société a émis 300 000 bons de souscription d'actions ordinaires à SIDEX. Chaque bon de souscription confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 1,00 \$ l'action sur une période de 18 mois.

Le 26 novembre 2010, la Société a conclu un accord de prêt transitoire de 4 M \$ de SIDEX. Le prêt porte un taux d'intérêt annuel de 8 %.

En lien avec le prêt, la Société a émis 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires à SIDEX. Chaque bon de souscription confère au porteur le droit de souscrire une action ordinaire de la Société sur une période de 24 mois au prix de 1,05 \$ l'action. Le prêt est garanti et devra être remboursé dans les 30 jours suivant la réception des crédits d'impôt de 2010, relatifs aux ressources, ou au plus tard le 31 décembre 2011.

Le 23 décembre 2010, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé par prise ferme auprès d'un syndicat de courtiers pour un montant total de financement de 13 000 493 \$. Le placement privé consistait en l'émission de 9 639 000 unités au prix de 0,83 \$ l'unité et 5 263 200 actions ordinaires accréditives émises au prix de 0,95 \$ l'action. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire transférable; chaque bon de souscription permettant au porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,05 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture.

Une prime d'intermédiaire de 650 025 \$ a été versée par la Société. Tous les titres émis conformément au placement privé sont assujettis à une période de détention de quatre mois et un jour suivant la date de clôture.

À la suite du placement privé de 13 000 493 \$, Sentient a exercé la totalité de son droit de participation de 11,98 % et a accepté, le 31 décembre 2010, d'acheter 1 800 000 unités représentant un produit global de 1 494 000 \$. Aucune commission n'a été payée dans le cadre de ce placement privé non accréditif.

Les produits de ces financements seront utilisés par la Société pour poursuivre le développement des propriétés de la Société ainsi qu'aux besoins généraux de fonds de roulement.

Dans les trois dernières années la Société a aussi travaillé à la construction d'infrastructures qui permettent l'hébergement et les lieux de travail de 50 personnes au camp Matoush et a construit une piste d'atterrissage qui est maintenant fonctionnelle permettant le transport de marchandise et de personnel et une route d'accès à la piste d'atterrissage de 10km.

Relations avec les investisseurs

En ce qui concerne les relations avec les investisseurs, au cours du premier trimestre de l'année 2010, divers membres de l'équipe de la Société se sont rendus à Toronto, du 7 au 10 mars, dans le cadre du Prospectors and Developers Association of Canada (« PDAC»). Le président et chef de la direction, monsieur Guy Hébert, y a d'ailleurs fait une présentation pour exposer les raisons d'investir dans la Société. De plus, il s'est rendu en Europe, du 1^{er} au 5 février, ainsi qu'en Floride, du 28 février au 3 mars, dans le cadre du Global Metals & Mining Conference. Il a également donné des entrevues dans les médias afin de renseigner les investisseurs et le public des développements relatifs au projet Matoush.

Au cours du second trimestre, M. Hébert a donné de nombreuses présentations. Celles-ci se sont notamment tenues en Europe, entre le 2 et le 8 mai, ainsi qu'à Montréal et Toronto à quelques reprises. La direction de la Société a également continué de rencontrer de potentiels partenaires canadiens et étrangers. D'autre part, la Société a annoncé, au début du trimestre, qu'elle a retenu les services de Communication Financières Renmark inc. (« Renmark ») pour l'assister dans ses activités de relations avec les investisseurs. De plus, la Société a tenu son assemblée annuelle et spéciale des actionnaires de la Société, le 27 mai, durant laquelle les actionnaires ont réélu les administrateurs et nommé les nouveaux vérificateurs de la Société et ont prorogé, pour une durée de trois ans, le régime des droits des actionnaires.

Lors du troisième trimestre, la Société a continué d'établir de nouvelles relations avec les investisseurs et de maintenir celles qui perdurent année après année. Pour ce faire, M. Hébert a, entre autres, participé à la conférence annuelle de la World Nuclear Association qui s'est tenue à Londres du 14 au 17 septembre ainsi qu'à la Macquarie Global Nuclear Conference 2010 qui a eu lieu à Toronto, le 30 septembre 2010.

Finally, la Société a terminé l'année 2010 avec de nombreuses activités liées aux relations avec les investisseurs. En effet, au cours du dernier trimestre, M. Hébert s'est rendu, du 27 octobre au 5 novembre, à Victoria, Vancouver, San Francisco et London (Ontario) pour des rencontres organisées par Renmark avec des courtiers de détail et leurs clients. De plus, en raison de l'intérêt démontré pour la Société et l'uranium, M. Hébert s'est rendu à Toronto, le 11 novembre, pour des rencontres institutionnelles.

Toutes ces rencontres et activités font partie du programme intensif de relations avec les investisseurs de la Société. Leur nombre et leur étendue démontrent l'importance que voue la Société aux investisseurs ainsi qu'au public en général.

RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

5.1. : Exploration

La récupération du coût des actifs miniers dépend de la capacité de découvrir des réserves pouvant être exploitées de façon économique, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et la mise en valeur de ses propriétés, et de l'éventuelle mise en production rentable ou du produit de la disposition des propriétés. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle y soit parvenue dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

La Société est une compagnie junior engagée en exploration pour l'uranium et à sa connaissance, il n'y a aucune concurrence entre les sociétés actives dans ce domaine. L'objectif principal de la Société est de découvrir, par le biais de travaux d'exploration, la plus grande quantité possible de ressources en uranium pour éventuellement devenir un producteur d'uranium et vendre cet uranium à la valeur marchande. Il y a très peu de compagnies étant au stade d'exploitation de l'uranium au Canada et la demande mondiale excède la capacité de production de ces compagnies. La plupart des sociétés coopèrent entre elles, s'échangent ou partagent l'équipement, les services de consultants et les connaissances pour répondre aux exigences complexes en matière de normes de santé et sécurité, d'autorisations et de permis gouvernementaux, de méthodes d'exploration et d'exploitation.

Toutefois, dans l'industrie minière canadienne en général, un certain niveau de concurrence existe lorsqu'une société doit attirer et engager des géologues et des techniciens miniers qui sont difficiles à trouver au Québec ou au Canada. La Société a tout de même été en mesure jusqu'à maintenant de recruter du personnel et des consultants qualifiés en Europe et au Québec et de s'assurer de leurs services.

Un autre élément de concurrence dans l'industrie minière en général se situe au niveau de l'acquisition de titres miniers et des nombreux facteurs qui ont une incidence sur la valeur de ces derniers. Mais du moment que la Société a acquis un intérêt dans les titres miniers d'une propriété ou conclu une entente à cet effet, alors les titres miniers de la propriété et les titres adjacents sont protégés dans un secteur d'intérêt défini dans l'entente. La Société détient présentement suffisamment de titres miniers pour poursuivre ses objectifs.

La Société a entrepris en 2007 une étude d'impact sur l'environnement pour le projet Matoush à l'aide d'une firme spécialisée, Golder Associés, dont le coût pour l'exercice 2007 s'est élevé à 268 000 \$, soit moins de 1,5 % des dépenses d'exploration de la Société, qui atteignaient environ 18,7 M \$.

Au 31 décembre 2008, la Société a dépensé un montant de 1 193 640 \$ pour les études d'impact sur l'environnement et a versé à une société de gestion la somme de 20 420 \$ pour s'adjoindre sur une base permanente les services d'un directeur de l'environnement pour les mois de novembre et décembre 2008 afin de répondre aux exigences environnementales en vue du programme d'exploration souterraine. Ce montant totalisant 1 214 060 \$ ne représentait que 5,40 % des dépenses d'exploration de la Société, qui s'élevaient à 22 317 849 \$.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Société a dépensé un montant d'environ 976 000 \$ pour obtenir les permis et autorisations environnementales, pour se conformer aux exigences environnementales des différents paliers de

gouvernement, et pour s'adjoindre, par le biais d'une société de gestion, les services d'un directeur de l'environnement tout au long de l'année. Ce montant représente environ 5,6 % des dépenses d'exploration de la Société pour l'exercice qui s'élevaient à 15 356 254 \$.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a dépensé un montant d'environ 470 000 \$ pour répondre aux exigences environnementales des différents paliers des gouvernements provincial et fédéral, effectuer des travaux conformes aux exigences environnementales, pour s'adjoindre, par le biais d'une société de gestion, les services d'un directeur de l'environnement tout au long de l'année et enfin organiser les audiences publiques qui sont requises dans le cadre des évaluations environnementales reliées à la rampe souterraine d'exploration. Ce montant représente approximativement 4 % des dépenses d'exploration de la Société pour l'exercice. La conformité aux lois environnementales aux niveaux fédéral, provincial et local, tant que la Société demeure à l'étape de l'exploration pour l'uranium, n'exige pas de dépenses importantes en immobilisations pour la Société.

La Société ne compte aucun employé ni consultant en raison de l'entente de services avec BBH Géo-Management inc., qui fournit des employés et des consultants pour la gestion, le secrétariat, la géologie, les opérations, les affaires juridiques, les relations avec les investisseurs, les études techniques et environnementales et les services professionnels, tel que décrit plus en détails dans le Rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

5.2 : Facteurs de risque.

a) Risques opérationnels liés aux projets d'exploration et d'exploitation minière

Les activités de la Société en sont au stade de l'exploration. Les activités d'exploration et d'exploitation minières comportent un degré de risque élevé. Peu de propriétés d'exploration atteignent le stade de mise en production. Des formations inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir de la main-d'œuvre, de la machinerie ou de l'équipement appropriés ou adéquats sont tous des risques associés aux activités d'exploitation minière et à l'exécution de programmes d'exploration. L'occurrence de l'un ou l'autre de ces risques pourrait réduire la rentabilité d'une opération ou même empêcher carrément le développement d'une propriété.

b) Risques liés à la mise en valeur des ressources

La mise en valeur de propriétés de ressources est tributaire de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des ressources naturelles et des bourses, le coût de l'équipement de traitement et d'autres facteurs comme les revendications des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. L'occurrence de l'un ou l'autre de ces risques pourrait réduire la rentabilité d'une opération ou même empêcher carrément le développement d'une propriété.

c) Risque d'exploration (Géologique)

La probabilité qu'un prospect individuel recèle des réserves qui répondent aux exigences de la norme du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« *Règlement 43-101* ») est extrêmement ténue. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de minerai. Selon toutes probabilités, la majorité des propriétés ne renferment pas de réserves et tous les fonds investis en exploration seront probablement perdus.

d) Risque lié aux substances

Le marché pour l'uranium, comme pour toute autre substance minérale, peut être affecté par des facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Les prix des ressources ont toujours été sujets à de grandes fluctuations, particulièrement durant les dernières années. L'incidence de ces facteurs ne peut être prévue avec précision, toutefois la faiblesse du prix de l'uranium pourrait réduire la rentabilité d'une opération ou même empêcher carrément le développement d'une propriété.

e) Réglementation environnementale et autre

Les lois, les règlements et les mesures actuelles, possibles ou futures en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et des normes environnementales sont constamment réévaluées et pourraient devenir beaucoup plus strictes, ce qui pourrait nuire sérieusement à la Société ou à son aptitude à mettre en valeur ses propriétés de façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société doit obtenir les approbations des autorités réglementaires et environnementales. Rien ne garantit que de telles approbations soient obtenues ou qu'elles le soient en temps opportun. Le coût lié à l'analyse des changements dans la réglementation gouvernementale pourrait réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété. La Société est d'avis qu'elle est, dans l'ensemble, en conformité avec les lois environnementales en vigueur.

f) Financement et développement

La Société a subi des pertes jusqu'à maintenant et ne dispose pas de ressources financières suffisantes à l'heure actuelle pour financer ses programmes d'exploration et de mise en valeur prévus. La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de l'aptitude de cette dernière à obtenir le financement supplémentaire requis. Rien ne garantit que la Société réussisse à obtenir le financement requis et elle pourrait en conséquence subir une dilution importante de ses intérêts (existants ou qu'elle se propose d'acquérir) dans ses propriétés. L'incapacité d'attirer suffisamment de financement et/ou de personnel qualifié pourrait avoir une incidence néfaste sur la rentabilité ou la viabilité d'un projet. Les futurs financements pourraient prendre différentes formes, dont la nature et les conditions ne peuvent être prévues avec précision. Un financement par emprunt pourrait être assorti de clauses restrictives. Les émissions de capitaux propres pourraient avoir un effet dilutif sur les actionnaires actuels. La direction travaille sans relâche pour assurer le financement requis pour atteindre les objectifs de la Société.

g) Ententes d'option et de coentreprise

La Société a conclu des ententes d'option et de coentreprise en vertu desquelles : 1) d'autres parties pourraient avoir des participations dans les mêmes titres miniers mais pour des substances minérales autres que l'uranium; ou 2) la Société doit obtenir le consentement des parties pour avoir la priorité d'explorer et de produire de l'uranium pour la durée de l'entente d'option et de coentreprise; ou 3) des redevances doivent quelquefois être versées non pas par la Société mais par l'autre partie, à une tierce partie en vertu d'un engagement antérieur avec l'autre partie à l'entente; ou 4) l'autre partie peut être gérant de l'option ou de la coentreprise; ou 5) la participation de la Société pourrait être diluée si la Société n'engageait pas de dépenses d'exploration. Si la Société néglige de verser les sommes dues ou d'émettre les valeurs mobilières conformément aux conditions des ententes, l'option visant à acquérir une participation ou la participation dans la propriété pourrait être abandonnée ou perdue et tous les montants investis par la Société dans ces titres miniers pourraient alors être perdus.

h) Risque jusqu'à l'inscription des titres de propriété

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés minières dans lesquelles la Société a une option visant à acquérir une participation, conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, les options visant à acquérir une participation et les participations dans les propriétés pourraient être assujetties à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conformes aux exigences réglementaires jusqu'à ce que la participation dans les titres miniers soit enregistrée au Québec, au nom de la Société, ce qui pourrait compromettre l'option de la Société visant à acquérir une participation dans la propriété.

i) Risque lié au personnel

La Société possède une expérience limitée dans la mise en valeur d'une propriété de ressources et son aptitude en ce sens dépendra du recours à un personnel dûment expérimenté ou de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés minières qui pourraient fournir cette expertise.

j) Risques non assurés

La Société pourrait devoir assumer la responsabilité découlant d'éboulements, de pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces responsabilités pourrait diminuer ou même épuiser les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'exploitation minières.

Pour les risques reliés à l'information financière de la Société voir le rapport de gestion et les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 déposés sur SEDAR.

Rubrique 5.3 : Sociétés ayant des titres adossés à des créances en circulation

Sans objet

5.4 : Propriétés d'exploration minière

5.4.1 Description sommaire des propriétés

Les données techniques qui suivent ont été lues et révisées par Jean-Pierre Lachance, géo. vice-président exécutif et exploration de Ressources Strateco inc., et David A. Ross, géo., géologue senior chez Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« Scott Wilson RPA »), deux personnes qualifiées telles que définies par le *Règlement 43-101*.

Au 31 décembre 2010, la Société détenait dans son portefeuille 100 % de cinq propriétés minières, une participation et deux propriétés minières sous option, toutes situées au Québec. Ces propriétés totalisent 1 068 titres miniers pour une superficie de 56 747 hectares (567 kilomètres carrés).

Le tableau ci-dessous indique le nombre de titres miniers et la superficie de chaque propriété détenue par la Société au 15 mars 2011, le type de substance recherché lors des travaux d'exploration, l'intérêt détenu par la Société dans chaque propriété, et les redevances applicables s'il y a lieu :

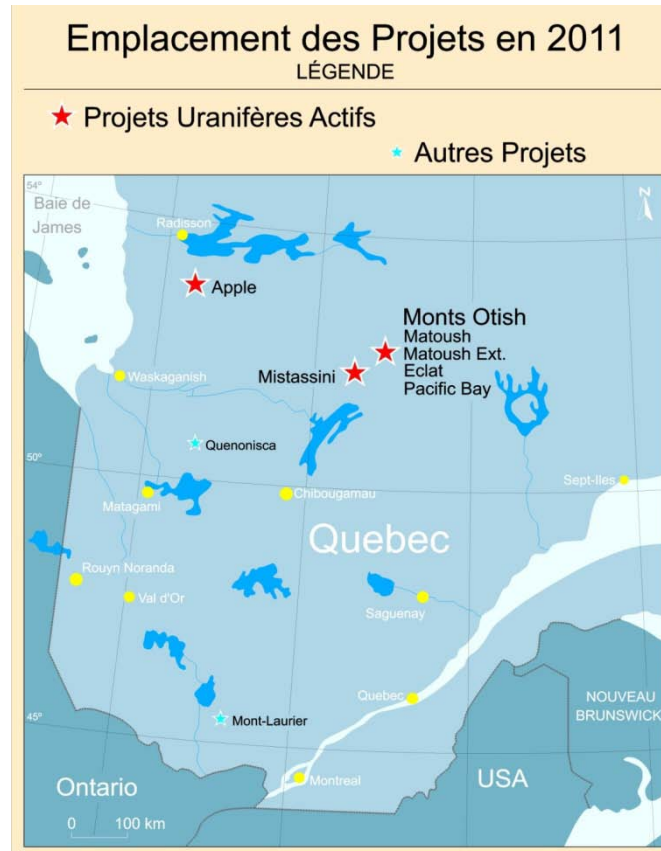
	Nombre de titres miniers	Superficie en hectares	Intérêt détenu par la Société (I) et options (O)	Pourcentage	Exploration ⁽¹⁾	Redevances
MATOUSH	25	1 328,46	I	100 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽²⁾ sur le <i>yellow cake</i>
MATOUSH EXTENSION	198	10 503,85	I	100 %	U ₃ O ₈	-
ECLAT	90	4 786,90	I ⁽³⁾	100 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽³⁾
PACIFIC BAY-MATOUSH	277	14 576,33	O ⁽⁴⁾	60 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽⁴⁾ sur le <i>yellow cake</i>
MISTASSINI	171	9 114,47	I ⁽⁵⁾	60 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽⁵⁾ sur le <i>yellow cake</i>
APPLE	194	9 928,13	I	100 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽⁶⁾
MONT-LAURIER URANIUM	80	4 710,35	I	100 %	U ₃ O ₈	
QUÉNONISCA	33	1 799,00	I ⁽⁷⁾	50 %	Zn, Pb, Cu, Ag	
TOTAL	1 068	56 747,26				

⁽¹⁾ Exploration pour l'uranium : U₃O₈ et exploration pour les métaux usuels : Zn, Pb, Cu, et Ag;

⁽²⁾ Cette redevance sera payable par la Société à Ditem Explorations inc. advenant la mise en production;

- (3) La Société détient un intérêt de 100 % dans toutes les substances minérales autres que le diamant sur la PROPRIÉTÉ ECLAT depuis le 15 juin 2009. Cette redevance sera payable à Vija Ventures Corporation advenant la mise en production, pour toutes les substances minérales autres que le diamant, et une portion de 2 % en faveur de Vija Ventures Corporation du produit brut de la vente ou la disposition des droits d'émission de carbone liés à la production d'uranium sur la propriété;
- (4) La Société a l'option d'acquérir un intérêt de 60 % dans la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH sur une période de 4 ans se terminant en 2011. La redevance sur le *yellow cake* sera payable à Pierre Angers advenant la mise en production, uniquement par Pacific Bay Minerals Ltd, ses successeurs et ayants droit. Pour de l'information additionnelle concernant les risques et incertitudes reliés à cette entente, voir la section précédente concernant le risque g) **Ententes d'option et de coentreprise** et concernant l'intérêt détenu **voir la sous-section 5.4.06**;
- (5) La Société a acquis le 14 février 2011, un intérêt de 60 % dans les droits d'uranium de la PROPRIÉTÉ MISTASSINI., Cette redevance sera payable advenant la mise en production par les parties de l'entente de coentreprise en faveur de Northern Superior Resources Inc. Pour de l'information additionnelle concernant les risques et incertitudes reliés à cette entente, voir la section précédente concernant le risque g) **Ententes d'option et de coentreprise** et concernant l'intérêt détenu **voir la sous-section 5.4.08**;
- (6) Cette redevance sur le *yellow cake* sera payable, advenant la mise en production de toute substance minérale, en faveur de Mines Virginia inc., sujet à un droit de rachat permettant à la Société de racheter un pour cent (1 %) de la redevance NSR en contrepartie d'un paiement de un million de dollars (1 000 000 \$);
- (7) La Société et SOQUEM détiennent chacun un intérêt de 50 % dans cette propriété. Advenant la mise en production, chaque partenaire aura droit à sa part de la production, mais si l'intérêt de l'une ou l'autre des parties est de 10 % ou moins, cette partie devra transférer son intérêt à l'autre partie et aura désormais droit à une redevance de 1 % NSR. Pour de l'information additionnelle concernant les risques et incertitudes reliés à cette entente, voir la section précédente concernant le risque g) **Ententes d'option et de coentreprise** et concernant l'intérêt détenu **voir la sous-section 5.4.11**.

La carte illustrée à la **Figure 2** ci-dessous montre la localisation régionale de toutes les propriétés et tous les projets de la Société en date du mois de mars 2011 dans la Province de Québec, Canada.



La discussion portant sur les huit (8) propriétés de la Société suivra l'ordre décrit ci-dessous :

5.4.02 : RÉSUMÉ DES PROCÉDURES ANALYTIQUES EN EXPLORATION POUR L'URANIUM

5.4.03 : PROPRIÉTÉ MATOUSH

5.4.03.1 : ZONE AM-15

5.4.03.2 : ZONE MT-22

5.4.03.3 : ZONE MT-34

5.4.03.4 : ZONE MT-006

5.4.03.5 : ZONE MT-36

5.4.03.6 : RAPPORTS TECHNIQUES

5.4.03.7 : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ 2008

5.4.03.8 : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ RÉVISÉE 2010

5.4.04 : PROPRIÉTÉ ECLAT

5.4.05 : PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION

5.4.06 : PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY – MATOUSH

5.4.07 : PERMIS ET LICENSE

5.4.08 : PROPRIÉTÉ MISTASSINI

5.4.09 : PROPRIÉTÉ APPLE

5.4.10 : PROPRIÉTÉ MONT-LAURIER

5.4.11 : PROPRIÉTÉ QUÉNONISCA

5.4.12 : NOTE : PROCÉDURES ANALYTIQUES DÉTAILLÉES EN EXPLORATION POUR L'URANIUM

La Société est principalement impliquée en exploration pour l'uranium sur les propriétés décrites en détail dans les sous-sections, ainsi la Société présentera au départ, un bref **Résumé des procédures analytiques en exploration pour l'uranium** à la sous-section suivante **5.4.02**, ainsi qu'une description détaillée de ces procédures à la sous-section **5.4.12**.

5.4.02 : Résumé des procédures analytiques en exploration pour l'uranium

Résumé des méthodes d'échantillonnage, de l'assurance-qualité et du contrôle de la qualité :

Le programme d'échantillonnage du PROJET MATOUSH, incluant tous les aspects de l'assurance-qualité et du contrôle de la qualité (« QA/QC »), est supervisé par le géologue en chef de la Société, Jonathan Lafontaine, géo. et personne qualifiée selon le *Règlement 43-101*.

Les carottes de forage sont divisées par fendeuse hydraulique sur le site par le personnel attitré et les échantillons sont prélevés sur des intervalles entre 30 cm et 3 m, selon la géologie. Tous les échantillons cités ont été fendus à l'aide d'une fendeuse hydraulique. Les échantillons sont ensachés individuellement, étiquetés et transportés conformément aux protocoles d'expédition. Des échantillons stériles, des duplicata et des matériaux de référence sont insérés à l'aveugle dans les lots d'échantillons au sein de la séquence numérotée des échantillons.

Avant l'expédition, les sacs d'échantillons scellés sont entreposés sous clé. Les échantillons sont expédiés par voie aérienne jusqu'à la base d'hydravion de Témiscamie, puis acheminés par camion jusqu'à Chibougamau, d'où ils sont envoyés par messagerie aux laboratoires géoanalytiques du Saskatchewan Research Council (« SRC ») à Saskatoon, en Saskatchewan, Canada. Ce laboratoire est accrédité par le Conseil canadien des normes en tant que laboratoire d'essais d'analyse minérale selon la norme ISO/CEI 17025. À leur arrivée au SRC, les échantillons sont triés en lots selon leur niveau de radioactivité, puis préparés et analysés dans l'ordre. Les échantillons sont séchés et concassés à 60 % passant -2 mm et des sous-échantillons de 100 g à 200 g sont séparés à l'aide d'un diviseur à riffles. Le sous-échantillon est pulvérisé à 90 % passant 106 microns à l'aide d'un broyeur à anneaux et à disques. Les éléments du broyeur sont nettoyés entre les échantillons à l'aide de laine d'acier et d'air comprimé.

Suite à la préparation des échantillons, SRC analyse le contenu en U_3O_8 de différentes façons. La fluorométrie et la méthode ICP 4-3R (dilution partielle) sont utilisés pour les échantillons de moins de 100 ppm U_3O_8 . La méthode ICP 4-3 (dilution totale) est employée pour les échantillons dont la radioactivité varie de normale à forte, donc pour la majorité des échantillons soumis pour analyse. Les échantillons de plus de 1 000 ppm U_3O_8 sont également soumis à la dilution à l'eau régale avant de déterminer leur contenu en U_3O_8 en % poids par la méthode ICP. La Société, de façon indépendante, ajoute un échantillon stérile et un duplicata de quart de carotte pour chaque 14 échantillons. Les résultats sont passés en revue de façon continue.

En plus des analyses chimiques, la Société emploie une sonde qui mesure le rayonnement gamma dans le trou afin d'estimer les teneurs en uranium. Avant d'envoyer la sonde, les trous sont lavés pour éliminer les traînées mineures de minéralisation et les effets du radon. Les résultats de la sonde, en comptes par seconde (cps), sont convertis en eU_3O_8 (équivalent U_3O_8) selon des algorithmes bien établis calibrés spécifiquement pour le gîte Matoush. Un trou de calibrage (MT-07-29), pour lequel des analyses chimiques complètes sont disponibles, est sondé au moins une fois par mois pour assurer que la sonde est calibrée de façon précise et fonctionne de façon adéquate. Les résultats sont également comparés aux résultats d'analyses chimiques sur réception. Tout écart entre les résultats est immédiatement investigué et corrigé.

Les résultats analytiques sont reçus et importés dans la base de données de la Société. Les duplicata de laboratoire et les échantillons de référence du laboratoire sont vérifiés. Les duplicata et les échantillons stériles et de référence internes sont vérifiés. Tout écart analytique des résultats prévus mène à une ré-analyse.

Les résultats sont également comparés aux valeurs estimées de Teneur x Épaisseur (« TE») à partir des levés par la sonde en forage, avec les valeurs en cps notées lors de la description initiale des carottes.

Dans le texte qui suit détaillant les travaux d'exploration réalisés sur les propriétés de la Société, la lettre « e » dans l'expression « eU_3O_8 » représente la valeur *estimée* ou *équivalente* de U_3O_8 telle que déterminée par la sonde géophysique calibrée dans le trou.

Pour plus d'informations sur les différents sujets techniques liés aux travaux d'exploration pour l'uranium, et notamment sur l'emploi de mots comme « eU_3O_8 » et « CPS », les méthodes d'analyse des programmes d'exploration, les techniques

d'échantillonnage, le contrôle de la qualité des résultats obtenus par la sonde gamma et des analyses chimiques en laboratoire, veuillez consulter le site web de la Société au : www.stratecoinc.com dans la section **Assurances et contrôle de la qualité**, sous-section **Q/A et Q/C**, et dans la présente notice annuelle, à la sous-section 5.4.13.

5.4.03 : PROPRIÉTÉ MATOUSH

La Société détient un intérêt de 100 % dans cette propriété pour l'uranium qui représente actuellement le principal point d'intérêt du PROJET MATOUSH, situé à environ 275 km au nord de Chibougamau, dans la région des monts Otish au Québec, Canada (voir **Figure 1** pour la localisation régionale de la PROPRIÉTÉ MATOUSH).

a) Localisation et accès

La propriété est accessible par voie aérienne en tout temps et pendant l'hiver par la route d'hiver Eastmain, qui passe à environ sept kilomètres à l'ouest de la propriété.

b) Titres miniers

La propriété est constituée de 25 titres miniers couvrant une superficie de 1 328,46 hectares.

En vertu d'une lettre d'entente datée du 12 mai 2005, la Société pouvait acquérir un intérêt de 51 % auprès de Ditem Explorations Inc. (« Ditem »), qui détenait alors un intérêt de 100 % dans la PROPRIÉTÉ MATOUSH, en contrepartie de paiements totalisant 125 000 \$ sur deux ans, incluant 5 000 \$ à la signature de l'entente; de travaux d'exploration totalisant 750 000 \$ sur trois ans, incluant 200 000 \$ au cours de la première année; et de l'émission de 600 000 actions ordinaires de la Société sur une période de deux ans. Le projet du « Beaver Lake Area », situé environ 20 kilomètres plus à l'ouest, était aussi couvert par cette entente initiale.

Une nouvelle lettre d'entente a été signée avec Ditem le 21 février 2006, octroyant à la Société un intérêt de 100 % dans la PROPRIÉTÉ MATOUSH selon les conditions suivantes : la Société a payé 10 000 \$ à la signature de la lettre d'entente, et dans les cinq jours suivant l'approbation de la transaction par les autorités réglementaires, la Société a payé à Ditem 140 000 \$ et émis à Ditem 400 000 actions ordinaires. Les actions étaient assujetties à une période de détention minimale de quatre mois plus un jour. Ditem conserve une redevance de 2 % NSR, telle que définie par les normes de l'industrie. Les titres miniers dans le « Beaver Lake Area » n'ont pas été renouvelés par la Société suite à l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans la PROPRIÉTÉ MATOUSH.

c) Potentiel pour l'uranium

La région des monts Otish est reconnue pour son potentiel uranifère, particulièrement depuis les travaux d'exploration réalisés par Uranerz Exploration and Mining (« Uranerz ») et Cogema à la fin des années 1970 et le début des années 1980.

Les résultats des travaux d'exploration réalisés par Uranerz au début des années 1980, avant la chute du prix de l'uranium, ainsi que les résultats obtenus par la Société depuis 2006, indiquent que la PROPRIÉTÉ MATOUSH possède un très bon potentiel.

Uranerz n'avait exploré qu'un segment de 900 mètres de longueur le long de la structure Matoush, qui avait pourtant été suivie sur la propriété sur une distance de 3 900 mètres. La structure Matoush a été découverte au début des années 1980 par la société allemande. En 1984, Uranerz a foré 23 sondages, incluant le sondage **AM-15**, qui a intersecté une section de 16 mètres à une profondeur verticale de 200 mètres à une teneur de 0,95 % U₃O₈, soit plus de 20 livres U₃O₈ par tonne de minerai, une teneur très élevée selon les normes actuelles. En raison de la faiblesse du prix de l'uranium entre 1985 et 2005, le potentiel uranifère de la PROPRIÉTÉ MATOUSH n'a pas fait l'objet d'autres investigations. Les résultats des travaux d'exploration réalisés par Uranerz datent de la fin des années 1970 et le début des années 1980, c'est-à-dire avant la mise en œuvre du *Règlement 43-101*.

Mise en garde : Une personne qualifiée n'a pas effectué le travail requis pour classer les estimations historiques d'Uranerz dans les ressources minérales ou les réserves minérales à jour. La Société ne considère pas ces estimations historiques de ressources ou de réserves comme des ressources minérales ou des réserves minérales à jour au sens des articles 1.2 et 1.3 du Règlement 43-101, dans sa version modifiée. L'investisseur ou le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces estimations historiques.

Les travaux d'exploration d'Uranerz ont cependant servi de point de départ pour les travaux d'exploration de la Société sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH.

d) Travaux d'exploration

ZONE AM-15

Les travaux d'exploration réalisés par Uranerz Exploration and Mining vers la fin des années 1970 et début des années 1980 avaient mené à l'identification d'une importante intersection minéralisée dans le forage **AM-15**, soit 16 mètres à une teneur de 0,95 % U_3O_8 . Cette intersection a servi de point de départ pour le premier programme d'exploration de la Société sur la propriété Matoush en 2006.

Les forages réalisés par la Société en 2006-2007 se sont avérés très positifs avec comme conclusion l'identification de la lentille **AM-15** à haute teneur uranifère.

Le 26 septembre 2007, Scott Wilson RPA a complété un rapport technique sur le PROJET MATOUSH, incluant une estimation des ressources sur le cœur de la zone **AM-15** qui indique des ressources minérales de catégorie **indiquées** : **201 000 tonnes à une teneur de 0,79 % U_3O_8 contenant 3,48 millions de livres d' U_3O_8** et des ressources minérales **inférées** : **65 000 tonnes à une teneur de 0,43 % U_3O_8 contenant 0,62 million de livres.**

Scott Wilson RPA a préparé une première estimation des ressources minérales pour le cœur de la zone **AM-15** de Matoush utilisant l'information des forages disponibles en date du 6 septembre 2007. Un jeu de sections transversales ainsi que des vues en plan ont été interprétés afin de construire des modèles 3D de cadre linéaire de l'enveloppe minéralisée (« grade-shell wireframe models ») en utilisant une teneur de coupure de 0,05% U_3O_8 et une épaisseur horizontale minimale de 2 mètres. Les hautes teneurs ont été coupées à 7 % U_3O_8 . Sur les 119 forages situés dans le section de la zone **AM-15**, 44 ont été utilisés pour l'estimation des ressources minérales. Les ressources minérales se retrouvent à l'intérieur de quatre lentilles verticales contrôlées par la zone de la faille Matoush (ZFM) soit : lentille principale, lentille sud, lentille nord et lentille supérieure. La modélisation des teneurs U_3O_8 à l'intérieur des « wireframe models » a été estimée par krigeage ordinaire.

Le tableau représentant ces premières estimations des ressources sur la zone **AM-15** est présenté à la section RAPPORTS TECHNIQUES à la sous-section 5.4.03.6.

ZONE MT-22

La zone minéralisée **MT-22** découverte par la Société en 2007 sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH est sous-jacente à la zone **AM-15** et plonge dans la même direction. La lentille **MT-22** a été vérifiée selon une grille de forage aux 100 mètres, et se trouve à une profondeur verticale entre -300 m et -650 m, sur une distance latérale de 450 m entre les sections 31+50S et 27+00S, et demeure ouverte vers le nord sur l'ensemble de sa dimension verticale (350 m) (voir section longitudinale sur le site web de la Société : www.stratecoinc.com). Compte tenu du contexte structural connu sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH, il était anticipé de retrouver plusieurs lentilles de teneur et d'épaisseur variables en explorant selon une grille de forage plus serrée, et il était également anticipé d'obtenir des teneurs plus élevées au point d'intersection avec la faille Matoush.

De novembre 2007 à mars 2008, plus de 25 sondages ont été forés sur cette nouvelle zone **MT-22**. De bons résultats ont été obtenus dans la zone **MT-22** dans les deux derniers sondages forés en 2007, soit **MT-07-129** et **MT-07-130**, situés à 80 mètres l'un de l'autre et à la même profondeur, soit -350 mètres. Le sondage **MT-07-129**, qui a intersecté **8,8 mètres à 0,18 % U_3O_8 , incluant 3,9 mètres à 0,38 % U_3O_8** , était particulièrement encourageant, puisque l'enveloppe d'altération dans ce sondage est identique à celle observée dans la zone **AM-15**.

Les sondages complétés au cours du premier trimestre de 2008 dans la zone **MT-22** ont livré des résultats prometteurs, avec des intersections impressionnantes confirmant l'importance de cette nouvelle zone. Les meilleurs résultats proviennent du sondage **MT-08-003**, avec **1,90 % U₃O₈ sur 7,5 mètres, incluant 5,60 % U₃O₈ sur 2,4 mètres**, et du sondage **MT-08-013**, avec **0,27 % U₃O₈ sur 9,4 mètres**.

En février 2008, la Société a intersecté un nouvel intervalle à haute teneur à l'extrémité nord de la lentille **MT-22**, puis en mars 2008, la Société a réalisé que la zone minéralisée **MT-22** située sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH et découverte en profondeur sous la zone **AM-15**, était une zone de grande envergure et avait donc planifié 50 000 mètres de forage pour l'année 2008 sur la propriété.

Au cours du deuxième trimestre de 2008, les travaux de forage dans la zone minéralisée **MT-22** se sont poursuivis selon une grille de forage de 50 mètres, en préparation pour la prochaine estimation des ressources. Les résultats pour cette zone se sont avérés concluants. Les meilleurs résultats provenaient des sondages **MT-08-027, 028, 036, et 043**. Le sondage **MT-08-022** a intersecté une teneur de **0,53 % U₃O₈ sur 17,3 m, incluant 1,59 % U₃O₈ sur 5,1 m**. Le sondage **MT-08-028** à une teneur de **0,51 % U₃O₈ sur 40,4 m, incluant 2,26 % U₃O₈ sur 7,4 m**. Le sondage **MT-08-036** a quant à lui intersecté un intervalle à **0,42 % U₃O₈ sur 6,9 m, incluant 1,04 % U₃O₈ sur 2,4 m**, et le sondage **MT-08-043** a intersecté **9,7 m à une teneur de 2,19 % U₃O₈, incluant un intervalle à très haute teneur de 6,04 % U₃O₈ sur 2,8 mètres**.

Au cours du troisième trimestre de 2008, cinq sondages totalisant 3 096 mètres ont été complétés pour délimiter la zone **MT-22** sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH. Deux sondages (**MT-08-061 et 064**) ont été forés dans la zone **MT-22** pour recueillir des données géologiques au sein de l'enveloppe de ressources minérales. Les trois autres sondages (**MT-08-077, 079 et 080**) ont été forés au sein de l'enveloppe dans l'extension nord de la zone **MT-22**, entre les niveaux -400 m et -450 m. Le sondage **MT-08-077** a intersecté une section à **0,92 % U₃O₈ sur 7,5 m, incluant 1,52 % U₃O₈ sur 4,50 m**.

Tous les résultats obtenus dans la zone **MT-22** peuvent être consultés sur la section longitudinale disponible sur le site web de la Société, au : www.stratecoinc.com.

ZONE MT-34

Au cours de l'hiver 2006-2007, l'**extension sud** de la zone **AM-15** a fait l'objet de forages le long de l'horizon **ACF 3** qui renferme les ressources estimées de la zone **AM-15**.

Une interprétation géologique détaillée de la zone **AM-15** a révélé que la zone était inclinée à environ 20° vers le sud, et que la minéralisation semblait se poursuivre dans l'unité **CBF** sous-jacente. Le forage devant se dérouler sur la surface gelée du lac, les travaux ont débuté à la fin-janvier 2008. Les forages démontrent clairement que la zone **AM-15** se poursuit en profondeur en direction sud. Les travaux subséquents ont donc été axés sur l'exploration du niveau **ACF** sous-jacent, la même unité qui renferme la zone **MT-22** plus au nord.

En 2008, la Société a exploré et délimité l'**extension sud** de la zone **AM-15** en profondeur. Cette nouvelle lentille montrait des intervalles importants dans l'axe de forage mais des teneurs en U₃O₈ inférieures que dans les zones **AM-15** et **MT-22**. Toutefois, il faut mentionner que les travaux d'exploration venaient tout juste de débiter dans ce secteur et selon le modèle de la zone **MT-22**, des zones à haute teneur étaient vraisemblablement présentes dans l'horizon **ACF** à des profondeurs entre -300 et -650 mètres.

Les travaux de forage dans l'**extension sud** de la zone **AM-15** ont éventuellement mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée, la lentille **MT-34**, sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH de la Société à la fin-avril 2008. La compréhension de la géologie et de la minéralisation basée sur deux années de travaux a mené à la découverte de cette zone à haute teneur en uranium. De fait, les travaux réalisés par la Société démontrent que les secteurs à haute teneur en uranium dans les zones **AM-15** et **MT-22** sont associées à des décrochements horizontaux de la faille Matoush.

La nouvelle zone, nommée **MT-34**, a été intersectée dans le sondage **MT-08-034** à une profondeur verticale de 370 mètres, au sud des zones **AM-15** et **MT-22**. À l'époque, le sondage **MT-08-034** présentait les résultats les plus intéressants obtenus par la Société sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH (la localisation du sondage **MT-08-034** est indiquée au www.stratecoinc.com).

Le sondage **MT-08-034** a intersecté de la minéralisation en uranium sur un intervalle de **57,3 mètres à une teneur moyenne de 0,67 % U₃O₈, incluant 27,5 mètres à une teneur moyenne de 1,36 % U₃O₈** ainsi qu'une section de **4,80 mètres à une teneur de 6,03 % U₃O₈**. L'épaisseur réelle des intervalles minéralisés n'a pas encore été déterminée.

Suite au sondage **MT-08-034**, 11 autres sondages ont été forés dans le secteur **MT-34** pour vérifier les extensions de cette nouvelle zone minéralisée. Les résultats se sont avérés concluants, révélant un cœur à haute teneur au sein de la lentille **MT-34**. Ainsi, le sondage **MT-08-047** a intersecté une section minéralisée de **12,0 mètres à une teneur moyenne de 1,72 % U₃O₈**.

Deux autres sondages implantés entre les sondages **MT-08-034** et **MT-08-047** selon une grille à **40 mètres d'espacement**, en préparation pour la prochaine estimation des ressources, ont confirmé le potentiel de cette nouvelle zone. Le sondage **MT-08-050** a intersecté la zone minéralisée sur **21,3 mètres à une teneur moyenne de 0,49 % U₃O₈, incluant 2,0 mètre à 1,99 % U₃O₈**, tandis que le sondage **MT-08-053** a intersecté un intervalle minéralisé de **11,5 mètres à une teneur moyenne de 2,98 % U₃O₈**.

Les sondages **MT-08-062** et **MT-08-068**, ciblant la zone **MT-34** à une profondeur d'environ -450 m à environ 190 m au nord du cœur de la zone, ont livré des résultats intéressants, avec des intervalles respectifs de **0,60 % U₃O₈ sur 3,5 m (incluant 0,73 % U₃O₈ sur 2,8 m)** et **0,03 % U₃O₈ sur 5,00 m (incluant 0,05 % U₃O₈ sur 2,50 m)**. Dans l'extension en profondeur, le sondage **MT-08-058** (-530 m) a intersecté une section notable à une teneur de **0,02 % U₃O₈ sur 21,0 m, incluant 0,08 % U₃O₈ sur 2,4 m**. Le sondage **MT-08-069** (-580 m) a pour sa part livré des résultats de **0,17 % U₃O₈ sur 2,7 m** (Les points de percée et les résultats des sondages sont affichés sur la section longitudinale, sur le site web de la Société au : www.stratecoinc.com).

Finalement, six sondages ont été forés pour vérifier les extensions de la zone **MT-34**, particulièrement l'extension sud. Les meilleurs résultats proviennent du sondage **MT-08-083**, où une teneur de **0,11 % U₃O₈ sur 7,4 mètres** a été obtenue, **incluant 0,35 % U₃O₈ sur 1,3 mètre**. Les travaux de forage se sont terminés le 5 décembre 2008.

En septembre 2008, Scott Wilson RPA a procédé à une estimation des ressources qui se résument comme suit : Ressources indiquées : **250 000 tonnes à une teneur de 0,68 % U₃O₈ contenant 3,73 millions de livres U₃O₈**

Forages 2009

Les résultats des forages complétés lors du premier trimestre 2009 se sont avérés prometteurs, tout particulièrement au sud de la lentille **MT-34**. À cet effet, le forage **MT-09-006**, situé sur la section 46 + 00S à 1 km du cœur de la lentille **MT-34**, a intersecté une zone minéralisée de 8,9 mètres hautement altérée en fuschite avec présence de pechblende et d'uranophanes. La teneur de cette intersection est de **0,27 % U₃O₈ sur 9,5 mètres incluant 0,97 % U₃O₈ sur 1,2 mètre**.

Au cours du deuxième trimestre, huit autres sondages ont été complétés dans le secteur **MT-06** selon une maille atteignant 100 mètres en vue de vérifier la continuité de l'intersection du sondage **MT-09-006**. Le meilleur sondage a été le **MT-09-009**, situé le long de la plongée présumée du **MT-09-006**, à 100 mètres de ce dernier et à -600 mètres de profondeur verticale. L'intersection a été de **0,11 % U₃O₈ sur 2,4 mètres** au niveau de la faille.

Au début du mois de juin, une des deux foreuses en opération sur la PROPRIETE MATOUSH a été affectée sur le secteur de la lentille **MT-34**. En raison des très hautes teneurs obtenues dans le sondage **MT-08-034**, soit **1,36% U₃O₈ sur 27,5 mètres incluant 6,03 % U₃O₈ sur 4,8 mètres** en comparaison de l'ensemble des teneurs et longueurs des intersections obtenues dans cette zone, l'influence du forage **MT-08-034** dans l'estimation des ressources publiée en septembre 2008 par Scott Wilson RPA avait été volontairement limitée.

De plus, la maille des sondages réalisés en 2008, soit 50 mètres x 70 mètres à proximité du sondage **MT-08-034**, ne rendait pas possible l'intégration de ces ressources dans la catégorie de ressources indiquées.

En juin 2009, quatre forages ont été complétés dans la partie supérieure de la lentille **MT-34**. Trois de ces quatre forages ont intersecté des hautes teneurs sur des longueurs considérables.

L'intersection du sondage **MT-09-012**, dont le point de percée s'est retrouvé à quelques mètres du sondage **MT-08-050** en raison de fortes déviations, a été de **0,69 % U₃O₈ sur 25,5 mètres incluant 1,44 % U₃O₈ sur 7,20 mètres** tandis que

l'intersection du **MT-08-050** avait été de **0,44 % eU₃O₈ sur 21,6 mètres incluant 1,88 % eU₃O₈ sur 1,8 mètre**. L'analyse chimique a retourné **0,49 % U₃O₈ sur 21,3 mètres incluant 1,99 % U₃O₈ sur 2,0 mètres**.

Pour ce qui est du sondage **MT-09-016**, dont le point de percée est situé à mi-chemin entre le sondage **MT-08-050** et **MT-08-034**, l'intersection a été de **0,56 % U₃O₈ sur 25,8 mètres incluant 0,94 % U₃O₈ sur 12,5 mètres**.

Au cours du troisième trimestre 2009, les forages se sont poursuivis à un rythme soutenu sur la PROPRIETE MATOUSH, avec deux foreuses opérationnelles. Une foreuse (1419) était dédiée à du forage de définition sur la zone **MT-34** afin d'accroître la qualité de l'information en vue de la nouvelle estimation des ressources. La seconde foreuse (1420) a été essentiellement utilisée pour du forage d'exploration dans l'extension sud de la zone **MT-34** (forage à large maille).

Les sondages à maille serrée réalisés sur la zone MT-34 ont donné, dans l'ensemble, d'excellents résultats confirmant et augmentant le degré de confiance relativement à la continuité géologique et à la présence de hautes teneurs. L'augmentation des ressources indiquées et de la teneur, lors de la nouvelle estimation des ressources en septembre 2009, en témoigne.

En plus des forages de définition, les résultats des 12 sondages d'exploration, forés au sud de la zone **AM-15** dans le niveau **ACF-3** et au sud de la zone **MT-34** dans la partie supérieure du niveau **ACF-4**, confirment le potentiel de découverte de nouvelles lentilles. Sur les trois sondages complétés approximativement 400 mètres au sud de la zone **AM-15** (**MT-09-030, 031, 032**) dans le niveau **ACF-3**, le **MT-09-030** s'est avéré le plus encourageant avec un intervalle minéralisé de 3,9 mètres et une teneur de 0,26 % U₃O₈. Pour ce qui est des neuf sondages forés dans le niveau **ACF-4** sur une distance latérale de 1 800 mètres avec une maille relativement large de l'ordre de 200 mètres, ils ont tous intersecté la faille Matoush avec le halo d'altération typique à celui rencontré dans les lentilles minéralisées. Trois derniers sondages (**MT-09-035 à 038**) complétés en terrain vierge se sont révélés être les plus intéressants avec des intersections de 0,17 % U₃O₈ sur 2,0 mètres dans le **MT-09-035** et **0,48 % U₃O₈ sur 4,2 mètres** pour le forage **MT-09-036**.

Le 18 septembre dernier, Scott Wilson RPA a mis à jour l'estimation des ressources, selon le *Règlement 43-101*, avec les résultats de forages disponibles au 1^{er} septembre 2009 et en utilisant des méthodes similaires à celles appliquées pour l'estimation précédente des ressources (Scott Wilson RPA, sept. 2008).

L'accroissement des ressources indiquées de **3,73 millions de livres avec une teneur de 0,67 % U₃O₈** (Scott Wilson RPA, sept. 2008) à **7,46 millions de livres avec une teneur de 0,78 % U₃O₈** est significatif. D'ailleurs, les ressources indiquées de la zone **MT-34**, située dans la partie supérieure du faciès **ACF-4**, sont maintenant estimées à **174 000 tonnes à une teneur de 0,89 % U₃O₈ contenant 3,42 millions de livres U₃O₈**. À noter que la zone **MT-22** ne contient toujours pas de ressources indiquées étant donné la maille de forage utilisée, soit environ 50 mètres par 50 mètres. Cette zone sera forée selon une maille plus serrée lors du programme d'exploration souterraine. Aucune réserve minérale n'a été estimée sur le PROJET MATOUSH.

Forages 2010

En 2010, 10 268 mètres répartis en 18 sondages ont été complétés sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH.

Lors du premier trimestre de l'année, les forages réalisés dans l'extension sud des zones (lentilles) minéralisées connues (**AM-15, MT-22, MT-34**) visaient à vérifier le potentiel de secteurs anormaux identifiés à la fin du programme de 2009. Il s'agissait notamment de deux secteurs situés respectivement à 1,5 kilomètre et 2,5 kilomètres au sud de la lentille **MT-34**.

Sur les quatre forages complétés, l'intersection la plus intéressante a été de 0,56 % U₃O₈ sur 0,5 mètre dans le secteur situé à 2,5 kilomètres au sud de la lentille **MT-34** (**MT-10-004**).

Durant le second trimestre, la Société a axé ses efforts d'exploration sur la PROPRIETE ECLAT de manière à poursuivre la définition de la faille Matoush. Par conséquent, il n'y a pas eu de forage sur la PROPRIETE MATOUSH, hormis les derniers 24 mètres de la fin d'un forage qui a eu lieu au début du mois d'avril.

Au cours du troisième trimestre, cinq forages ont été complétés sur la PROPRIETE MATOUSH. Les trois premiers sondages, qui visaient des structures semblables à la faille Matoush à environ 1,0 kilomètre à l'est de celle-ci, ont confirmé la

présence de failles sans pour autant intersecter de dyke ni de minéralisation importante. Ils ont, par ailleurs, contribué de façon significative à définir le contexte structural.

Les deux autres sondages visaient à vérifier le potentiel des anomalies identifiées par les forages complétés lors du premier trimestre 2010 dans les deux secteurs d'intérêt situés 1,5 kilomètre et 2,5 kilomètre au sud de la lentille **MT-34**. Les deux forages ont intersecté la faille tel que prévu avec une forte altération en fuschite. Pour ce qui est de la minéralisation, une teneur de 0,21 % U_3O_8 sur 0,7 mètre a été intersectée dans le sondage **MT-10-009** à 1,5 kilomètre au sud de la lentille **MT-34**.

Au cours du dernier trimestre, la Société a concentré ses activités d'exploration dans le secteur jugé prioritaire situé à 1,5 kilomètre au sud de la lentille **MT-34**. Elle y a réalisé sept sondages couvrant une distance de 300 mètres le long de la faille Matoush, entre les profondeurs verticales de 390 et 500 mètres, en vue d'y confirmer le potentiel présent.

Les résultats se sont avérés probants notamment avec le premier forage (**MT-10-011**) qui a permis de confirmer la présence d'une nouvelle lentille (**MT-36**) avec une intersection de **0,49 % U_3O_8 sur 0,9 mètre** et une autre de **12,8 % U_3O_8 sur 0,3 mètre située à 9 mètres** de la faille Matoush dans l'éponte inférieure. Ensuite, le sondage **MT-10-013**, foré à 100 mètres au sud du **MT-10-011** à la même élévation (-400 mètres) a, quant à lui, intersecté **0,13 % U_3O_8 sur 8,6 mètres** incluant **0,40 % U_3O_8 sur 2,0 mètres**. Trois autres sondages ont intersecté cette nouvelle lentille subhorizontale concentrée dans la partie supérieure du niveau **ACF-4** : le **MT-09-035 (0,17 % U_3O_8 sur 2,0 mètres)**, le **MT-10-009 (0,21 % U_3O_8 sur 0,7 mètre)** et le **MT-09-036 (0,48 % U_3O_8 sur 4,2 mètres incluant 1,29 % U_3O_8 sur 1,2 mètre)**. Ces valeurs sont représentatives de celles intersectées à l'intérieur et à proximité des lentilles **AM-15**, **MT-22** et **MT-34**.

Les résultats analytiques de la lentille **MT-36** peuvent être consultés sur le site Web de la Société (www.stratecoinc.com) dans la section « Le PROJET MATOUSH – Longitudinales ».

5.4.4.5: Rapports techniques

a) Estimations de ressources minérales et de réserves minérales

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis concernant les estimations de ressources mesurées et indiquées. On retrouve dans cette section les expressions « **ressources mesurées** » et « **ressources indiquées** ». La Société met en garde les investisseurs des États-Unis que bien que ces expressions soient reconnues et exigées par la réglementation canadienne, la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis ne les reconnaît pas. Les investisseurs des États-Unis sont avisés de ne pas supposer que la minéralisation dans ces catégories sera éventuellement, en tout ou en partie, convertie en réserves.

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis concernant les estimations de ressources inférées. On retrouve dans cette section l'expression « **ressources inférées** ». La Société met en garde les investisseurs des États-Unis que bien que cette expression soit reconnue et exigée par la réglementation canadienne, la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis ne la reconnaît pas. Les « **ressources inférées** » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale. On ne doit pas supposer que des ressources minérales inférées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties à une catégorie supérieure. Selon la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales inférées ne peuvent être utilisées pour réaliser des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf exception. **Les investisseurs des États-Unis sont mis en garde de ne pas supposer que des ressources inférées existent ou qu'elles pourront, en tout ou en partie, être exploitées de façon économique ou légale.**

b) Définition, catégorie et classification de ressources minérales

Le guide de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) pour la classification des ressources englobe les définitions suivantes qui ont été utilisées pour la classification des ressources sur la propriété Matoush :

Des *ressources minérales* sont des concentrations ou indices minéralisés d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou organique fossilisée, dont la forme, la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. La localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité des ressources minérales sont connues, estimées ou interprétées à partir de preuves et de connaissances géologiques spécifiques.

Une *ressource minérale inférée* constitue la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

Une *ressource minérale indiquée* constitue la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables découlant de travaux d'exploration et d'essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

c) Rapports Techniques complétés

Une estimation des ressources complétée par Scott Wilson RPA dans le rapport technique daté du 27 septembre 2007 et intitulé *Technical Report on the Matoush Uranium Project Central Quebec, Canada, NI 43-101* a permis d'évaluer les ressources du PROJET MATOUSH dans les zones **AM-15** Le 18 septembre 2008, la Société a déposé sur SEDAR (www.sedar.com) ce nouveau rapport technique rédigé par Messieurs R. Barry Cook, ing., et David A. Ross, géo., de Scott Wilson RPA, deux personnes qualifiées selon le Règlement 43-101 :

Coeur de la zone AM-15	Tonnes (000)	Coupure U₃O₈ (%)	Coupure U₃O₈ (000 lb)
INDIQUÉE			
Lentille principale	164	0,87	3,162
Lentille sud	37	0,40	323
Lentille supérieure	0		0
Lentille nord	0		0
TOTAL INDIQUÉE	201	0,79	3,484
INFÉRÉE			
Lentille principale	36	0,54	421
Lentille sud	6	0,19	25
Lentille supérieure	11	0,08	20
Lentille nord	12	0,55	152
TOTAL INFÉRÉE	65	0,43	619

Notes :

1. Définitions CIM utilisées pour les ressources minérales

2. Teneurs de coupures de 0,05 % U_3O_8 .
3. «Grade-shell wireframe» à 0,05 % U_3O_8 utilisés pour contraindre l'interpolation des teneurs.
4. Valeurs U_3O_8 ont été interpolées par Krigeage ordinaire.
5. Les cadres linéaires ont été construits en utilisant une largeur horizontale de 2 m.
6. Hautes teneurs U_3O_8 coupées à 7 %.
7. Radiométrie dans les sondages utilisée pour analyses d'un seul trou de forage.
8. Dimensions des blocs sont de 10 m par 10 m par 3 m.
9. Différents blocs de moins de 0,05 % U_3O_8 ont été inclus pour la continuité ou pour étendre les lentilles au minimum de 2 m de longueur horizontale.
10. Logiciel Gemcom International Inc. Resource Evaluation Edition version GEMS 6.11 utilisé pour le calcul.

Cette estimation qualifie les ressources minérales du cœur de la zone **AM-15** de la façon suivante : catégorie **indiquées** de **201 000 tonnes à une teneur de 0,79 % U_3O_8 contenant 3,48 millions de livres d' U_3O_8** et des ressources minérales **inférées** de **65 000 tonnes à une teneur de 0,43 % U_3O_8 contenant 0,62 million de livres.**

Une estimation des ressources complétée par Scott Wilson RPA dans le rapport technique daté du 16 septembre 2008 et intitulé *Technical Report on the Mineral Resources Update for the Matoush Uranium Project Central Quebec, Canada, NI 43-101* a permis d'évaluer les ressources du PROJET MATOUSH dans les zones **AM-15**, **MT-22** et **MT-34**. Le 18 septembre 2008, la Société a déposé sur SEDAR (www.sedar.com) ce nouveau rapport technique rédigé par Messieurs R. Barry Cook, ing., et David A. Ross, géo., de Scott Wilson RPA, deux personnes qualifiées selon le Règlement 43-101.

Scott Wilson RPA a mis à jour l'estimation des ressources conforme au *Règlement 43-101* pour le projet uranifère Matoush, utilisant les résultats de forage disponibles au 25 juillet 2008. En utilisant un seuil de coupure de 0,05 % U_3O_8 , **les ressources minérales indiquées sont estimées à 250 000 tonnes à une teneur de 0,68 % U_3O_8 , pour un total de 3,73 millions de livres U_3O_8 . Les ressources minérales inférées sont estimées à 1,3 million de tonnes à une teneur de 0,44 % U_3O_8 contenant 13,07 millions de livres U_3O_8 .** Les ressources minérales sont contenues dans les trois zones suivantes : **AM-15**, **MT-22** et **MT-34**.

Cette nouvelle estimation des ressources démontre, en date du mois d'août 2008 et fondé sur les données disponibles au 25 juillet 2008, une augmentation de 300 % relativement au dernier rapport technique déposé conformément au *Règlement 43-101* et daté du 27 septembre 2007.

Scott Wilson RPA est arrivé à la conclusion qu'il existe également un potentiel pour les gîtes d'uranium de type discordance sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH.

Aucune estimation de réserves minérales n'a été réalisée sur le PROJET MATOUSH. Voir section longitudinale au : www.stratecoinc.com.

Tableau 1 – Estimation des ressources minérales au PROJET MATOUSH, 25 juillet 2008

	Tonnes (x 1 000)	Teneur (% U_3O_8)	Livres U_3O_8 (x 1 000)
Indiquées			
AM-15	162	0,52	1 840
MT-34	88	0,97	1 890
Total Indiquées	250	0,68	3 730
Inférées			
AM-15	16	0,14	50
MT-22	801	0,38	6 680
MT-34	527	0,55	6 350
Total Inférées	1 344	0,44	13 070

Notes :

1. Définitions de l'ICM utilisées pour les ressources minérales.
2. Teneur de coupure de 0,05 % U_3O_8 a été estimée en utilisant le prix de 55 \$ US/lb et en assumant les coûts d'opération.
3. « Grade-shell wireframe » à 0,05 % U_3O_8 et une épaisseur réelle minimum de 1,5 mètre ont été utilisés pour contraindre l'interpolation des teneurs.
4. Les hautes teneurs U_3O_8 ont été coupées à 9 % avant de créer un composite à 2 m de longueur.
5. Différents blocs de moins de 0,05 % U_3O_8 ont été inclus pour la continuité ou pour étendre les lentilles à un minimum de largeur.
6. Les totaux pourraient différer des sommes parce qu'arrondis.

Les forages du PROJET MATOUSH incluant 257 sondages par carottage totalisant plus de 98 000 mètres. Un jeu de sections transversales ainsi que des vues en plan ont été interprétés afin de construire des modèles 3D de cadre linéaire («wireframe models») en utilisant une teneur de coupure de 0,05 % U_3O_8 , et une largeur vraie minimum de 1,5 mètre. Les hautes teneurs U_3O_8 ont été coupées à 9 % avant de créer un composite de 2 mètres. Les paramètres du variogramme ont été interprétés à partir de composite de 2 mètres de valeurs U_3O_8 . La modélisation des teneurs U_3O_8 à l'intérieur des modèles de cadre linéaire a été estimée par krigeage ordinaire. Plus de 98 % des valeurs U_3O_8 dans la base de données des forages utilisées pour estimer la teneur, proviennent d'analyses chimiques. La différence provient de 27 récents sondages et dérive de la sonde gamma.

La classification dans les catégories indiquées ou inférées a été guidée par la densité des sondages, l'interprétation des variations du variogramme et l'apparente continuité des zones minéralisées.

La catégorie inférée a une grille de forage d'approximativement 50 mètres par 50 mètres jusqu'à 70 mètres.

Le 18 septembre 2009, Scott Wilson RPA a préparé une mise à jour de l'estimation de ressources conforme au *Règlement 43-101* pour le PROJET MATOUSH, basé sur les résultats de forage disponibles au 1^{er} septembre 2009, et en utilisant des méthodes similaires à celles utilisées lors d'estimations précédentes (Scott Wilson RPA, Sept. 2008). Selon un seuil de coupure de **0,10 % U_3O_8** utilisant un prix U_3O_8 de 75 US \$ / livre et en prenant en considération les coûts d'opération, les **ressources minérales indiquées** sont maintenant estimées à **436 000 tonnes à une teneur de 0,78 % U_3O_8 pour 7,46 millions de livres de U_3O_8** , et les **ressources minérales inférées** sont estimées à **1,16 million de tonnes à une teneur de 0,50 % U_3O_8 pour 12,78 millions de livres de U_3O_8** . Ces ressources se trouvent dans les zones **AM-15, MT-34** et **MT-22**, et s'étendent sur une distance latérale de 1,4 km. La structure Matoush a été suivie sur 11 km vers le sud et 2,5 km vers le nord.

L'augmentation des **ressources indiquées**, de **3,73 millions de livres à une teneur de 0,67 % U_3O_8** (Scott Wilson RPA, Sept. 2008) à **7,46 millions de livres à une teneur de 0,78 % U_3O_8** est significative. Les **ressources indiquées** dans la zone **MT-34**, située dans la partie supérieure de l'unité stratigraphique **ACF-4**, sont maintenant estimées à **174 000 tonnes à une teneur de 0,89 % U_3O_8 pour 3,42 millions de livres de U_3O_8** . À noter que des **ressources indiquées** n'ont pas encore été estimées dans la zone **MT-22** en raison de l'espacement actuel entre les forages, qui est d'environ 50 mètres par 50 mètres. Cette zone sera forcée à intervalles plus rapprochés lors du programme d'exploration souterraine.

Des réserves minérales n'ont pas encore été définies sur le PROJET MATOUSH.

Tableau 1 - Estimations de ressources minérales au projet Matoush - 1^{er} septembre 2009

	Tonnes (x 1 000)	Teneur (% U_3O_8)	Livres de U_3O_8 (x 1 000)
Indiquées			
AM-15	262	0,70	4 039
MT-34	174	0,89	3 420
Total Indiquées	436	0,78	7 458
Inférées			
AM-15	33	0,34	249
MT-22	822	0,53	9 526
MT-34	302	0,45	3 003
Total Inférées	1 157	0,50	12 777

Notes :

1. Les normes et les définitions de l'ICM ont été suivies pour la classification des ressources minérales.
2. Le seuil de coupure de 0,1 % U₃O₈ a été établi en utilisant un prix de 75 \$US/lb de U₃O₈ et des coûts d'exploitation estimés.
3. Les hautes teneurs en U₃O₈ ont été coupées à 9 %.
4. Les estimations de ressources minérales sont basées sur les données de forage disponibles au 1^{er} septembre 2009.
5. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.
6. Les totaux pourraient différer des sommes parce qu'arrondis.

La nouvelle estimation confirme que Matoush est un gîte robuste, relativement peu sensible aux variations du seuil de coupure entre 0,05 % et 0,2 % U₃O₈.

Tableau 2 - Estimations de ressources minérales au projet Matoush, à différents seuils de coupure

	Seuil de coupure (% U ₃ O ₈)	Tonnes (x 1 000)	Teneur (% U ₃ O ₈)	Livres de U ₃ O ₈ (x 1 000)
Indiquées				
AM-15	0,3	190	0,89	3 709
	0,2	230	0,77	3 925
	0,1	262	0,70	4 039
	0,05	264	0,69	4 043
MT-34	0,3	139	1,05	3 238
	0,2	168	0,92	3 393
	0,1	174	0,89	3 420
	0,05	174	0,89	3 420
Total Indiquées	0,3	329	0,96	6 947
	0,2	398	0,83	7 318
	0,1	436	0,78	7 458
	0,05	438	0,77	7 463
Inférées				
AM-15	0,3	20	0,48	209
	0,2	22	0,46	221
	0,1	33	0,34	249
	0,05	65	0,24	339
MT-22	0,3	509	0,72	8 082
	0,2	686	0,60	9 067
	0,1	822	0,53	9 526
	0,05	964	0,47	9 918
MT-34	0,3	136	0,80	2 395
	0,2	167	0,70	2 570
	0,1	302	0,45	3 003
	0,05	429	0,34	3 211
Total Inférées	0,3	665	0,73	10 686
	0,2	875	0,61	11 858
	0,1	1 157	0,50	12 777
	0,05	1 458	0,42	13 468

5.4.4.6 Étude d'opportunité datée du 17 Décembre 2008

En parallèle avec le rapport technique de septembre 2008 discuté dans la sous-section précédente, la Société avait également mandaté Scott Wilson RPA, avec la participation de Melis Engineering Ltd. pour les coûts de capital et d'usage, Golder

Associates pour la radiation, l'environnement et les coûts de réclamation et SD Energy Associates Ltd. (SD Energy) pour le marketing et la détermination du prix pour réaliser une Étude d'opportunité de façon à pouvoir débiter l'exploration souterraine.

Le rapport de l'Étude d'opportunité intitulé : Technical Report on the preliminary assesment of the Matoush Project, Central Québec, Canada, NI 43-101 Report daté du 17 décembre 2008 présente une évaluation économique préliminaire du PROJET MATOUSH.

Les données techniques qui suivent ont été lues et révisées par Jean-Pierre Lachance, géo., vice-président exécutif & exploration de la Société et Normand L. Lecuyer, ing., ingénieur minier principal, et David A. Ross, géo., géologue senior chez Scott Wilson RPA, qui sont des personnes qualifiées tel que défini par le *Règlement 43-101*.

L'Étude d'opportunité est basée sur l'estimation des ressources indiquées et inférées conforme au *Règlement 43-101*, établie par Scott Wilson RPA dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Mineral Resource Update for the Matoush Uranium Project* et daté du 16 septembre 2008, qui tient compte des résultats de forage disponibles au 25 juillet 2008 et donc qui exclut les résultats de forage subséquents, qui ont fait l'objet d'un rapport technique de mise à jour conforme au *Règlement 43-101* en 2009 (voir tableau précédent intitulé Estimation des ressources minérales au projet Matoush, 25 juillet 2008 qui présente les résultats de l'estimation des ressources indiquées et inférées dans la sous-section précédente : RAPPORT TECHNIQUE).

La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'Étude d'opportunité est de nature préliminaire. Elle est basée sur une estimation de ressources minérales indiquées et inférées qui sont considérées trop spéculatives d'un point de vue géologique pour pouvoir y appliquer des considérations économiques leur permettant d'être caractérisées comme des réserves minérales; et rien ne garantit que l'Étude d'opportunité se réalisera.

Les résultats de l'Étude d'opportunité sont résumés dans les paragraphes qui suivent. Le rapport complet a été rendu disponible sur le site web de la Société (www.stratecoinc.com) et sur SEDAR (www.sedar.com) le 23 décembre 2008.

I. PRODUCTION DE MINERAI ET MÉTAL RÉCUPÉRÉ

Le plan d'exploitation minière a été développé sur la configuration des ressources minérales. La récupération du métal est basée sur les tests métallurgiques faits au SGS Lakefield Research Ltd. (Lakefield), à Lakefield, ON; une moyenne de récupération de 97,6 % est utilisée.

Année	Tonnes usinées (x 1 000)	Teneur % U ₃ O ₈	Métal récupéré à 97,6 % (x 1 000 livres) U ₃ O ₈
1	175,0	0,633	2 382
2	236,3	0,454	2 306
3	262,5	0,362	2 046
4	262,5	0,553	3 124
5	262,5	0,439	2 479
6	262,5	0,372	2 100
7	188,4	0,267	1 082
TOTAL	1 649,7	0,437	15 519

II REVENUS

- Le scénario du prix a été établi par SD Energy avec un prix à long terme de 60,00 US\$ à 90,00 US\$ par livre U₃O₈ pour la durée de vie du projet. Le prix utilisé est de 75,00 US\$ par livre U₃O₈.
- Le taux de change US\$/CAN\$ est de 0,85.
- Le transport à une usine de transformation en Amérique du Nord est de 0,10 \$ par livre.
- Royauté 2 %.

	(x 1 000) \$ CAN
Revenu brut	1 369 515
Transport à l'usine de transformation	1 552
Royauté	27 359
Revenu brut (NSR) après la royauté	1 340 604

III COÛTS D'OPÉRATION

Minage	82,80 \$ / T usinée	Entretien	24,84 \$ / T usinée
Usinage	107,77 \$ / T usinée	Services sur le site	28,96 \$ / T usinée
Énergie (générateurs)	35,75 \$ / T usinée	Administration	22,41 \$ / T usinée
Coût d'exploitation moyen : 302,53 \$ / T usinée			
32,15 \$ CAN / livre		27,33 \$ US / livre	

IV PROFIT D'OPÉRATION

Année	(x 1 000) \$ CAN	Année	(x 1 000) \$ CAN
1	133 894	5	142 051
2	128 177	6	109 992
3	105 145	7	23 809
4	198 453		
Profit total d'opération : 841 522 000 \$ CAN			

V COÛTS DE CAPITAL

	(x 1 000) \$ CAN	(x 1 000) \$ CAN
Coûts de capital direct		193 443
Minage	28 159	
Usinage	149 886	
Infrastructures	15 398	
Coûts de capital indirect		49 928
Contingence		53 305
Inventaire		575
Coût avant le démarrage		297 251
Capital de soutien (6 ans)		15 564
Fermeture		30 000
Coûts en capital pour la durée de la mine		342 815

VI VALEUR ÉCONOMIQUE

Taux de retour interne avant taxes : 37,1 %

VALEUR PRÉSENTE NETTE (VPN) avant taxes	
Taux d'escompte %	(x 1 000) \$ CAN
5	341 610
8	271 200
10	231 850
15	154 110

La direction de la Société a conclu, après lecture de cette Étude d'opportunité, que même avec une inflation importante des coûts d'opérations dans l'industrie minière, le PROJET MATOUSH démontrait une grande robustesse économique. Toutefois, avec la correction dramatique des prix des substances qui s'était produit en 2008, il était possible que les paramètres économiques s'améliorent à mesure que les coûts diminuent. La Société continue d'analyser différentes alternatives d'ingénierie pour améliorer les paramètres économiques du projet. Les résultats de cette Étude d'opportunité justifiaient, aux yeux de la direction de la Société, la réalisation d'un programme d'exploration souterraine dans le cadre d'une étude de faisabilité.

5.4.4.7 : Révision de l'évaluation Préliminaire, Février 2010

En février 2010, basé sur le mémorandum de Scott Wilson RPA intitulé *Update Mineral Resources Estimate for Matoush* déposé en septembre 2009, une révision de l'évaluation préliminaire a été réalisée par Scott Wilson RPA avec la participation de Melis Engineering Ltd pour ce qui est des coûts en capital et de traitement intitulée *Updated Preliminary Assessment of the Matoush Project, Central Québec, Canada* daté du 9 avril 2010 a été déposé sur SEDAR le 12 avril 2010.

Le rapport préliminaire est basé, en partie, sur des ressources inférées et est, par définition, de nature préliminaire. Les ressources inférées sont considérées trop spéculatives géologiquement pour avoir une considération économique qui leur permettrait d'être caractérisées comme réserves minérales. Il n'y a aucune certitude que le développement des réserves, la production et les prévisions économiques sur lesquels l'étude d'opportunité est basée pourraient être réalisés.

I PRODUCTION ET RÉCUPÉRATION DU MÉTAL

Le plan d'exploitation minière a été développé sur la configuration des ressources minérales. La récupération du métal est basée sur les tests métallurgiques faits au laboratoire SGS Lakefield Research Ltd., à Lakefield, ON; une moyenne de récupération de 97,6 % est utilisée. La teneur potentielle implique une dilution de 15 % à teneur zéro. Les plans de l'usine de traitement ont été modifiés afin d'augmenter sa capacité de 2,0 millions à 2,7 millions de livres U₃O₈

Année	Tonnes usinées (x 1 000)	Teneur % U ₃ O ₈	Récupération du métal 97,6 % (x 1 000 livres) U ₃ O ₈
1	169,8	0,639	2 391,3
2	240,6	0,400	2 124,2
3	262,7	0,461	2 668,9
4	262,2	0,522	3 018,9
5	249,5	0,561	3 085,0
6	224,1	0,496	2 451,2
7	239,6	0,468	2 472,3
TOTAL	1 648,6	0,501	17 774,8

II REVENU

- Le scénario du prix a été établi par SD Energy en septembre 2008, dans l'étude d'opportunité initiale, avec un prix à long terme variant de 60,00 US \$ à 90,00 US \$ par livre U₃O₈ pour la durée de vie du projet. Le prix utilisé est de 75,00 US \$ par livre U₃O₈.
- Le taux de change US \$/CAN \$ est de 0,85.
- Le transport à une usine de transformation en Amérique du Nord est de 0,10 \$ par livre.
- Redevances 2 %.

	(x 1 000) \$CAN
Revenu brut	1 568 363
Transport à l'usine de transformation	1 777
Redevances	31 332
Revenu brut (NSR) après redevances	1 535 253

III COÛTS D'OPÉRATION

Minage	91,64 \$/T usinée	Maintenance	24,86 \$/T usinée
Usinage	92,74 \$/T usinée	Services sur le site	32,68 \$/T usinée
Énergie (générateurs)	35,77 \$/T usinée	Administration	22,43 \$/T usinée
Coût moyen d'opération : 300,12 \$/T usinée			
27,84 \$CAN/livre		23,66 \$US/livre	

IV PROFIT D'OPÉRATION

Année	\$CAN	Année	\$CAN
1	131 819 000	5	189 170 000
2	107 096 000	6	136 345 000
3	153 437 000	7	139 824 000
4	182 793 000		
Profit total d'opération : 1 040 484 000 \$CAN			

V COÛTS DE CAPITAL

	(x 1 000) \$CAN	(x 1 000) \$CAN
Coûts de capital direct		191 009
Mine	32 466	
Usine	143 136	
Infrastructures	15 398	
Coûts de capital indirect		48 568
Contingence		52 273
Inventaire		980
Coût avant le démarrage		292 830
Capital de soutien (6 ans)		19 126
Fermeture		30 000
Coûts de capital pour la durée de la mine		341 955

VI VALEUR ÉCONOMIQUE

Taux de retour interne avant taxes : 41,5 %

VALEUR PRÉSENTE NETTE (NPV) avant taxes	
Taux d'escompte %	(x 1 000) \$CAN
5	475 550
8	377 640
10	323 530
15	218 070

VII SENSIBILITÉ AU PRIX

PRIX	US\$/lb	NPV (x 1 000) \$CAN
	75,00	323 530 \$
0,67	50,00	31 700 \$
0,80	60,00	148 260 \$
1,00	75,00	323 530 \$
1,07	80,00	381 890 \$
1,14	85,50	446 220 \$

Selon la direction de la Société, même avec une inflation significative affectant les coûts d'opérations dans l'industrie minière, le PROJET MATOUSH démontre une meilleure robustesse économique comparativement à l'étude d'opportunité initiale. Malgré une diminution éventuelle du prix et s'il y a une diminution des coûts d'opérations, il est possible de voir la valeur économique du projet augmenter. Selon la mise à jour des tendances de fluctuation du prix de l'uranium préparé par SD Energy Associates Limited dans le cadre de cette évaluation préliminaire, pendant l'année 2008, le prix de l'indice de l'uranium avait baissé à 40 \$ la livre et a jusqu'au début 2010 demeuré dans les 40,00 \$ la livre avec quelques hausses dans les 50 \$ la livre. Les prix des indices à terme ont chuté de 90 \$ la livre à 70 \$ la livre en 2008 et se trouvaient à environ 60 \$ la livre au début de l'année 2010. La Société continue d'étudier différentes alternatives d'ingénierie pour augmenter la valeur économique du projet. La Société prévoit accroître les ressources minérales sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH, grâce aux résultats d'un programme de forage intensif.

Comme démontré au tableau VII ci-dessus, la rentabilité DU PROJET MATOUSH est sensible aux cours des produits de base. Les perspectives pour le prix de l'uranium demeurent positives et bien que plusieurs projets d'exploration et de développement pour l'uranium sont en cours présentement dans le monde, on compte également plusieurs centrales nucléaires en construction et/ou des projets de construction de centrales nucléaires, particulièrement en Chine, en Inde et en Russie, alors que les prévisions indiquent une hausse de la demande énergétique et que la filière énergétique cherche à se libérer de sa dépendance à l'énergie produite au charbon.

Les événements récents survenus au Japon ont eu un impact sur le prix en cours de l'uranium. Les analystes ont commenté ces événements mais n'ont pas révisé leurs prédictions de façon importante concernant l'ensemble de l'industrie de l'uranium et de l'énergie nucléaire

Rubrique 5.4.04 PROPRIÉTÉ ECLAT

a) Localisation et accès

La PROPRIÉTÉ ECLAT est située dans la région des monts Otish au Nord du Québec, immédiatement au sud de la PROPRIÉTÉ MATOUSH. La propriété est accessible par hélicoptère ainsi que par la route d'hiver qui relie la mine Eastmain à Témiscamie. Le lecteur est prié de consulter la **Figure 2** pour la localisation générale de la PROPRIÉTÉ ECLAT.

b) Titres miniers

La propriété est constituée de 90 titres miniers couvrant une superficie de 4 786,90 hectares. La Société a acquis de Vija Ventures Corporation (« Vija ») un intérêt de 100 % sur tous les minéraux autres que les diamants dans la PROPRIÉTÉ ECLAT. Le lecteur est prié de consulter la carte de localisation générale du PROJET MATOUSH à la **Figure 1**, , pour la localisation des titres miniers de la PROPRIÉTÉ ECLAT.

En vertu d'une lettre d'entente datée du 12 juillet 2005, la Société détenait une option pour acquérir, sur une période de 4 ans, un intérêt de 100 % sur toutes les substances minérales à l'exception du diamant dans la PROPRIÉTÉ ECLAT. en contrepartie de paiements totalisant 150 000 \$ sur quatre ans, incluant 7 000 \$ à la signature de l'entente puis 7 000 \$ au premier anniversaire, 20 000 \$ au deuxième et troisième, et finalement 96 000 \$ au quatrième anniversaire; de travaux

d'exploration totalisant 500 000 \$ sur une période de quatre ans; et de l'émission de 600 000 actions ordinaires de la Société sur trois ans.

Le 15 juin 2009, la Société avait rencontré toutes ses obligations pour acquérir cet intérêt. La propriété est assujettie, advenant la mise en production, à une redevance de 2 % NSR en faveur de Vija pour toutes les substances autres que le diamant, et une partie de 2 % en faveur de Vija du produit brut total de la vente ou la disposition éventuelle des droits d'émission de carbone liés à la production d'uranium sur la propriété.

c) Potentiel uranifère

La propriété occupe une position stratégique dans un secteur relativement peu exploré mais avec un potentiel uranifère établi. Elle est bordée au nord par la PROPRIÉTÉ MATOUSH, entièrement détenue par la Société, et au sud par des terrains jalonnés par Cameco Corporation (« Cameco »).

La propriété couvre l'extension sud de la structure Matoush, laquelle avait été suivie par Uranerz sur une distance de 3 900 mètres par des levés VLF au sol réalisés au début des années 1980. Les sondages implantés par Uranerz et la Société démontrent clairement le potentiel uranifère.

En 2009, les résultats des forages **EC-09-05** et **EC-09-06**, distants de 200 mètres et dont le point de percée se trouve à la même élévation, indiquaient clairement le potentiel minéralisé de la faille Matoush démontré par forages sur une distance de plus de 15 km. Ceci venait confirmer que les mécanismes de mise en place de la minéralisation uranifère n'étaient pas limités au secteur de la zone **AM-15**.

Les similarités entre les deux zones minéralisées au niveau de l'altération, de la minéralisation en pechblende présente localement dans des contextes de cisaillement, de la proximité avec un intrusif mafique dans la faille Matoush ainsi que des similitudes marquantes entre la texture et la nature de ces intrusifs mafiques et ceux présents autour des zones minéralisées sont probantes.

Ainsi, la copie presque identique de ces systèmes hydrothermaux ainsi que les agents réducteurs supportent la présence du potentiel minéralisé sur toute la longueur de la faille Matoush et confirmait le potentiel de découverte de nouvelles lentilles minéralisées sur le PROJET MATOUSH.

d) Travaux d'exploration

Le sondage **EC-06-01**, implanté à 5,8 km au sud du sondage **AM-15** d'Uranerz et visant essentiellement à conserver certains titres miniers dans le secteur, a permis de confirmer l'extension sud de la faille Matoush.

Les résultats se sont avérés prometteurs. La structure a été intersectée à 111 mètres dans l'axe de forage, à une profondeur verticale de 76 mètres. Bien qu'elle ne comportait pas de minéralisation, l'altération en tourmaline typique de la structure était présente sur un intervalle de 10 mètres, et la zone de faille semblait fortement chloritisée. Ce sondage confirme donc la présence de la structure Matoush sur une distance de plus de sept kilomètres.

Le levé radiométrique et magnétométrique effectué par Aeroquest Limited à l'automne 2006 sur la propriété Matoush couvrait également l'ensemble de la PROPRIÉTÉ ECLAT.

Dans la partie sud du PROJET MATOUSH, sur la PROPRIÉTÉ ECLAT, 10 sondages ont été complétés (**EC-07-01** à **07-10**) pour un total de 2 260 mètres. Ces sondages d'exploration réalisés avec le support de l'hélicoptère ont permis de préciser la localisation de la faille Matoush sur la PROPRIÉTÉ ECLAT, la radiométrie des carottes de forage révélant de faibles cps.

D'autres travaux de forage ont été effectués dans ce secteur à l'hiver 2008, près de la limite avec la propriété de Cameco, à 11,5 km au sud de la zone **AM-15**. Le premier sondage (**EC-08-01**) a été abandonné à 759 mètres en raison d'entrées d'eau et de sable trop importantes. Aucune entrée d'eau ni de sable n'avait eu lieu dans les zones **AM-15** et **MT-22**. Il est important de noter que la stratigraphie observée dans les sédiments était la même que celle dans le secteur de la zone **AM-15**, à 8,5 km plus au nord. Une brèche argileuse qui pourrait correspondre à la faille Matoush a été intersectée à une profondeur de 575

mètres dans l'axe de forage, suivie par une zone de minéralisation disséminée à une teneur de **0,15 % eU_3O_8 sur 2,1 mètres, à 587 mètres.**

Le sondage suivant, **EC-08-02**, a été foré sur la même ligne à une profondeur de 321 mètres, avec un point de percée situé à 425 mètres au-dessus du point de percée de **EC-08-01**, et semble indiquer que localement, la faille Matoush a un pendage inverse, vers l'ouest. Toutefois, il faut mentionner qu'aucune anomalie n'a été observée dans ce sondage. Finalement, le sondage **EC-08-03** a été foré à quelques centaines de mètres au nord de la limite de la propriété de Cameco, et ciblait les roches du socle. Le socle a été atteint sans obtenir de traces anormales dans les sédiments. Les roches du socle étaient de composition mafique, et représentent vraisemblablement le prolongement plissé de la ceinture de roches vertes de la rivière Camie.

Lors du premier trimestre 2009, en plus du sondage **EC-09-04** qui a dû être abandonné en raison d'une déviation excessive, quatre sondages ont été complétés sur la PROPRIÉTÉ ECLAT. Le sondage **EC-09-05** s'est avéré très révélateur, d'une part, en raison de l'intersection de deux zones minéralisées avec altération particulièrement importante en tourmaline et fuchsite et, d'autre part, en raison des résultats analytiques suivants pour chacune des zones distantes de 20 mètres l'une de l'autre : **0,16 % U_3O_8 sur 2,4 mètres** et **0,11 % U_3O_8 sur 1,5 mètre**. En ce qui a trait au sondage **EC-09-06**, l'intersection a été de **0,15 % U_3O_8 sur 1,5 mètre**.

Les résultats des forages **EC-09-05** et **EC-09-06**, distants de 200 mètres et dont le point de percée se trouve à la même élévation, indiquaient clairement le potentiel minéralisé de la faille Matoush démontré par forages sur une distance de plus de 15 km. Ceci venait confirmer que les mécanismes de mise en place de la minéralisation uranifère n'étaient pas limités au secteur de la zone **AM-15**.

Les similarités entre les deux zones minéralisées au niveau de l'altération, de la minéralisation en pechblende présente localement dans des contextes de cisaillement, de la proximité avec un intrusif mafique dans la faille Matoush ainsi que des similitudes marquantes entre la texture et la nature de ces intrusifs mafiques et ceux présents autour des zones minéralisées étaient probantes.

Ainsi, la copie presque identique de ces systèmes hydrothermaux ainsi que les agents réducteurs supportent la présence du potentiel minéralisé sur toute la longueur de la faille Matoush et confirme le potentiel de découverte de nouvelles lentilles minéralisées sur le PROJET MATOUSH.

Au cours du troisième trimestre de l'année 2009, trois sondages ont été réalisés sur la PROPRIÉTÉ ECLAT NORD. Toutefois, les résultats se sont avérés mitigés. Les forages complétés (**ECN-09-01, 02, 03**), forés selon une maille de 150 mètres et situés environ à 1,5 km au nord de la zone **AM-15**, ont intersecté la faille Matoush avec absence de minéralisation malgré de fortes altérations.

Au cours du quatrième trimestre, deux forages, **EC-09-07** et **EC-09-08**, ont été complétés sur la PROPRIÉTÉ ECLAT SUD. Les deux forages, mesurant 600 mètres et 570 mètres respectivement et totalisant 1 170 mètres, ont intercepté la faille Matoush ainsi que des valeurs uranifères intéressantes. Le forage **EC-09-07**, localisé à la ligne 64+50 S, a intercepté 7,5 mètres avec **une moyenne pondérée de 0,05 % U_3O_8** . Le forage **EC-09-08**, localisé à la ligne 66 + 50 S a intercepté deux zones, dont une première de **2,5 mètres à une moyenne de 0,09 % U_3O_8** , et une deuxième intersection de **15,5 mètres à une teneur moyenne de 0,04 % U_3O_8** . Dans les deux forages, les points de percée sont situés approximativement à 460 mètres sous la surface.

La stratégie d'exploration sur la PROPRIÉTÉ ECLAT au cours des deux premiers trimestres de l'année 2009 consistait à forer systématiquement le long de la faille Matoush selon un espacement de 200 mètres en vue d'identifier des secteurs propices à l'emplacement de minéralisation uranifère.

Lors du premier trimestre de l'année 2010, 20 sondages ont été réalisés sur une distance de l'ordre de 3,6 kilomètres au sud de la section 67+00S, située à 3,5 kilomètres au sud de la lentille **MT-34**. La faille a été intersectée dans chacun des forages avec une altération variable en fuschite allant de moyenne à forte. Le secteur le plus intéressant se situe le long d'un intervalle de 800 mètres entre la section 67+00S et 75+00S. On y retrouve notamment le sondage **EC-10-002** avec une intersection de **0,67 % U_3O_8 sur 1,2 mètre**. Le forage **EC-10-016** a également retenu l'attention avec une intersection de **0,21 % U_3O_8 sur 0,7 mètre** (section 96+50S).

Un autre secteur d'intérêt, situé entre les sections 75+00S et 87+00S, est caractérisé par une intense altération en fuschite et tourmaline ainsi que par la présence d'autres dykes parallèles à la faille Matoush. Le halo d'altération atteint jusqu'à 250 mètres d'épaisseur réelle ce qui rehausse le potentiel pour l'identification de minéralisation.

Au cours du second trimestre de l'année 2010, les forages réalisés ont consisté à poursuivre la définition de la faille Matoush, selon une maille de 200 mètres et de faire un suivi sur les anomalies localisées entre les lignes 110+00S et 118+00S. Au total, 21 sondages ont été complétés.

Ces forages visaient notamment à faire un suivi sur ceux qui avaient intersecté de la minéralisation uranifère digne de mention, environ à 6 kilomètres au sud de la lentille **MT-34**, en 2009. Ce secteur est particulièrement intéressant compte tenu de la présence d'anomalies sur près d'un kilomètre le long de la faille Matoush et qu'il est localisé au-dessus d'une transition lithologique du socle, ce qui suggère un fort potentiel. Deux sondages ont confirmé la présence de minéralisation dans ce secteur avec des intersections respectives de **0,03 % U₃O₈** et **0,05 % U₃O₈ sur 0,5 mètre chacune**.

Lors du troisième trimestre, la Société a continué d'explorer le potentiel uranifère le long de la faille Matoush. Quatre sondages ont été réalisés. Deux sondages forés selon un espacement de l'ordre de 100 mètres visaient à faire le suivi sur des anomalies situées dans le même secteur qu'au deuxième trimestre. Le sondage **EC-10-044** a donné les meilleurs résultats avec une intersection de **0,04 % U₃O₈ sur 7,0 mètres**, incluant un intervalle de **2,5 mètres à une teneur de 0,08 % U₃O₈**. Avec un point de percée à 690 mètres de profondeur verticale, ce sondage s'avère le plus profond complété jusqu'à maintenant dans ce secteur d'intérêt, soit à environ 150 mètres du socle. En 2010, 27 588,5 mètres répartis en 46 forages ont été complétés.

La Société n'a pas effectué de travaux d'exploration sur la propriété Eclat au cours du quatrième trimestre de l'année 2010; les travaux ont eu lieu sur les PROPRIETES MATOUSH et PACIFIC BAY-MATOUSH.

Rubrique 5.4.6 : PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION

a) Localisation et accès

La PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION se trouve au nord, à l'ouest et à l'est de la PROPRIÉTÉ MATOUSH dans la région des monts Otish au Nord du Québec. La propriété est accessible par hélicoptère ainsi que par la route d'hiver qui relie la mine Eastmain à Témiscamie. Le lecteur est prié de consulter la **Figure 1** en page 7 pour la localisation régionale de la propriété.

b) Titres miniers

Entièrement détenue par la Société, la PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION est constituée de 198 titres miniers couvrant une superficie de 11 503,85 hectares. Ces titres miniers ont été acquis par la Société à l'automne 2005 ainsi qu'à l'hiver et l'été 2006, afin de protéger les terrains environnants près des propriétés MATOUSH et ECLAT. Le lecteur est prié de consulter la carte du PROJET MATOUSH à la **Figure 2** pour la localisation des titres miniers de la PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION.

La limite nord de la propriété se trouve tout près de la marge nord du Bassin d'Otish. La propriété est divisée par une rangée de titres miniers détenus par Pacific Bay Minerals Ltd (« Pacific Bay »).

Avec l'ajout de la PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION, le PROJET MATOUSH couvre, dans l'ensemble, une distance de 23 km selon un axe nord-sud, moins une section de 900 mètres détenue par Pacific Bay (voir la sous-section **5.4.7 PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY - MATOUSH** ci-dessous).

d) Travaux d'exploration et prospection

Au cours de l'exercice 2008, aucun programme d'exploration significatif n'a été entrepris sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION, à l'exception du levé radiométrique et magnétométrique qui a couvert la majeure partie de la propriété. Dans la partie nord du PROJET MATOUSH, sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION, les travaux d'exploration réalisés en 2007 comprenaient de la prospection et quelques forages. Les travaux de prospection ont mené à l'identification d'une zone radioactive affleurante avec des valeurs de 600 à 10 000 cps. Quatre sondages ont été forés dans le secteur, pour un total de 1 290 mètres. Les résultats se sont avérés être mitigés, puisque la faille Matoush présente un décrochement latéral.

Trois sondages ont été implantés le long de la même section sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION en 2008, pour un total de 1 473 mètres. Cette section se trouve à quelques centaines de mètres au nord de la rangée est-ouest des titres miniers de Pacific Bay, sur l'extension inférée de la faille Matoush. Toutefois, aucun des sondages n'a intersecté la faille.

Le premier sondage, **MT-08-002**, s'est rendu jusqu'au socle sans rencontrer la faille Matoush. La discordance se trouve à une profondeur de 685 mètres dans l'axe de forage. Les roches du socle se composent de matériel granitique alternant avec de grands feuilletés d'unités mafiques. Quelques anomalies marginales en uranium ont été intersectées dans les roches du socle, allant jusqu'à **0,02 % U₃O₈ sur 4,0 mètres**. Les sondages suivants, **MT-08-006** et **MN-08-01**, ont été forés le long de la même section mais n'ont pas intersecté l'extension de la faille Matoush. Aucune anomalie radiométrique n'a été décelée.

Les travaux d'exploration sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION, en 2009, ont été limités à de la prospection au cours de l'été et la Société n'a pas réalisé de travaux d'exploration sur cette propriété dans l'année 2010.

5.4.06 : PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH

a) Localisation et accès

La PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH est située dans la région des monts Otish dans le Nord du Québec, à environ 40 km au sud-ouest de la PROPRIÉTÉ MATOUSH. La propriété couvre une superficie de 145 kilomètres carrés (56 milles carrés) dans la région des monts Otish où la Société réalise un programme de forage sur le gîte uranifère à haute teneur Matoush. Le lecteur est prié de consulter la **Figure 2** pour la localisation de cette propriété sur la carte du PROJET MATOUSH.

b) Titres miniers

Le 14 janvier 2008, la Société et Consolidated Pacific Bay Minerals Ltd (maintenant Pacific Bay Minerals Ltd) (« Pacific Bay ») ont signé une entente définitive avec une date d'entrée en vigueur du 29 octobre 2007, en vertu de laquelle la Société peut acquérir un intérêt de 60 % dans les 277 titres miniers de Pacific Bay couvrant 14 576,33 hectares dans le district Matoush de la région des monts Otish au Québec.

L'entente prévoit que la Société devra : (i) payer à Pacific Bay un total de 500 000 \$; (ii) émettre 200 000 actions ordinaires de la Société sur 4 ans; et (iii) engager 3 M \$ en dépenses d'exploration sur 4 ans, incluant un minimum de 10 000 mètres de forage. Dans le cadre de la transaction, la Société a acquis un million d'unités de Pacific Bay au prix de 0,30 \$ l'unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de Pacific Bay et d'un bon de souscription permettant d'acquérir une action ordinaire de Pacific Bay à 0,60 \$ l'action pour une période de 24 mois. Les actions et bons de souscription étaient assujettis à une période de détention minimale de 12 mois jusqu'au 14 janvier 2009.

En octobre 2009, la Société a rencontré ses obligations annuelles en complétant pour le deuxième anniversaire de la convention d'option : l'émission de 40 000 actions ordinaires (évaluées à 34 400 \$ en 2009) et le paiement de 100 000 \$ et la réalisation de 750 000 \$ de travaux d'exploration, dont un minimum de 2 500 mètres de forage.

En octobre 2010, la Société a rencontré ses obligations annuelles pour le troisième anniversaire de la convention d'option, en émettant 50 000 actions ordinaires au prix de 0,602 \$ l'action selon les termes de l'entente et en faisant un paiement de 125 000 \$. Les obligations annuelles pour 2010 en matière de travaux d'exploration n'ont pas été rencontrées, puisqu'un montant de seulement 298 224 \$ a été dépensé. La Société a négocié un amendement en vertu duquel le montant résiduel de dépenses d'exploration pour 2010 sera ajouté au montant d'exploration pour 2011 pour atteindre 957 364 \$ en vue de rencontrer ses obligations.

Afin d'acquérir un intérêt indivis de 60 % dans la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH, la Société doit encore émettre avant la quatrième date anniversaire de l'entente, 70 000 actions ordinaires, verser des montants totalisant 175 000 \$, encourir des dépenses d'exploration additionnelles sur la propriété totalisant 957 364 \$ et compléter 5 000 mètres de forage.

c) Travaux d'exploration

Depuis le 29 octobre 2007, la Société a pris en charge la gestion des travaux d'exploration sur la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH. La Société travaille étroitement avec le personnel de terrain de Pacific Bay afin de maximiser la valeur des programmes d'exploration.

Quatre sondages ont été forés à l'aide d'une foreuse Versadrill mobilisée par hélicoptère (Forage Major) du 31 octobre au 25 novembre 2007, pour un total de 1 061 mètres. Ces sondages étaient tous situés dans le bloc sud du secteur *Rabbit Ears*, à environ 10 km au nord-est du campement de la PROPRIÉTÉ MATOUSH. Ces sondages ont été implantés dans un secteur de la propriété qui présente des anomalies géophysiques favorables, notamment des linéaments magnétiques et des anomalies radiométriques aéroportées ainsi que des conducteurs VLF/EM. Des blocs uranifères ont aussi été découverts dans le secteur lors des travaux de prospection à l'été 2007.

Les travaux de forage sur le bloc *Rabbit Ears South* ont intersecté les deux mêmes types de faciès sédimentaires que ceux observés dans le secteur Matoush. Ceux-ci correspondent au faciès de chenaux actifs (« ACF »), un grès conglomératique à granulométrie grossière de composition arkosique à subarkosique, et au faciès de barre sableuse (« CBF »), un grès à granulométrie fine à moyenne, finement laminé de composition subarkosique, de la Formation Indicator. Le sondage vertical, **PB-07-01**, a permis de confirmer le litage subhorizontal dans cette partie du bassin. Les meilleurs résultats ont été obtenus dans le sondage **PB-07-05**, qui a intersecté un intervalle de 10 cm dans des grès altérés, à une teneur moyenne de **0,03 % U₃O₈**.

En août 2008, la Société a entrepris un programme de forage au diamant pour vérifier des cibles pour l'uranium sur la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY - MATOUSH. Le programme de 1 500 mètres faisait suite à un programme intensif de prospection et de géologie au sol centré sur le secteur *Rabbit Ears South*, où les affleurements, les anomalies radiométriques en place, et les traînées de blocs radioactifs suggéraient fortement la présence de minéralisation uranifère de type Matoush.

En 2008, sept sondages totalisant 1 510 mètres ont été forés sur la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH. Les travaux de forage ont été effectués du 8 août au 7 septembre 2008, à l'aide d'une foreuse mobilisée par hélicoptère (Versadrill). Les sondages ont été implantés dans le secteur *Rabbit Ears South*, à environ 5 km à l'est de la zone **AM-15**. Les cibles ont été définies en vue d'identifier une zone de minéralisation uranifère de type Matoush, basé sur les résultats des travaux de prospection réalisés en 2007 et 2008, des levés géophysiques et d'une étude de géomorphologie réalisée par **Poly-Géo inc.** en 2008.

Deux secteurs ont été investigués (voir le site web de la Société au www.stratecoinc.com pour plus de détails). Cinq sondages ont été complétés dans le secteur 1 dans le but de suivre une faille nord-sud similaire à la faille Matoush et potentiellement minéralisée. Les sondages ont permis de vérifier ce secteur sur une distance latérale de 630 mètres en direction est-ouest et jusqu'à une profondeur verticale d'environ 300 mètres. Le secteur 2, qui a fait l'objet de deux sondages totalisant 596 mètres, est situé environ 700 mètres franc sud du secteur 1. L'objectif consistait à vérifier la présence d'un linéament géophysique interprété comme ayant un décrochement similaire à celui de la faille Matoush.

Aucune minéralisation uranifère significative n'a été intersectée lors de cette campagne de forage. Toutefois, les niveaux **ACF** et **CBF** ont été intersectés selon un même patron d'alternance que celui sur la PROPRIÉTÉ MATOUSH. Au niveau structural, aucune faille majeure comparable à la faille Matoush n'a été intersectée en forage. Néanmoins, plusieurs zones très fracturées à sub-bréchiques ont été observées dans cinq sondages, et le potentiel de découvrir une structure uranifère demeure. Les zones fracturées observées dans les forages ne semblent pas suffisamment larges pour expliquer les linéaments géophysiques décelés dans les secteurs vérifiés par forage.

Lors du premier trimestre de 2009, cinq sondages ont été complétés dans le secteur « Rabbit Ears Sud », sur la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH, en vue d'identifier une structure majeure similaire à la faille Matoush. Le forage **PB-09-02** s'est avéré d'un intérêt particulier. Une structure bréchiq ue majeure, d'envergure plurimétrique riche en argile, a en effet été intersectée. Malgré l'absence de minéralisation et de dyke mafique caractéristique de la faille Matoush, la présence de cette structure fortement bréchiq ue indique le potentiel de découverte d'une structure similaire à la faille Matoush. Ce secteur est situé à 10 km à l'est de la faille Matoush.

À la suite des travaux de forages effectués sur la PROPRIÉTÉ MISTASSINI, à la fin du mois de juin 2009, la Société a profité de la disponibilité de la foreuse héliportée pour effectuer un sondage de 200 mètres sur une portion de terrain de la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH composée de quatre titres miniers situés dans le prolongement potentiel de la faille Matoush, à 3 km au sud de la propriété Eclat. Rappelons que la présence de la faille Matoush a été confirmée par forage en avril 2008 à moins de 200 mètres de la frontière sud de la PROPRIÉTÉ ECLAT et celle de Cameco Corporation (« Cameco »).

Lors du troisième trimestre de 2009, sept sondages ont été réalisés sur la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH. Toutefois, les résultats n'ont pas été concluants. Quatre forages ont été effectués pour retracer la faille Matoush qui devient diffuse au nord de la PROPRIÉTÉ ECLAT NORD. Aucune structure notable n'y a été décelée. Les trois forages effectués dans le secteur de « Rabbit Ears », environ à 3 km à l'est de la zone **AM-15**, visaient à vérifier une anomalie géophysique linéaire. Cependant, aucune structure importante n'a été localisée. Les travaux ont pris fin au mois de septembre 2009 sur la propriété.

En 2010, des travaux de prospection, sur la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH, dans laquelle la Société a l'option d'acquérir un intérêt de 60 %, ont été effectués, au cours du second trimestre, sur la bande nord-sud à l'ouest du secteur Eclat Sud. Ces travaux ont mené à la découverte d'un bloc anomalique de 3,0 mètres subaffleurants, atteignant 1 800 comptes par seconde, situé environ à quatre kilomètres à l'ouest de la faille Matoush.

Ce nouveau secteur, demeuré inexploré auparavant, a soudainement suscité un intérêt particulier dû au fait que le traitement des données du levé géophysique, dont il a été question précédemment, a révélé la présence d'un linéament d'environ quatre kilomètres de direction nord-sud sur lequel deux cibles de forage avaient été clairement identifiées pour être forées au cours du quatrième trimestre de l'année 2010.

Les trois forages complétés au début de ce quatrième trimestre afin de tester cette structure ont été couronnés de succès. Une faille de type Matoush, nommée faille Alfred, avec des altérations identiques à la faille Matoush, a été recoupée sur une longueur de 365 mètres. L'anomalie géophysique indique que la faille Alfred se poursuit vers le nord et vers le sud. Il s'agit de l'une des découvertes les plus importantes sur le PROJET MATOUSH à l'extérieur du couloir de la faille Matoush. Ces forages, qui ont rencontré de faibles teneurs en uranium, démontrent que d'autres structures (failles) de type Matoush existent sur l'ensemble du PROJET MATOUSH. Ce secteur sera prioritaire au cours du premier trimestre de l'année 2011 en vue d'y déceler de la minéralisation significative. En 2010, 2 010 mètres répartis en 3 forages ont été complétés.

En 2011, sur LA PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH, une foreuse sera mobilisée, vers la mi-février, dans le secteur de la faille Alfred située à quatre kilomètres à l'ouest de la faille Matoush.

Les premiers forages de la campagne 2011 consisteront à vérifier l'extension vers le sud et le nord de la faille Alfred. Approximativement 5 000 mètres de forage sont prévus sur l'ensemble de la PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH durant l'année. Outre le secteur de la faille Alfred découvert en octobre 2010, le secteur Rabbit Ears, situé à neuf kilomètres au nord-est du dépôt Matoush, retient l'intérêt.

5.4.8 : Permis et License

En mai 2007, la Société a retenu les services de Golder Associés afin d'entreprendre diverses études environnementales de base, qui ont été complétées à l'été 2008. Depuis le mois de novembre 2007, Melis Engineering effectue, aux laboratoires de Lakefield en Ontario, Canada, des essais métallurgiques du minerai dans la zone **AM-15**. Les premiers résultats indiquent un taux de récupération de 98 % et que le minerai n'est pas générateur d'acide et ne contient pas d'arsenic. Scott Wilson RPA a été mandaté pour concevoir les travaux souterrains. Un appel d'offres a été réalisé pour sélectionner un entrepreneur minier pour les travaux lorsque les autorisations auront été obtenues. Environ 100 personnes travaillent actuellement sur le PROJET MATOUSH sur une base permanente. La Société a investi environ 60 M \$ dans le PROJET MATOUSH depuis l'année 2006, le budget pour 2008 était de 22 M \$, de 15 M \$ pour 2009 et de 8,9M \$ pour l'année 2010.

En avril 2008, la Société a reçu la permission d'enclencher le processus pour obtenir les autorisations nécessaires pour entreprendre un programme d'exploration souterraine à son projet uranifère Matoush. La Société a avisé la **Commission canadienne de sûreté nucléaire** (« CCSN ») et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP ») par écrit dans une « lettre d'intention » de son intention d'enclencher le processus afin d'obtenir les permis requis pour réaliser les travaux d'exploration souterraine. Dans le cadre d'une étude de faisabilité, ces travaux consisteront essentiellement en la préparation du site, l'excavation d'une rampe d'accès jusqu'au niveau -300 mètres, et l'excavation de galeries d'exploration pour les travaux de forage de définition.

L'excavation aura lieu dans la roche stérile et dans le minerai. Les travaux d'exploration permettront aussi d'effectuer une évaluation de la quantité et du traitement de l'eau de mine, de la ventilation, des méthodes d'exploitation et de l'entreposage du minerai.

En obtenant ces autorisations, la Société deviendra la première société au Québec à avancer un projet d'exploration pour l'uranium jusqu'à l'étape de l'exploration souterraine, et la première société dite junior à atteindre ce niveau au cours du présent cycle de l'uranium, soit en près de 25 ans.

La Direction des opérations et ingénierie a été très prolifique au cours des années 2009 et 2010. De nombreux rapports requis dans le cadre du programme d'exploration souterraine ont été achevés et remis aux autorités concernées.

En ce qui a trait à l'obtention de la licence et des différents permis, une étape importante a été franchie au cours du premier trimestre 2009. En effet, la CCSN a émis, le 16 février 2009, ses commentaires sur la demande de licence de la Société qui avait été déposée le 5 novembre 2008. De plus, le 19 mars 2009, la Société a reçu la directive du COMEV pour l'étude d'impact environnemental.

Après l'obtention des commentaires de la CCSN et de la directive du COMEV, plusieurs travaux ont été réalisés par divers consultants pour l'obtention des permis nécessaires à la réalisation du programme d'exploration souterraine. À cet effet, le mandat pour les études de ventilation et de pompage souterrain a été octroyé à Scott Wilson RPA, alors que le mandat pour finaliser l'usine de traitement des eaux de mines a été accordé à Melis Engineering Ltd. De plus, divers contrats ont été octroyés à Golder Associés (« Golder ») pour la réalisation d'études et de programmes de santé-sécurité.

À l'hiver 2009, des travaux de terrain dans plusieurs disciplines ont été exécutés par Golder. Pour la plupart de ces activités, il s'agissait de la poursuite des plans de travail autorisés en 2008. Les activités de terrain pour le dénombrement de la faune ont été complétées en janvier et février 2009. Le programme hivernal d'échantillonnage des eaux de surface et des sédiments, l'hydrologie ainsi que les travaux de géochimie ont été complétés en mars 2009.

D'autre part, en février 2009, les bancs d'emprunt (gravier, sable ou till) ont été sondés par GENIVAR d'Amos et Poly-Geo inc. sur la propriété Matoush en vue de définir les sources de matériaux d'emprunt pour la construction des infrastructures de surface projetées pour la rampe d'exploration. De plus, GENIVAR d'Amos a effectué la surveillance de la

construction du nouveau parc à carburant ainsi que la conception d'une base de béton pour installer une nouvelle antenne de communication.

C'est également au cours du premier trimestre de l'année 2009 que le programme de géomécanique pour la stabilité de la rampe d'exploration a été amorcé. L'étude répond, d'une part, à la réglementation du Québec lorsqu'une excavation est située à moins de 100 mètres d'une nappe d'eau et, d'autre part, à la demande de la CCSN.

En mars 2009, un contrat pour effectuer l'ingénierie détaillée des infrastructures nécessaires à la construction de la rampe d'exploration fut octroyé à GENIVAR. Essentiellement, ce contrat comprend l'ingénierie détaillée de l'usine de traitement de l'eau provenant de la rampe d'exploration, du portail, du réseau électrique, de l'alimentation en puissance, du système de ventilation, de la distribution de carburant et de propane, de l'agrandissement du camp et des demandes d'autorisation de toutes les nouvelles installations de surface, des travaux civils et d'une piste d'atterrissage.

Au deuxième trimestre de l'année 2009, deux autres consultants, SENES Consultants Limited (« SENES »), une firme de l'Ontario ayant beaucoup d'expertise dans le domaine de l'uranium, et GENIVAR du bureau de Montréal, se sont ajoutés à la liste des nombreux consultants pour exécuter des études précises en vue d'obtenir les différents permis provinciaux et fédéraux.

Donnant suite aux commentaires reçus de la CCSN, le 16 février 2009, relativement à la demande de licence pour les travaux d'exploration souterraine, la Société a entrepris des travaux de terrain avec la collaboration de Golder pour une étude géomécanique sur le pilier de surface. Cette même étude sera utilisée afin de se conformer aux exigences du gouvernement provincial en ce qui concerne une excavation souterraine sous l'influence d'une nappe d'eau, c'est-à-dire lorsqu'une excavation est située à moins de 100 mètres d'une nappe d'eau. Les travaux de terrain ont consisté en des forages de trois trous avec différents tests exécutés dans les trous et sur la carotte de forage. Au total, 526 mètres ont été forés.

GENIVAR de Val-d'Or et d'Amos ont poursuivi, au cours du deuxième trimestre de l'année 2009, leurs travaux sur l'ingénierie détaillée des infrastructures de surface nécessaires à la construction du programme d'exploration souterraine.

Ensuite, avec la finalisation de la rédaction des études de base, Golder a pu entreprendre les travaux d'analyse des impacts potentiels du projet d'exploration sur les composantes physiques et biologiques sur lesquelles ils travaillaient. La phase 2 de rédaction des manuels et procédures détaillés du programme de radioprotection a également été complétée. Par ailleurs, un nouveau contrat a été octroyé à Golder comprenant la rédaction du plan d'urgence environnemental. Les travaux de terrain complétés par Golder entre avril et juin 2009 ont consisté en un programme printanier d'échantillonnage des eaux de surface et des sédiments et de la géochimie (plan de travail approuvé en 2008).

Toujours au cours du deuxième trimestre de l'année 2009, les études de risques (risques écologiques, risques sur la santé humaine et risques industriels) ont été octroyées à SENES. Elle a aussi obtenu les mandats pour l'étude de l'air et du climat ainsi que de la radiométrie. SENES a procédé à la formation du personnel de la Société et à la mise en place des échantillonneurs d'air sur le site. La firme a de plus complété le relevé radiométrique de surface pour l'étude de base sur la radioactivité.

Tout au long de ce deuxième trimestre, la Société a obtenu plusieurs permis provinciaux pour le PROJET MATOUSH. Elle a notamment obtenu, en avril, le bail d'utilisation du territoire pour le campement ainsi que le permis (renouvellement) d'utilisation d'équipement pétrolier et, en juin, la Société a reçu une autorisation de non-assujettissement de la piste d'atterrissage à la procédure d'autorisation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Au cours du troisième trimestre de l'année 2009, les travaux en environnement effectués par Golder ont continué avec la rédaction des termes de référence (baseline) pour la majorité des composantes à l'étude soit l'hydrogéologie selon les résultats du terrain de la mécanique des roches, la qualité de l'eau de surface et des sédiments, l'hydrologie et la faune. La rédaction et l'émission des rapports de géochimie et de restauration ainsi que la rédaction du plan de mesures d'urgence environnementale ont également fait partie des activités réalisées au cours de ce trimestre. Les travaux de terrain complétés par Golder, entre juillet et septembre 2009, ont fait partie du programme estival d'échantillonnage des eaux de surface, des sédiments et des forages géotechniques du pilier de surface.

D'autre part, SENES a complété, au cours de ce troisième trimestre, l'analyse et la rédaction des études de risques (écologiques, santé humaine et risques industriels) et a procédé, en septembre, au dépôt pour révision du rapport préliminaire

sur les risques écologiques et la santé humaine. En outre, la rédaction des termes de référence sur la qualité de l'air, le climat et la radiométrie s'est poursuivie durant ce trimestre. Le rapport final sur la qualité de l'air et le climat a, quant à lui, été achevé au début d'octobre 2009.

L'étude géotechnique du pilier de surface a été complétée et le rapport final a été reçu. De plus, la majorité des études en santé et sécurité ont été finalisées. D'ailleurs, l'étude sur la radioprotection, qui constitue un dossier prioritaire pour la licence, a été complétée.

En outre, GENIVAR de Val-d'Or et d'Amos ont terminé l'ingénierie de détails et poursuivent désormais l'ingénierie de construction.

La Société a obtenu, au cours du troisième trimestre de l'année 2009, certains permis nécessaires au développement du PROJET MATOUSH, tels que les baux d'utilisation du territoire pour la piste d'atterrissage et son accès ainsi que les accès à certains bancs d'emprunt. De plus, les droits de coupe de bois ont été acquis.

Le dernier trimestre de l'année 2009 fut très occupé en raison des deux demandes majeures. D'une part, l'étude d'impact environnementale a été complétée et envoyée aux instances concernées au mois d'octobre 2009, et d'autre part, l'application pour l'obtention de la licence pour la réalisation des travaux d'exploration souterraine a été déposée le 6 novembre à la CCSN. Cette application comprenait une douzaine de programmes et une quantité importante de sous-programmes tous reliés à la santé et sécurité au travail et à l'environnement.

De plus, le plan de restauration préliminaire mis à jour a été déposé par la Société tel que demandé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Deux demandes de non-assujettissement ont également été déposées en novembre par la Société au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP); d'une part pour l'utilisation de la route d'hiver menant au campement Matoush et, d'autre part, pour l'exploitation de sablières d'une superficie inférieure à 3 hectares (ha).

En outre, une demande d'autorisation d'extraction sans bail pour huit bancs d'emprunt d'une superficie inférieure à 3 ha sur la propriété a été déposée par la Société. Le matériel est requis pour la poursuite des travaux d'exploration de surface ainsi que pour la réfection des accès sur le site et la construction de la piste d'atterrissage.

Finalement, une demande de certificat d'autorisation complétée pour l'exploitation de six bancs d'emprunt d'une superficie supérieure à 3 ha a été déposée au bureau régional du MDDEP à Rouyn-Noranda. Ces matériaux seront requis pour les travaux futurs d'exploration souterraine.

D'autre part, Golder a finalisé la rédaction de son document d'étude d'impact limitée. Aucuns travaux de terrain n'ont eu lieu entre octobre et décembre 2009. Les documents finaux de Golder et de SENES devant être intégrés à l'étude d'impact globale du projet d'exploration souterraine ont été remis.

Finalement, tout au long du dernier trimestre de l'année 2009, plusieurs contrats de traduction pour les différents documents ont été octroyés pour se conformer à l'exigence du gouvernement du Québec.

Divers programmes de santé et sécurité ont été élaborés, notamment sur la radioprotection, les mesures d'urgence, la sécurité en milieu de travail et l'hygiène industrielle, qui ne sont que quelques-uns des nombreux programmes requis. La Société avait complété tous ces programmes à la fin du mois de septembre 2009.

À la suite du dépôt de son étude d'impact environnemental sur la phase d'exploration souterraine du projet Matoush auprès de la CCSN, en octobre 2009, la Société a reçu des questions et commentaires de diverses instances visant à approfondir ou compléter certains aspects de l'étude d'impact environnemental en vue de l'obtention de la licence pour la phase d'exploration souterraine. La Société a acheminé une partie des questions aux différents consultants impliqués, soit Golder Associés (« Golder »), SENES Consultants Limited (« SENES »), Groupe Stavibel Inc. (« Stavibel »), Scott Wilson RPA et GENIVAR. Les autres questions ont été répondues à l'interne.

Une première série de questions et commentaires a été envoyée à la Société, en janvier 2010, par la CCSN. Toutes les questions ont été répondues par la Société et ses consultants et ont été retournées à la CCSN, en juin, pour commentaires.

La Société a également reçu, le 30 avril 2010, la demande d'information additionnelle du COFEX sur l'étude d'impact environnemental du PROJET MATOUSH. Les réponses aux questions formulées par le COFEX et certains ministères fédéraux ont été déposées à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) le 9 août, tel que planifié. Les documents déposés incluaient aussi des réponses aux questions formulées par le public lors des séances d'information et par des représentants de la Direction de l'environnement de Mistissini. Ils comportaient également des réponses aux demandes supplémentaires de l'ACEE à la suite de jugements de la Cour suprême du Canada déclarant que le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux doit être approfondi par la juridiction fédérale, même si les projets sont évalués aussi dans la province de Québec.

De plus, la Société a reçu officiellement, le 18 juin, les questions et commentaires du COMEX sur l'étude d'impact environnemental. Une rencontre avait toutefois eu lieu auparavant, soit le 9 juin, avec des analystes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP ») afin de discuter de ces questions. Les questions et commentaires du provincial (COMEX) recoupaient de près ou de loin les questions du fédéral (COFEX). La Société a déposé le 24 septembre, soit une semaine avant la date prévue, les réponses aux questions et commentaires du COMEX sur l'étude d'impact auprès du MDDEP.

Par conséquent, toutes les réponses aux questions additionnelles portant sur l'étude d'impact environnemental du PROJET MATOUSH ont été acheminées aux différentes instances concernées.

D'autre part, au cours du premier trimestre de l'année 2010, la direction des opérations et ingénierie a poursuivi ses activités en vue de se préparer au programme d'exploration souterraine qui débutera lorsque la Société aura obtenu les permis nécessaires.

Les consultants mandatés par la Société ont fait progresser divers dossiers. D'abord, Golder a procédé à la rédaction d'un mémo technique portant sur les travaux de terrain effectués à la fin de l'été 2009. Ce dernier comporte notamment des données sur la qualité de l'eau de surface, le benthos (ensemble d'organismes aquatiques qui vivent dans les fonds marins) et quelques corrections à l'étude d'impact. Ce mémo technique (*Addenda A to the limited environmental impact assessment for the Matoush underground exploration project*) a été déposé le 2 mars 2010 auprès du MDDEP. Golder a également procédé à la révision de la traduction de l'étude d'impact préliminaire sur laquelle ils ont travaillé.

Ensuite, une demande de certificat d'autorisation (CA) a été complétée par GENIVAR pour l'agrandissement du campement et du système de traitement d'eau potable et des eaux usées. La demande a été déposée en janvier au bureau régional du MDDEP à Rouyn-Noranda. Les informations complémentaires qui ont, par la suite, été demandées par le MDDEP ont été fournies et le dossier est maintenant complet.

De son côté, SENES a finalisé, en janvier et février 2010, la traduction de ses sections d'études, soit sur la qualité de l'air et du risque sur l'écologie et la santé humaine.

D'autre part, la version française de l'étude d'impact sur l'environnement, dans le cadre du programme d'exploration souterraine du projet uranifère Matoush, a été déposée, en février, par la Société auprès du MDDEP (provincial) et de l'ACEE (fédéral).

En ce qui a trait à la route quatre-saisons, la Société a adressé, en mars, une lettre aux sous-ministres du MDDEP et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de les informer de certains changements survenus à la suite d'une rencontre tenue avec des représentants du ministère des Transports du Québec (« MTQ ») et divers autres intervenants. En effet, la Société a décidé de retirer sa demande d'autorisation pour la construction d'un chemin quatre-saisons suivant le tracé de la route d'hiver à l'intérieur du futur parc provincial du kilomètre 0 au kilomètre 73,5. Il a été convenu qu'à l'intérieur du futur parc national, le tracé du MTQ allait prévaloir sur le tracé de l'ancienne route d'hiver. La Société a toutefois maintenu sa demande de certificat d'autorisation pour la construction du chemin quatre-saisons sur le segment de route situé entre le kilomètre 73,5 et le kilomètre 130, soit à l'extérieur du futur parc.

Durant le deuxième trimestre de l'année 2010, l'équipe de la Société a continué à travailler avec beaucoup d'ardeur afin de compléter les différentes études requises pour amorcer le programme d'exploration souterraine.

D'une part, la Société a reçu, en avril, le certificat d'autorisation pour l'agrandissement du camp Matoush et de son système de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

D'autre part, à la suite d'une directive transmise par le comité d'évaluation provincial (« COMEV ») en mai 2010, l'équipe de la Société a dû approfondir certaines études concernant l'exploitation de bancs d'emprunt sur des superficies supérieures à 3 hectares et à proximité d'un plan d'eau. La firme Poly-Geo inc. a été mandatée pour la réalisation des travaux sur le terrain et la rédaction du rapport. Les travaux de terrain ont été exécutés entre le 8 et le 16 juin 2010.

Deux rapports d'étude d'impact couvrant les résultats du dépôt DG-9 ainsi que les dépôts DT-1, DT-8, DT-18, DT19, DT-20, DG-5 et DG-8 ont été déposés auprès du MDDEP en juillet et en septembre respectivement. Les commentaires du COMEX relativement à ces études ont finalement été reçus le 17 janvier 2011.

À la suite d'une demande de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts afin de poursuivre l'utilisation du lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI), déposée auprès du MDDEP par la Société le 19 avril 2010, le consentement du MDDEP a été accordé à la Société, le 8 août. Il est à noter que l'usage du LETI est permis, entre autres, tant et aussi longtemps que la capacité d'accueil du campement ne dépasse pas 50 personnes à longueur d'année ou l'équivalent. De plus, à la suite d'une demande de non-assujettissement à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts pour l'entreposage temporaire des sols contaminés, déposée par la Société auprès du MDDEP le 28 avril 2010, l'accord du MDDEP a été consenti à la Société, le 11 août 2010.

Par ailleurs, GENIVAR a été choisi parmi les cinq consultants potentiels pour réaliser un programme de suivi des eaux souterraines ainsi qu'un programme d'évaluation des teneurs de fond dans les sols sur la propriété. Ces deux programmes ont été inclus dans le document de réponses aux questions du COMEX, déposé le 24 septembre auprès du MDDEP. La mise en place du programme de suivi des eaux souterraines sur le terrain est prévue en février 2011 et celle du programme d'échantillonnage des sols est prévue en mai 2011.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2010, beaucoup d'échanges techniques ont eu lieu avec la CCSN et le MDDEP. En effet, la CCSN a fait parvenir à la Société plusieurs demandes d'information supplémentaires, de manière formelle ou informelle, concernant des programmes et des procédures.

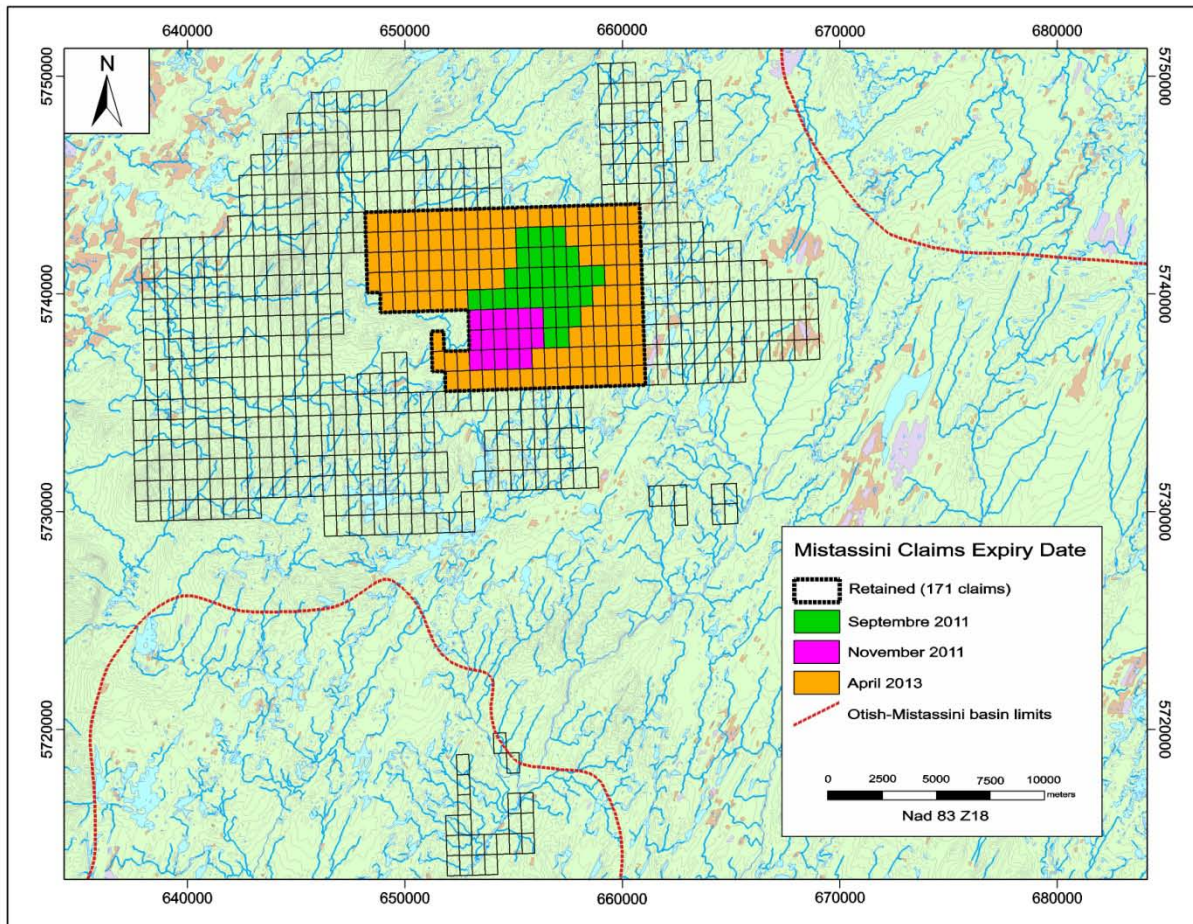
Par ailleurs, il est à noter que la Société n'a reçu aucunes nouvelles concernant la demande du certificat d'autorisation pour la section de route quatre saisons située entre le kilomètre 73,5 et le kilomètre 130.

Finalement, la requête de modification des certificats d'autorisation (CA) pour l'exploitation de trois bancs d'emprunt a été acceptée. Il est donc possible d'exploiter ces dépôts sur de plus grandes profondeurs.

5.4.9 : PROPRIÉTÉ MISTASSINI

a) Localisation et accès

La propriété Mistassini est constituée de 171 titres miniers dans le feuillet SNRC 32P, couvrant une superficie de 9 114,47 hectares (91,15 km²). Elle est située dans la région des monts Otish, à environ 40 km au sud-ouest de la propriété Matoush entièrement détenue par la Société. Le lecteur est prié de consulter la carte de localisation régionale à la **Figure 1** pour la localisation de la propriété, et la **Figure 3** ci-après pour la localisation des titres miniers.



b) Titres miniers

En vertu d'une lettre d'entente datée du 20 novembre 2007 et suite à la réception des analyses pour trois sondages forés par Ressources Majescor inc. (« Majescor ») en décembre 2007 sur l'indice d'uranium Lac Mantouchiche, la Société a décidé, le 14 février 2008, d'exercer son droit d'option pour acquérir un intérêt indivis de 60 % des droits sur l'uranium de Majescor dans la propriété Mistassini.

Conformément à la convention d'option, la Société peut acquérir un intérêt de 60 % des droits sur l'uranium dans la propriété en effectuant des travaux d'exploration d'une valeur de 1,3 million \$ sur trois ans. La Société a remboursé à Majescor le coût du programme de forage complété en décembre 2007 et a engagé des sommes supplémentaires en exploration sur la propriété pour un engagement total ferme de 500 000 \$ pour la première année d'option. Le solde de 800 000 \$ en dépenses d'exploration a été réparti également entre la deuxième et la troisième année. Voir la sous-section **4.1.1 Projets et Nouvelles Acquisitions** concernant l'exercice par la Société de l'option et son acquisition d'un intérêt de 60% dans les droits d'uranium de la PROPRIÉTÉ MISTASSINI en date du 14 février 2011. Selon les termes de l'entente entre la Société et Ressources Majescor inc., signée le 27 novembre 2008, la Société a acquis un intérêt de 60 % dans les droits d'uranium de la propriété Mistassini en effectuant des travaux d'exploration d'une valeur cumulative de 1,3 million \$ sur une période de trois ans. Au terme de la campagne de forage terminée le 9 février 2011, la Société a gagné, le 14 février 2011, son intérêt de 60 %.

L'entreprise en participation a pris effet à la date de l'exercice de l'option soit en date du 14 février 2011 et la Société est réputée détenir une participation de 60 % sur les droits d'uranium avec le droit d'agir à titre de président du comité de gestion

aussi longtemps que la Société détiendra un intérêt de plus de 50% dans l'entreprise en participation. La PROPRIÉTÉ MISTASSINI comprend 171 titres miniers couvrant une superficie de 9 115 hectares.

Northern Superior Resources Inc., qui détient 100 % des droits sur le diamant et 50,5 % des droits sur les autres substances minérales à l'exception du diamant et de l'uranium, a renoncé à ses droits de réaliser des travaux d'exploration et d'exploitation pour le diamant sur la propriété pour toute la durée de l'entente, incluant la période d'entreprise en participation. De plus, Northern Superior Resources Inc. conserve une redevance de 2,0 % sur le *yellow cake* produit de la propriété.

c) Travaux d'exploration

Le sondage de découverte foré en 2002 par Majescor (**MIST-02-08**) sur la PROPRIÉTÉ MISTASSINI avait intersecté un intervalle à **0,20 % U₃O₈ sur 4,50 mètres**.

En décembre 2007, trois sondages ont été implantés par Majescor pour vérifier l'extension dans l'axe du pendage de l'indice uranifère Lac Mantouchiche. Le meilleur intervalle a été intersecté dans le sondage **MIST-07-03, avec 18,5 mètres à une teneur de 0,215 % U₃O₈ près de la surface**.

La Société a entrepris, vers la fin février 2008, un programme d'exploration détaillé comprenant des forages pour confirmer les extensions latérales et dans l'axe du pendage de l'indice uranifère Lac Mantouchiche, ainsi que des travaux détaillés de cartographie et de prospection sur le terrain.

Le potentiel de la propriété dans son ensemble a été évalué à l'aide des données géophysiques. À cet effet, les données de susceptibilité magnétique combinées aux données systématiques de radiométrie en carottes indiquent clairement une corrélation inverse entre la teneur en uranium et le magnétisme. Ces observations suggèrent fortement que les anomalies magnétiques négatives pourraient devenir des cibles d'exploration régionale sur la propriété. L'utilisation d'autres types de levés géophysiques, comme la gravimétrie détaillée et les levés VLF-EM pour investiguer la découverte en uranium sera également prise en considération.

Avant d'entreprendre les travaux de forage prévus en 2009, la Société a débuté en décembre 2008 et complété le 23 janvier 2009 un levé géophysique hélicoptère de 1 869 kilomètres linéaires sur la propriété Mistassini.

En juin 2009, la Société et Ressources Majescor inc. (« Majescor ») ont entrepris un programme de forage sur la PROPRIÉTÉ MISTASSINI. La PROPRIÉTÉ MISTASSINI renferme l'indice uranifère **Lac Mantouchiche**, où Majescor a obtenu une intersection de forage de **18,5 mètres à une teneur de 0,215 % U₃O₈** à faible profondeur dans le sondage **MIST-07-03**.

Cette campagne de forages s'est déroulée entre le 10 juin et le 28 juin 2009. Sept forages ont été complétés pour un total de 786 mètres. L'objectif de ce programme consistait à amorcer la vérification des extensions latérales et en profondeur de l'indice d'uranium du Lac Mantouchiche (« indice Mantouchiche ») à la suite de l'interprétation par Jeremy S. Brett de la firme MPH Consulting Ltée., du levé magnétique à haute résolution et électromagnétique complétée en janvier 2009.

Les forages ont été répartis sur trois sites dans le secteur immédiat de l'indice Mantouchiche sur une distance latérale totalisant 125 mètres. Deux forages par section ont été complétés pour vérifier les extensions latérales, soit 50 mètres à l'ouest et 75 mètres à l'est de l'indice Mantouchiche. Deux sondages (**MIST 09-03 et 04**) ont été forés sur la même section que le sondage de découverte **MIST-07-03**.

Le levé magnétique et électromagnétique à haute résolution a été interprété par Jeremy S. Brett de MPH Consulting Ltd, et a identifié un linéament structural d'ordre kilométrique orienté ESE-WNW, correspondant à l'indice uranifère du Lac Mantouchiche. Les travaux de forage réalisés jusqu'à présent sur la PROPRIÉTÉ MISTASSINI, ainsi que les cibles géophysiques récemment mises au jour, confirment le potentiel uranifère des roches du socle près de la surface. La PROPRIÉTÉ MISTASSINI se trouve dans l'axe de l'extension projetée vers le sud-ouest du bassin sédimentaire d'Otish vers le bassin Papaskwasati, à proximité d'un grand axe de pli au niveau du socle. Le lambeau sédimentaire Mantouchiche est entièrement confiné à l'intérieur du périmètre de la propriété, près du principal indice d'uranium.

En juillet 2009, la Société et Majescor ont obtenu les résultats préliminaires du programme de forage récemment complété sur la propriété uranifère Mistassini.

Des résultats fort encourageants ont été obtenus notamment avec la découverte d'une nouvelle zone recoupée dans le secteur immédiat de l'indice Mantouchiche. Le sondage **MIST-09-03**, foré à un angle de - 45°, a intersecté 11,6 mètres avec une teneur de 0,21 % U_3O_8 incluant 0,8 mètre avec une teneur de **2,20 % U_3O_8** . Cette nouvelle zone uranifère est située dans l'éponte supérieure de l'indice Mantouchiche à une profondeur verticale de 32 mètres. Le sondage de découverte de l'indice Mantouchiche, **MIST-07-03**, foré à un angle de - 70° sur la même section que le sondage **MIST-09-03**, avait intersecté **18,5 mètres à une teneur de 0,215 % U_3O_8** et à une profondeur verticale de 47 mètres.

Un second sondage, **MIST-09-04**, foré sur la même section à un angle de -70°, a confirmé l'extension verticale de la nouvelle zone uranifère avec une teneur de **0,06 % U_3O_8 sur 13,5 mètres incluant 0,12 % U_3O_8 sur 5,3 mètres**, à une profondeur verticale de 40 mètres. L'extension de l'indice Mantouchiche a aussi été intersectée par le sondage **MIST-09-03** à une profondeur verticale de 64 mètres avec une teneur de **0,21 % U_3O_8 sur 11,6 mètres incluant 0,81 % U_3O_8 sur 2,5 mètres**.

Les forages **MIST-09-01, 02, 05 et 06**, forés en vue de vérifier les extensions latérales de l'indice Mantouchiche, ont intersecté des valeurs anormales en U_3O_8 . L'extension latérale de la nouvelle zone n'a pu être confirmée par le dernier sondage de la campagne, soit le **MIST-09-07**, foré sur la même section que les sondages **MIST-09-05 et 06**.

À la lumière des résultats positifs de cette campagne de forages de l'année 2009 et à la suite de l'interprétation structurale et géologique, des travaux complémentaires pourraient être entrepris. Dans un premier temps, un levé géophysique au sol sera effectué en vue de vérifier l'hypothèse de la présence de lentilles minéralisées à haute teneur selon un axe préférentiel nord-sud.

Une foreuse hélicoptée y a été mobilisée à la mi-janvier 2011. Une campagne de forage d'environ 1 000 mètres avait été planifiée; cependant, compte tenu des mauvaises conditions climatiques limitant les déplacements par hélicoptère ainsi qu'en raison du budget à respecter, la campagne s'est limitée à moins de 500 mètres et a été complétée le 9 février 2011.

Rubrique 2 PROPRIÉTÉ APPLE

a) Localisation et accès

La propriété est située à 80 kilomètres au sud-est de Radisson, dans la région de la Baie-James, Québec, Canada. La propriété est accessible via une route d'hiver de 40 km qui part du km 510 sur la route pavée de la Baie-James. L'été, la propriété est accessible par bateau à partir de la route Trans-Taïga. Des hydravions et des hélicoptères sont aisément disponibles dans la ville de Radisson. Le lecteur est prié de consulter la **Figure 2** pour la localisation générale de la propriété.

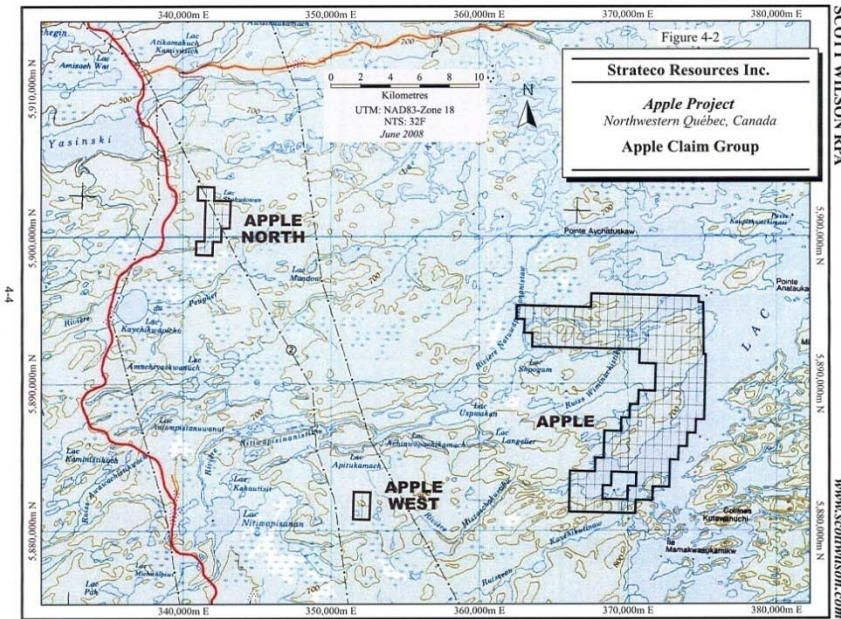
b) Titres miniers

La propriété Apple est constituée de 194 titres miniers couvrant une superficie de 9 928,13 hectares et enregistrés au nom de la Société.

Le 28 août 2007, la Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété uranifère Apple, auparavant entièrement détenue par Mines Virginia inc. (« Virginia »), en contrepartie de 3 250 000 actions ordinaires de la Société.

L'entente prévoit également une redevance de 2 % NSR payable à Virginia advenant la mise en production, dont la moitié pourra être rachetée par la Société pour 1,0 million \$. La transaction a été conclue le 6 septembre 2007.

La **Figure 4** ci-dessous montre la localisation des titres miniers de la propriété Apple :



c) Potentiel uranifère

La propriété couvre une partie de la Formation Apple mise en évidence au début des années 1970 par la découverte de plusieurs lentilles de conglomérats à cailloux de quartz et à matrice uranifère et pyriteuse couvrant de vastes étendues.

Le gîte d'uranium Apple a été découvert en 1971 lors d'un levé aéroporté. Il s'en est suivi une campagne d'exploration exhaustive menée conjointement par The International Nickel Company of Canada Limited (« INCO ») et la Société de développement de la Baie-James (« SDBJ ») de 1972 à 1975, INCO étant l'opérateur. Au total, 65 forages ont été complétés pour un total de 14 000 mètres. Les conglomérats uranifères ont été suivis sur une distance de huit kilomètres selon un axe est-ouest.

d) Travaux d'exploration

De 1972 à 1975, Canadian Nickel Company (« Canico ») a foré 66 sondages totalisant 14 445 mètres sur la PROPRIÉTÉ APPLE dans le but d'évaluer le potentiel en uranium. À la fin de 1974, Canico avait complété une estimation historique de teneurs et tonnages de toutes catégories (catégories pré-datant Règlement 43-101) totalisant 9 365 000 tonnes à une teneur de 0,054 % U_3O_8 . L'estimation de ressources ne couvrait qu'une distance latérale d'environ 1 000 mètres et jusqu'à une profondeur d'environ 300 mètres, et l'horizon minéralisé demeurerait ouvert en profondeur.

Mise en garde : Une personne qualifiée n'a pas effectué le travail requis pour classer les estimations historiques dans les ressources minérales ou les réserves minérales à jour. La Société ne considère pas ces estimations historiques de ressources ou de réserves comme des ressources minérales ou des réserves minérales à jour au sens des articles 1.2 et 1.3 du Règlement 43-101, dans sa version modifiée. L'investisseur ou le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces estimations historiques.

En 2006, Virginia a réalisé un levé héliporté magnétique et radiométrique combiné couvrant la majeure partie de la propriété actuelle. Les plus fortes anomalies radiométriques correspondaient directement aux secteurs vérifiés par forage par Canico entre 1972 et 1975.

Le 23 août 2007, deux représentants de la Société ont visité la propriété dans le cadre du processus d'étude diligente, accompagnés de deux représentants de Virginia et guidés par M. Jean-François Ouellette de Services techniques Geonordic

inc. et M. Michel Gauthier, Ph.D., professeur à l'UQAM et à l'Université de Liège en Belgique. M. Gauthier est très familier avec le contexte géologique sur la PROPRIÉTÉ APPLE et possède une vaste expérience de l'uranium dans la région de la Baie-James, en raison de son implication dans la région depuis les années 1970.

Au cours de la visite de terrain, deux affleurements situés 2,9 km l'un de l'autre et tous deux montrant des roches de la Formation Apple ont été visités. La puissance et les dimensions du système ont également été mises en évidence.

Le deuxième affleurement, qui correspond à l'anomalie radiométrique ayant mené à la découverte d'origine sur Apple, est exposé sur une distance latérale d'environ 75 mètres. Des mesures allant de quelques milliers à 10 000 comptes par seconde ont été prises lors de la visite. La Société avait comme objectif d'augmenter substantiellement l'estimation de ressources existante d'environ 9,0 millions de livres U₃O₈, compte tenu que l'unité favorable (Formation Apple) a été suivie sur près de 14,0 km, alors que l'estimation des ressources de Canico se limite à 1,0 km d'extension latérale.

À l'automne 2007, la Société a réalisé un levé radiométrique hélicoptère couvrant l'ensemble de la propriété. Ce levé a permis d'identifier de nouvelles anomalies radiométriques en plus de confirmer la présence de celles identifiées lors de levés antérieurs.

Au début de janvier 2008, la Société a entrepris la construction d'un camp pouvant loger 14 personnes. Une campagne de forages de 4 000 mètres a débuté dès la fin des travaux à la mi-février. Diverses cibles devaient être vérifiées.

Sur la PROPRIÉTÉ APPLE, un premier programme de forage de 4 000 mètres a été entrepris. Le budget pour 2008 sur la propriété Apple était de 2,3 M \$. Cinq sondages jumelés couvrant une distance latérale de 1,1 km ont été implantés dans le secteur de l'estimation des ressources d'INCO, tandis que les autres sondages vérifiaient de nouvelles anomalies radiométriques identifiées lors du levé hélicoptère réalisé par la Société à l'automne 2007.

De février à avril 2008, 13 sondages totalisant 3 357 mètres ont été forés sur la propriété, incluant les quatre sondages visant à reproduire les intersections de Canico et cinq sondages intercalaires le long de l'horizon favorable Apple. Les sondages réalisés par la Société ont permis de confirmer la continuité latérale et verticale de la minéralisation en uranium au sein de la Formation Apple.

En mars 2008, cinq sondages totalisant 1 668 mètres avaient été complétés. Les quatre premiers sondages (**AP-08-01 à 04 : 1 413 mètres**) ont été forés à proximité des anciens sondages d'INCO datant des années 1970 (sondages jumelés) afin de confirmer la géologie et vérifier les zones minéralisées intersectées dans les anciens sondages, forés sur une distance linéaire d'un kilomètre. Les tubages des sondages jumelés ont été localisés sur la propriété.

Dans les 4 sondages jumelés totalisant 1,413 mètres (**AP-08-01 à 04**), les principales unités géologiques rencontrées sont les mêmes et occupent pratiquement les mêmes positions qu'indiquées sur les sections de forage d'INCO (GM 57894). On dénote également une bonne corrélation entre les lits de conglomérat identifiés par INCO et ceux observés dans les sondages de 2008. Les lits de conglomérats étaient situés là où on s'y attendait avec des teneurs similaires. Les teneurs et les épaisseurs obtenues par INCO et celles obtenues dans les sondages jumelés de 2008 ont été corrélées lorsque les résultats d'analyse ont été reçus.

Les résultats de ces quatre premiers sondages ont fourni les données nécessaires pour préparer un rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 2 juin 2008 et intitulé : *Technical Report on the Apple Project, James Bay Area, Northwestern Québec, Canada prepared for Strateco Resources Inc. NI 43-101 Report*. Le rapport a été rédigé par R. Barry Cook, M.Sc., ing., et Paul Chamois, M.Sc., géo., de Scott Wilson RPA.

Scott Wilson RPA était d'avis que le projet Apple de la Société méritait des travaux d'exploration pour l'uranium beaucoup plus poussés et a recommandé un programme de travaux substantiel. Scott Wilson RPA recommandait que les travaux en Phase I débutent dès que possible au début de l'été 2008 et se poursuivent jusqu'à l'hiver 2009. Le programme de travaux en Phase I comprenait : i) de la coupe de ligne et des levés géophysiques au sol (magnétométrie, radiométrie, polarisation provoquée (PP)) et de la cartographie géologique le long de l'horizon principal Apple; ii) de la prospection et de l'échantillonnage le long de l'horizon principal Apple et pour investiguer les anomalies radiométriques aéroportées ailleurs sur la propriété; et iii) du forage au diamant concentré le long de l'horizon principal Apple, pour un budget proposé de 4 176 000 \$.

Selon Scott Wilson RPA, un programme en Phase II devait être envisagé pour le début de l'été 2009 et aurait consisté d'un programme de définition préliminaire dans les secteurs les plus prometteurs. L'avancement en Phase II devait dépendre des résultats obtenus en Phase I, avec un budget proposé de 6 011 000 \$.

Cinq sondages totalisant 1 263 mètres (**AP-08-05, 10, 11, 12 et 13**) ont été forés afin de vérifier les extensions latérales des zones minéralisées circonscrites lors du calcul des ressources de Canico entre les sections 4 400 Ouest et 1 100 Ouest. À l'exception du **AP-08-13** foré sur la section 4 400 Ouest, les autres forages ont été effectués à l'est de la section 1 100 Ouest sur une distance latérale de 790 mètres selon un espacement d'environ 150 mètres, hormis le sondage le plus à l'est, **AP-08-10**, distant de 370 mètres du **AP-08-11**. (Les sections 4 400 Ouest et 1 100 Ouest peuvent être consultées sur le site web de la Société (www.stratecoinc.com)).

Parmi ces quatre sondages, seul le **AP-08-10** n'a pas intersecté de minéralisation uranifère. Le sondage **AP-08-05** centré sur une importante anomalie radiométrique s'est avéré concluant avec l'intersection de trois zones minéralisées de longueur de **3,7 mètres à 7,1 mètres** avec une teneur moyenne de **0,03 % U₃O₈**.

Les sondages **AP-08-11 et 12** ont chacun intersecté deux zones minéralisées d'une longueur moyenne de 3,5 mètres avec des teneurs oscillants entre **0,02 et 0,06 % U₃O₈**. La meilleure intersection a été de **0,06 % U₃O₈ sur 4,0 mètres** dans le forage **AP-08-12**.

Le sondage **AP-08-13** foré sur la section 4 400 Ouest a, quant à lui, traversé la minéralisation sur des épaisseurs de **2,5 mètres et 3,6 mètres** avec une teneur de **0,04 % U₃O₈**.

Les quatre autres sondages pour un total de 710 mètres (**AP-08-06 to 09**), implantés pour vérifier certaines anomalies radiométriques identifiés lors du levé aéroporté de 2007 dans la partie sud de la propriété, n'ont pas intersecté de minéralisation significative.

Les travaux de terrain réalisés sur la PROPRIÉTÉ APPLE comprenaient principalement un suivi par prospection, échantillonnage en rainures et reconnaissance géologique, basé sur les résultats du levé radiométrique aéroporté réalisé à l'automne 2007. Les travaux de terrain ont eu lieu du 5 juin au 9 août 2008.

La reconnaissance géologique a permis de mettre à jour cinq affleurements principaux comportant chacun différentes bandes anormales correspondant pour la plupart aux conglomérats uranifères à cailloux de quartz et à matrice pyriteuse. Par la suite, une prospection plus serrée dans chacun des secteurs affleurants a permis de faire le tracé précis des zones uranifères afin de déterminer leur morphologie, laquelle est principalement contrôlée par une déformation ductile/fragile. Des mesures systématiques au spectromètre GR-135 ont été effectuées afin de caractériser les différentes bandes anormales et déterminer leurs contenus en uranium.

Les conglomérats uranifères d'Apple ont ainsi été suivis sur près de 8 km le long du contact nord avec la Formation volcano-sédimentaire de Yasinski. Plusieurs lectures variant, pour chacun des affleurements, de quelques milliers jusqu'à 10 000 comptes par secondes (« cps ») ont été enregistrées. Quatre des cinq affleurements présentaient des valeurs s'échelonnant entre 5 000 et 13 000 cps. Certaines bandes anormales ont également donné des valeurs allant jusqu'à 20 000 cps. La teneur en uranium de la bande principale d'Apple varie ainsi entre **0,082 et 0,330 % eU₃O₈** pour les zones les plus riches. Le rapport moyen uranium/thorium est de l'ordre de 0,75.

En plus d'avoir mieux circonscrit la Formation Apple, les travaux d'exploration de cette campagne de 2008 ont permis de mettre en évidence des zones de plis des horizons conglomératiques qui vraisemblablement n'avaient pas été reconnus lors des travaux antérieurs. La présence de ces plis pourrait entraîner la répétition des bandes uranifères au sud et parallèlement à la bande principale.

Étant donné l'étendue des conglomérats uranifères à matrice pyriteuse ainsi que leur degré de déformation, un levé de polarisation provoquée de 42 kilomètres linéaires a été réalisé à la mi-août 2008 à la suite de la campagne de prospection géologique afin de retracer les conglomérats uranifères en profondeur et d'identifier de nouvelles cibles de forage au sud de la formation Apple suivie sur 8 km.

Des données préliminaires ont été obtenues à la fin-septembre 2008 pour les sondages exclus du rapport conforme au *Règlement 43-101*.

En raison de la crise financière internationale, la Société a décidé de ne pas réaliser de travaux de forage sur la propriété Apple à l'hiver 2009 et dans l'année 2010 pour concentrer son argent et ses efforts sur le PROJET MATOUSH.

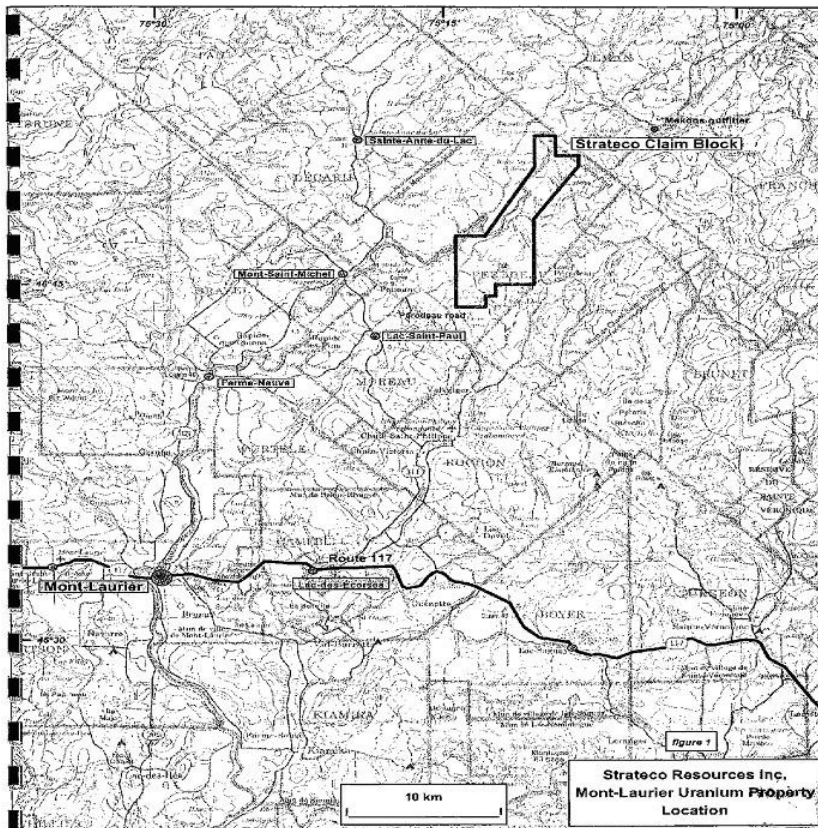
La Société n'a pas réalisé de travaux d'exploration sur la propriété Apple au cours des années 2009 et 2010.

5.4.12 : PROPRIÉTÉ MONT-LAURIER

a) Localisation et accès

Le projet Mont-Laurier est situé dans le canton Pérodeau, à 40 kilomètres au nord-est de Mont-Laurier, Québec. La propriété est facilement accessible via une route pavée depuis Mont-Laurier.

La **Figure 1** montre une carte régionale indiquant la localisation de la propriété Mont-Laurier et la **Figure 6** qui suit montre la localisation des titres miniers de la Société sur la propriété Mont-Laurier.



b) Titres miniers

La propriété est constituée de 80 titres miniers couvrant une superficie de 4 710,35 hectares. La Société détient une participation de 100 % dans la propriété acquise à la fin mars 2005.

c) Potentiel uranifère

Les terrains acquis se situent dans le district radioactif de Cabonga–Mont-Laurier, dans la Province géologique de Grenville. D'importants travaux d'exploration ont été effectués dans la région entre 1969 et 1981, suite à la découverte de minéralisation uranifère par Canadian Johns-Manville en 1967.

La propriété de la Société couvre des terrains antérieurement détenus par Mont-Laurier Uranium Mines dans les années 1970. Le bloc de claims chevauche la crête d'un anticlinal de direction nord-est et couvre l'extension méridionale à fort potentiel des zones uranifères Tom Dick.

L'uranium se présente principalement sous forme d'uraninite disséminée dans des pegmatites blanches métamorphisées, des gneiss à biotite et des quartzites impurs à biotite-feldspath. Des paragneiss recouvrent les gneiss granitiques archéens exposés principalement dans des fenêtres érodées le long de la crête d'importants anticlinaux de direction nord-est.

Deux zones de pegmatites blanches uranifères ont été identifiées dans la partie centre-sud de la propriété détenue par la Société, anciennement connue comme le secteur du lac Hanson. La plus grande zone, qui mesure six mètres d'épaisseur avec un pendage de 20° vers le nord-ouest, a été suivie dans des tranchées sur une distance de 365 mètres vers le nord-est. La partie centrale de la propriété de la Société, située dans l'axe entre les zones du lac Hanson et Tom Dick, demeure pratiquement inexplorée en raison du recouvrement de mort-terrain fluvioglaciare.

d) Travaux d'exploration

La Société a entrepris ses premiers travaux d'exploration sur la propriété Mont-Laurier à l'été et l'automne 2006.

Au départ, à la mi-juin 2006, un levé géophysique hélicopté a été effectué pour couvrir l'ensemble de la propriété. Le levé radiométrique, magnétique et VLF de 885 kilomètres linéaires a été effectué le long de lignes de vol espacées aux 100 mètres. Plusieurs zones anormales ont été identifiées.

Les anomalies radiométriques, particulièrement les anomalies en uranium, sont principalement concentrées le long d'une bande de 200 à 1 000 mètres de large orientée vers le nord-est et qui traverse la propriété en entier. Cette bande anormale s'étend sur une distance de plus de 14 kilomètres. Les deux secteurs avec les plus fortes valeurs sont situés dans le nord et le sud de la propriété.

Par la suite, des travaux de prospection ont été effectués dans les secteurs les plus prometteurs. Ces travaux consistaient essentiellement en de la prospection par scintillomètre sur une distance d'environ 26 kilomètres linéaires, des tranchées et de l'échantillonnage (73 échantillons) dans le secteur Tom Dick. De la coupe de ligne totalisant 11,2 kilomètres a eu lieu dans le secteur du lac Hanson.

Ces travaux d'exploration ont permis d'identifier des zones de forte radioactivité (plusieurs fois le niveau ambiant) dans les secteurs Tom Dick Sud, Hanson Ouest et Hanson Centre. Occasionnellement, des mesures de plus de 10 000 cps ont été obtenues.

Des mesures de spectrométrie en affleurement (spectromètre GR-135) ont permis de confirmer la présence d'uranium associé aux anomalies définies lors du levé hélicopté. Par exemple, des valeurs de 1 800 à 2 500 cps ont été obtenues sur un affleurement de pegmatite blanche dans le secteur Tom Dick Sud, l'unité reconnue comme étant l'hôte de la minéralisation en uranium. Des valeurs de 2 000 à 10 250 cps ont été enregistrées sur des affleurements dans le secteur Hanson Ouest, et de 4 800 cps dans le secteur Hanson Centre.

En 2007, les travaux d'exploration sur la propriété ont essentiellement consisté en forages.

De janvier à mars 2007, un programme de 32 sondages totalisant 2 614 mètres a été complété sur les secteurs A, B et C. Il s'agissait du premier programme de forage réalisé par la Société depuis le jalonnement de la propriété en 2005 et depuis les travaux de Mont-Laurier Uranium Mines en 1971 et de SOQUEM en 1973.

Dans le secteur A (Lac Hanson Ouest), les travaux de forage en 2007 ciblaient la zone selon une grille espacée aux 100 mètres et couvrant 1 000 mètres de distance latérale. Les 28 forages, surtout verticaux (2 274 mètres) ont été forés jusqu'à une profondeur moyenne de 81 mètres. Les principales bandes de pegmatite blanche en alternance avec les gneiss granitiques ont été intersectées comme prévu mais la dissémination des minéraux porteurs de l'uranium semblait plus grande qu'anticipé. Des intersections décimétriques à métriques présentaient des teneurs inférieures à 0,05 % U_3O_8 .

Pour le secteur B, entre Hanson Ouest et Tom Dick Sud, un seul forage a été implanté. Celui-ci a été abandonné à 54 mètres, en raison de problèmes de logistique et d'approvisionnement en eau.

Pour le secteur C (Tom Dick Sud), trois forages totalisant 285 mètres ont été réalisés. Des intervalles décimétriques avec des teneurs ne dépassant pas 0,02 % U_3O_8 ont été obtenus.

Malgré les résultats mitigés des forages de 2007, la propriété présente encore plusieurs cibles d'exploration d'intérêt mais la Société n'a pas réalisé de travaux d'exploration sur la propriété en 2008, 2009 et 2010. Les titres miniers ont néanmoins été renouvelés. Les vérificateurs de la Société ont radié cette propriété dans les états financiers vérifiés au 31 décembre 2008.

5.4.4.13 : PROPRIÉTÉ QUÉNONISCA – Zn, Pb, Cu, Ag

La propriété Quénonisca est constituée de 33 titres miniers couvrant une superficie de 1 799 hectares. Elle est située 180 kilomètres au nord-ouest de Chibougamau, Québec, Canada.

Le 26 février 1996, Mines Altavista inc. (« Altavista ») a obtenu de SOQUEM l'option exclusive et irrévocable d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Quénonisca en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration sous la gérance de SOQUEM, pour une somme totale de 75 000 \$ et l'engagement par Altavista de financer par la suite un minimum de 127 500 \$ en travaux d'exploration avant le 28 février 1997. En 1997, des travaux de décapage et de forage ont été réalisés sur la propriété. En 1998, trois indices de sulfures en stockwerks ont été découverts sur la grille des Montagnes Nord par SOQUEM.

Sondage	Localisation (m)		Longueur (m)	Résultats
	De :	À :		
1187-97-01	116,6	118,1	1,5	0,12 % Zn
	136,1	137,6	1,5	0,16 % Zn
1187-97-02	110,5	111,1	0,6	0,15 % Zn, 0,16 g/t Ag
	113,5	114,4	0,9	0,28 % Zn, 2,4 g/t Ag
	120,4	124,9	4,5	0,20 % Zn, 1,2 g/t Ag
1187-97-03	37,5	38,7	1,2	0,25 % Zn, 1,9 g/t Ag
	65,1	72,3	7,2	0,18 % Zn, 2,6 g/t Ag
	incluant			
	68,1	69,6	1,5	0,26 % Zn, 3,5 g/t Ag, 0,12 % Cu
1187-97-04	96,3	98,8	2,5	0,34 % Zn, 6,0 g/t Ag, 0,17 % Pb
	102,4	103,5	1,1	0,32 % Zn, 5,9 g/t Ag, 0,57 % Pb
	112,0	113,5	1,5	0,21 % Zn, 3,0 g/t Ag, 0,13 % Pb
	120,8	123,8	3,0	0,19 % Zn, 2,3 g/t Ag, 0,12 % Pb
1187-97-05	79,4	83,2	3,8	1,08 % Zn, 7,5 g/t Ag, 0,44 % Pb
incluant	81,0	81,9	0,9	2,00 % Zn, 7,0 g/t Ag, 0,53 % Pb
1187-97-06	Aucune valeur significative			
1187-97-07	60,9	61,5	0,6	6,58 g/t Au
1187-97-08	22,1	22,8	0,7	0,48 g/t Au

En 1999, SOQUEM a réalisé un levé magnétométrique et Max-Min de 19,6 kilomètres linéaires sur la grille des Montagnes Nord. Plusieurs conducteurs ont été décelés par ce levé.

À l'automne 2000, SOQUEM a réalisé une campagne de forage de huit sondages totalisant 1 050 mètres dans le but de vérifier les meilleurs conducteurs détectés en 1999. De nombreux intervalles de chert minéralisé ont été intersectés. Plusieurs lentilles de sulfures massifs riches en pyrrhotite ont été reconnues. Les dépenses pour l'année 2000 ont totalisé 201 173 \$, la Société ayant contribué à 50 % desdites dépenses.

Aucun travail majeur n'a été effectué sur la propriété Quénonisca depuis 2001. Les titres miniers ont été renouvelés en 2008 mais aucun programme d'exploration n'a eu lieu sur cette propriété.

5.4.4.13 : Assurance-Qualité et de Contrôle de la Qualité

PROCÉDURES ANALYTIQUES DÉTAILLÉES EN EXPLORATION POUR L'URANIUM :

Engagement d'assurance-qualité et de contrôle de la qualité :

Assurer des mesures de qualités adéquates dans tous les aspects de la phase d'exploration est une priorité pour Ressources Strateco inc. (la « Société »). La Société examine continuellement la qualité des données et révisé et améliore régulièrement ses méthodes de surveillance de la qualité. La Société est engagée dans la cueillette et la gestion adéquates des données. Des révisions externes des méthodes d'assurance de la qualité et du contrôle de la qualité faites par des experts tels que Scott Wilson RPA nous ont permis de continuellement améliorer nos procédures. L'assurance de la qualité et le contrôle de la qualité (QA/QC) sont particulièrement critiques dans deux aspects de la phase d'estimation des ressources minérales : l'échantillonnage géochimique (analyses) et la lecture radiométrique (diagraphie). Cette **Note 1** au rapport annuel est faite avec l'intention de réviser de manière détaillée les méthodes appliquées aux deux aspects.

Échantillonnage géochimique

Le programme d'échantillonnage du projet Matoush, comprenant tous les aspects de l'assurance et du contrôle de la qualité, est sous la supervision de Jonathan Lafontaine, géo., chef géologue de la Société, personne qualifiée tel que défini par le Règlement 43-101.

Préparation des échantillons

La carotte de forage est mesurée, les observations descriptives sont notées et les échantillons sont choisis basés sur la lithologie, l'altération et les données radiométriques méticuleusement mesurées avec un spectromètre portable (GR-135 de SAIC). La Société échantillonne toutes les intersections de zones de faille. La longueur des échantillons varie entre 0,5 m et 1,0 m, mais est sujette aux variations si le géologue le juge absolument nécessaire pour assurer un échantillonnage approprié et détaillé. Des échantillons stériles typiquement de 1,0 m de longueur sont pris pour fermer les intervalles. La longueur échantillonnée des intersections ne représente pas l'épaisseur réelle minéralisée et est corrigée lors de l'estimation des ressources minérales. Il n'est pas dans les politiques de la Société d'estimer les épaisseurs réelles avant d'avoir définitivement établi une continuité tridimensionnelle.

Échantillonnage et expédition

Des étiquettes à échantillons en trois parties sont utilisées pour suivre les échantillons. La première étiquette est agrafée dans la boîte de carottes avec une étiquette numérique dymo en aluminium correspondante. La deuxième étiquette est insérée dans un sac de plastique transparent identifié avec le numéro identique inscrit sur le sac. La troisième est archivée dans le bureau des géologues localisé sur la propriété Matoush. La carotte est divisée au moyen d'une fendeuse manuelle ou hydraulique selon les intervalles d'échantillons inscrits sur la carotte et une moitié est préservée dans la boîte et l'autre insérée dans un sac de plastique scellé. Les sacs d'échantillons sont placés dans un seau de plastique ou de métal de 5 gallons et scellé pour le transport. Les seaux d'échantillons sont expédiés par hélicoptère ou par hydravion à l'hydrobase Témiscamie, pour être ensuite transportés par camion à Chibougamau où ils sont envoyés par messenger au *Saskatchewan Research Council* (SRC) à Saskatoon, SK.

Procédures analytiques du Saskatchewan Research Council (SRC)

Les laboratoires géoanalytique du SRC sont des établissements de services analytiques de haute qualité avec un programme d'assurance de la qualité (QA) rigoureux, dédié à rechercher activement à évaluer et continuellement améliorer le système de gestion de la qualité interne. Le laboratoire est accrédité par le Conseil canadien des normes en tant que laboratoire d'essais d'analyse minérale selon la norme ISO/CEI 17025 et est autorisé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) à posséder, transférer, importer, exporter, utiliser et entreposer des substances nucléaires désignées par la licence numéro 01784-1-09.3 du CCSN.

À leur arrivée au SRC, les échantillons sont triés en lots en fonction de leur niveau de radioactivité, puis ils sont préparés et analysés dans l'ordre, du moins radioactif au plus radioactif. Le SRC insère, au minimum, un échantillon stérile, un duplicata du lot et un standard interne de contrôle de la qualité (QC) dans chaque lot d'échantillons.

Le traitement des échantillons inclut les étapes suivantes :

1. Les échantillons sont séchés, puis broyés au concasseur à 60 % passant -2 mm.
2. Des sous-échantillons de 100 g à 200 g sont séparés au moyen d'un diviseur à riffles.
3. Ces sous-échantillons sont pulvérisés pour obtenir 90 % de particules d'une granulométrie de 106 microns au moyen d'un broyeur à anneaux et à disques. Les broyeurs sont nettoyés à la laine d'acier et à l'air comprimé entre les différents échantillons.
4. La teneur uranifère est mesurée par la méthode ICP 4-3 (digestion triacide quasi-totale utilisant de l'acide fluorique, nitrique et perchlorique, suivie d'un bain d'acide nitrique dilué), la méthode ICP 4-3R (digestion partielle à l'eau régale); la fluorométrie sur digestion partielle est aussi utilisée si la digestion totale de U_3O_8 est inférieure à 100 ppm.
5. Les échantillons analysés par la méthode ICP 4-3 sont évalués pour plus de 50 éléments. Les échantillons avec des teneurs en U_3O_8 supérieures à 1 000 ppm font également l'objet d'une digestion à l'eau régale avant la détermination de la concentration en U_3O_8 en pourcentage poids et les échantillons sont aussi pyroanalysés pour les métaux précieux (Au, Pt, Pd).

Méthodes QA/QC

Protocoles QA du SRC

Sur réception, les lots de données sont vérifiés pour s'assurer que les données du SRC suivent leurs propres protocoles analytiques; les répétitions et les standards que le SRC insère dans le lot d'échantillons sont également vérifiés.

Duplicata des quartiers de carottes de forage

Les duplicata des carottes de forages évaluent : la variabilité introduite en choisissant une moitié de la carotte de forage versus l'autre, les erreurs de numérotation des échantillons et l'effet pépité. Les échantillons à dupliquer sont choisis aléatoirement par le technicien à l'échantillonnage en suivant les directives établies par le géologue. Un quartier de duplicata est ajouté séparément à tous les 14 échantillons par un technicien à l'échantillonnage de la Société. Lorsque l'échantillon à dupliquer est choisi, le sac d'échantillons est ré-ouvert; l'échantillon est re-fendu et les quartiers de carotte sont déposés adéquatement dans des sacs séparés. Les duplicata sont insérés de façon aléatoire dans la séquence numérique des échantillons. Un programme complet est en cours pour déterminer clairement la composante d'hétérogénéité naturelle dans les duplicata, mais les paires sont considérées comme acceptables si elles sont à l'intérieur de 10 % d'écart. La Société standardise actuellement ses lots d'échantillons pour s'assurer qu'approximativement 5 % de tous les échantillons dans un lot sont des duplicata de quartiers de carottes.

Blancs

La soumission régulière de matériel stérile (blanc) est utilisée pour déterminer la contamination durant la préparation des échantillons et pour identifier les erreurs de numérotation des échantillons. Les blancs sont sélectionnés par le technicien à l'échantillonnage sous les directives du géologue. Les blancs correspondent à des échantillons de grès silicifié à grain fin, propres, non radioactifs et de 1 mètre de long. Un blanc est ajouté séparément à tous les 14 échantillons par un technicien à l'échantillonnage de la Société. Le système de tri des échantillons en ordre croissant de radioactivité du SRC aide à éliminer la contamination significative des échantillons précédents, mais annule aussi l'utilisation des blancs comme mécanisme de détection de la contamination. Néanmoins, la soumission de blancs insérés dans la séquence d'échantillons est utilisée pour évaluer les erreurs de numérotation des échantillons. La Société révisé présentement le seuil de détection acceptable pour des traces d'uranium, mais les blancs sont généralement considérés acceptables s'ils contiennent moins de 50 ppm. La Société standardise actuellement les lots d'échantillons pour s'assurer qu'approximativement 3 % de tous les échantillons dans un lot sont des blancs.

Matériaux de référence certifiés (MRC)

Les résultats de la soumission régulière de matériaux de référence certifiés (MRC) sont utilisés pour identifier les problèmes avec des lots d'échantillons spécifiques et les biais à long terme associés avec le laboratoire d'analyse régulier (SRC). Il est important que la teneur uranifère des MRC soit représentative de la gamme des teneurs des échantillons minéralisés. Les MRC sont échantillonnés avec un petit sac et placés dans un sac d'échantillons standard qui est identifié et inséré dans la séquence numérique des échantillons. La Société considère qu'une erreur s'est produite lorsque les analyses de deux MRC consécutifs montrent un écart de plus de +/- deux écarts types ou si les analyses d'un seul MRC dévie de plus de +/- trois écarts types de la valeur attendue. La Société standardise actuellement les lots d'échantillons pour s'assurer qu'approximativement 2 % de tous les échantillons dans un lot sont des MRC et qu'au moins un MRC est inséré dans chaque lot d'échantillon.

Méthodes QA/QC à venir

La Société s'engage à améliorer continuellement ses procédures QA/QC. À cet effet, la Société révisé présentement des procédures analytiques potentielles pour implanter une évaluation des biais de laboratoire en envoyant les pulpes à un deuxième laboratoire indépendant et en ré-analysant les duplicata grossiers de pulpe. Même si des études intermittentes de ce genre ont été complétées avec succès, une routine n'a pas encore été établie.

Analyses radiométriques (diagraphie)

Chaque forage complété est systématiquement sondé du collet jusqu'à la fin du trou par un géotechnicien de la Société après un nettoyage adéquat pour éliminer les traces de contamination dans le train de tige et s'assurer d'une diffusion adéquate du radon au niveau de fond ambiant. La Société utilise présentement une sonde Mount Sopris 2GHF triple gamma qui utilise une combinaison de deux détecteurs Geiger-Müller et un détecteur d'iodure de sodium incorporé dans un instrument permettant de mesurer de façon précise une variété de types de minéralisation uranifère (du niveau de fond jusqu'à des teneurs élevées). Les données sont colligées à chaque 5 cm en montant le long du trou.

Ces données sont comparées avec des teneurs géochimiques une fois que les résultats des échantillons sont retournés par le SRC. Une variation naturelle de l'ordre de 5 % à 10 % des teneurs-épaisseurs (GT) peut se produire, même si, généralement, les variations sont de moins de 5 %. L'étirement et le glissement des câbles constituent un problème particulier, car ils peuvent entraîner une variation pouvant atteindre 1 % (ce qui veut dire qu'un centimètre de câble glisse ou s'étire lors de l'ascension du trou par mètre de câble enroulé). Bien que cette valeur soit négligeable pour les trous de forage de moins de 100 m, elle peut être considérable pour le projet Matoush, car les trous de forage dépassent généralement 300 m et peuvent même atteindre une profondeur de 800 m ou plus. Le glissement et l'étirement des câbles pendant les lectures ascendantes des trous sont probablement dus au mouvement de torsion-détorsion des câbles ou à un glissement au niveau des poulies qui mesurent la longueur des câbles. Habituellement, les mesures de rayonnement gamma en sondage paraissent plus

élevées dans la diagraphie que les pics de radioactivité obtenus dans les carottes. Pour compenser cet effet, les profondeurs sont multipliées par 1,01.

Estimation de teneur-épaisseur (GT)

Tous les calculs pour l'estimation de la teneur x l'épaisseur (GT) sont basés sur la lecture prise par un instrument à l'intérieur d'une tige remplie d'eau et, par conséquent, les données cps (compte par seconde) brutes sont compensées en fonction de l'épaisseur d'acier du train de tige et la présence d'eau. Pour la sonde 2GHF triple gamma, une fois qu'une correction simple est appliquée pour compenser la distribution spatiale des détecteurs dans l'instrument, les données sont régularisées par une moyenne variable couvrant 70 cm, centrée sur la profondeur de la mesure de l'instrument. Cette méthode élimine les données aberrantes et les petits pics étroits, qui sont considérés comme non représentatifs. Les résultats sont triés en fonction de l'échelle de détection idéale pour les deux types de détecteurs. Les lectures du détecteur d'iodure de sodium sont retenues si elles sont inférieures à 6 000 cps (c.-à-d. teneurs faibles), et la somme des détecteurs Geiger-Müller au-delà de cette limite.

Un algorithme programmé dans une simple macro Excel utilise un polynôme à degré élevé (3e degré pour le détecteur d'iodure de sodium et 2e degré pour les détecteurs Geiger-Müller) pour assigner une teneur à la valeur cps correspondante pour chaque échantillon. Ce polynôme est déterminé grâce à des expériences contrôlées utilisant, pour le calibrage, un trou de forage dont les résultats d'analyses sont connus. Ainsi, une teneur connue sur une épaisseur connue est assignée à une valeur cps pour chacun des détecteurs pour une multitude de teneurs typiquement rencontrées sur la propriété. La courbe du polynôme calibrée est, par la suite, acceptable jusqu'à la limite supérieure de la courbe de calibrage. Lorsque le cps maximum est dépassé dans un trou de forage, le polynôme calibré n'est plus valide pour les intervalles supérieurs à cette limite et doit être recalculé une fois que les données analytiques ont été reçues et acceptées. Finalement, la macro essaiera d'estimer le contenu en U₃O₈ (eU₃O₈) sur une longueur minimale que la Société a déterminé comme étant géophysiquement fiable tel que suggéré par les informations de Mount Sopris (70 cm). Les estimations de GT sont alors décortiquées en longueurs et en teneurs.

Méthodes QA/QC

Une fois les résultats importés dans la base de données, les résultats diagraphiques sont visuellement comparés avec la lecture radiométrique de la carotte de forage correspondante. Les disparités dans les résultats sont immédiatement examinées et corrigées. Bien que les sources de données et les techniques de rapport soient significativement différentes, il s'agit d'une vérification visuelle permettant d'assurer la concordance entre l'espacement des pics et la largeur approximative des zones minéralisées. Les données radiométriques des carottes de forage sont recueillies en enlevant chaque pièce de la carotte de forage du fond ambiant, notant le résultat reproductible le plus pertinent, et en la remettant soigneusement à sa place dans la boîte de carotte.

Avant et après chaque sondage, l'instrument géophysique est testé avec une manche de calibrage composée de plusieurs points de sources Am₂₄₁ distribués également sur une manche de métal glissée sur le détecteur d'iodure de sodium. La Société considère le test de calibrage acceptable si 95 % des mesures sont à moins de deux écarts types de la moyenne.

De plus, un forage de calibrage rempli d'eau et recouvert est sondé une fois toutes les 3 semaines pour assurer une dérive minimale mais mesurée (le cas échéant) de l'instrument.

Finalement, un spécialiste indépendant très reconnu au niveau de l'analyse de diagraphies nucléaires, Dr. Robert D. Wilson a révisé et vérifié les procédures et méthodes d'utilisation de la sonde utilisée par la Société. Il a conclu que les méthodes procédurales sont valides et que les protocoles sont adéquats pour l'environnement éloigné dans lequel les instruments sont utilisés.

Tous les échantillons sont divisés à l'aide d'une fendeuse hydraulique par le personnel attiré. Les échantillons sont ensachés individuellement et étiquetés puis acheminés selon les protocoles d'expédition. Des échantillons stériles, des duplicata et des standards sont insérés de façon aléatoire dans chaque lot d'échantillons au sein de la séquence numérotée des échantillons.

Les résultats analytiques sont reçus et importés dans notre base de données. Les duplicata et les standards de laboratoire sont vérifiés. Les duplicata, les blancs et les standards internes sont vérifiés. Tout écart analytique des résultats prévus mène à une ré-analyse.

Les résultats sont également comparés aux valeurs de GT estimées à partir des levés par la sonde en forage, et avec les valeurs en cps notées lors de la description initiale des carottes.

Signification de eU₃O₈

La lettre « e » de « eU₃O₈ » représente la valeur estimée ou équivalente en U₃O₈ déterminée par diagraphie à l'aide d'une sonde géophysique. La lettre « e » indique que la valeur n'est pas obtenue par une analyse des carottes de forage, mais plutôt par la conversion en valeurs U₃O₈ des mesures en place du rayonnement gamma dans le forage en présumant que la totalité des rayons gamma peut être directement attribuée à la quantité d'uranium présente dans la roche. La Société est en mesure de démontrer hors de tout doute que toutes

les intersections minéralisées comportent ordinairement une quantité négligeable de radioactivité liée au thorium et au potassium qui soit susceptible de fausser cette analyse. De plus, à la suite de l'analyse isotopique, la Société peut affirmer avec certitude que, comme dans la plupart des autres gisements uranifères âgés de plus de 0,35 million d'années, l'uranium est en équilibre séculaire (c.-à-d. que les descendants sont produits et désintégrés au même rythme, en corrélation avec la quantité d'uranium).

Cette méthode de distinction entre les valeurs des tests analytiques et les mesures géophysiques est fréquente dans l'industrie. Bien que la Société puisse indiquer que les valeurs U_3O_8 rapportées sont estimées à partir des lectures de la sonde gamma, il est préférable d'utiliser, s'il y a lieu, les eU_3O_8 pour plus de clarté, comme l'indiquent les lignes directrices de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) citées ici (en anglais seulement) : *Equivalent Assay: Determination of uranium content by radiometric methods. The validity of Equivalent Assays must be demonstrated with chemical assay determinations. Where employed, equivalent uranium determinations should be reported and appropriately illustrated in the database (e.g. eU_3O_8).* Extrait de: <http://www.cim.org/committees/estimation2003.pdf> à la page 50 de 55.

Comparaison U_3O_8 et eU_3O_8

Les résultats analytiques des échantillons sont considérés par la Société comme étant la valeur « fiable ». Par contre, les lectures en sondage sont utilisées à la place des résultats analytiques si ces derniers ne sont pas disponibles à cause de carottes de forage manquantes ou d'un trop grand délai des procédures analytiques. Il est préférable de comparer les mesures du rayonnement gamma en forage avec les résultats analytiques en fonction des valeurs GT, et ce, pour plusieurs raisons. La première et la plus évidente étant que le milieu échantillonné est différent.

Les analyses représentent une quantité mesurée d'uranium, alors que les valeurs d'uranium obtenues par la sonde en forage représentent la signature radioactive d'un volume ayant la forme d'un ballon de football comportant les fluides, le tubage des tiges et l'éponte. De plus, l'hétérogénéité naturelle de la minéralisation peut aussi amener une variance dans l'estimation des teneurs. Il est aussi important de noter que la sonde n'est pas centrée dans le train de tige de forage, mais est maintenue par la gravité dans l'auge (bas) de la tige de métal au fur et à mesure que celle-ci est montée et descendue; elle ne peut donc lire régulièrement le niveau de minéralisation dans l'éponte. La variation de la longueur des échantillons est aussi une autre raison pour laquelle les valeurs GT sont comparées. Finalement, parce que la valeur GT est le résultat de l'estimation du levé en forage (qui sera plus tard décortiqué en longueurs et teneurs), il est tout simplement préférable de comparer la « source » des données, la valeur GT, plutôt que la teneur réelle et les longueurs.

RUBRIQUE 6 : DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

a) Dividendes

La Société n'a pas versé de dividendes depuis sa constitution et ne prévoit pas, au 21 mars 2010, verser de dividendes dans un avenir prévisible. La politique actuelle de la Société consiste à garder ses revenus, selon le cas, pour financer les travaux d'exploration sur ses propriétés. Le versement futur de dividendes dépendra, entre autres facteurs, des revenus, des fonds requis, et de la situation financière de la Société.

b) Politique de dividendes

Depuis sa constitution, la Société n'a jamais déclaré de dividende au comptant sur ses actions ordinaires en circulation. Tout versement futur de dividendes dépendra des besoins financiers de la Société pour ses programmes d'exploration et dépendra de son niveau de croissance future ainsi que tout autre facteur que le conseil d'administration jugera opportun de considérer dans les circonstances. Il est peu probable que des dividendes soient payés dans un avenir prévisible.

RUBRIQUE 7 : STRUCTURE DU CAPITAL

a) Information sur les actions en circulation

La Société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

La Société maintient un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des hauts dirigeants, des administrateurs, des consultants et à des employés de fournisseurs de services. Les membres du conseil d'administration peuvent, de temps à autres, attribuer des options d'achat d'actions ordinaires selon des quantités et des prix d'exercice qu'ils ont déterminés et pour une durée maximale de cinq ans. Le prix de levée des options octroyées ne peut être inférieur au cours du marché qui correspond au coût moyen pondéré en fonction du volume et de la valeur des actions transigées à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours qui précèdent la date de l'octroi de l'option.. Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions ordinaires réservées pour l'octroi d'options d'achat d'actions était de 10 654 586. Le nombre maximal d'options pouvant être octroyées à un participant ne peut dépasser 5 % du nombre d'actions émises et en circulation du capital-actions.

Au 31 décembre 2010, la Société comptait 140 023 206 (121 806 432 au 31 décembre 2009) actions émises et en circulation, 5 030 500 options d'achat d'actions en circulation, dont 4 770 829 pouvant être exercées à des prix d'exercice variant de 1,00 \$ à 3,37 \$ l'option et portant des dates d'échéance variant du 4 février 2012 au 14 septembre 2014. Au cours de l'exercice financier 2010, la Société a octroyé 1 302 200 (1 077 500 en 2009) options d'achats d'actions à des dirigeants, des administrateurs, des consultants et des employés de fournisseurs de la Société. Ces options ont un prix d'exercice de 1,00 \$ par action et peuvent être exercées au cours d'une période de 5 ans.

Au 31 décembre 2010, la Société comptait 14 809 025 bons de souscription en circulation. Voir les détails concernant les prix d'exercices et les dates d'expiration dans la section des Placements antérieurs à la sous-section 8.2.

La Société a aussi réservée sur le TSX pour conversion éventuelles de 14 905 billets convertibles, un total de 15 689 474 actions ordinaires.

Information sur les actions ordinaires en circulation ou réservées

	Au 21 mars 2011
	Nombre
Actions ordinaires en circulation	140 023 206
Actions réservées pour l'exercice éventuel des Options d'achat d'actions en circulation	4 855 500
Actions réservées pour l'exercice éventuel des Bons de souscription en circulation	14 809 025
Actions réservées pour la conversion éventuelles des billets convertibles en circulation	15 689 474
Actions ordinaires en circulation ou réservées - diluées	175 377 205

RUBRIQUE 8 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.

8.1 : Cours et volume des opérations.

Les actions de la Société ont été transigées au Canada sous le nom de Ressources Strateco inc. (« RSC ») à la Bourse de Montréal inc. du 7 novembre 2000 au 30 septembre 2001, à la Bourse de croissance du Canada (CDNX) du 1^{er} octobre 2001 au 15 mai 2002, et à la Bourse de croissance TSX du 15 mai 2002 au 5 juin 2007. La Société a gradué à la Bourse de Toronto le 6 juin 2007.

Le tableau suivant indique les ventes antérieures d'actions ordinaires qui ont eu lieu au Canada, au cours du dernier exercice à la Bourse de Toronto TSX et jusqu'à la plus récente date **du 15 mars 2011** :

2010	Haut	Bas	Volume
Janvier	1,030 \$	0,800 \$	8 056 444
Février	0,850 \$	0,720 \$	8 712 440
Mars	0,800 \$	0,660 \$	10 233 993
Avril	0,750 \$	0,680 \$	2 268 264
Mai	0,730 \$	0,550 \$	9 327 365
Juin	0,660 \$	0,550 \$	1 963 515
Juillet	0,660 \$	0,465 \$	5 843 294
Août	0,600 \$	0,495 \$	2 660 884
Septembre	0,590 \$	0,390 \$	5 087 877
Octobre	0,740 \$	0,530 \$	20 002 056
Novembre	0,930 \$	0,570 \$	31 868 619
Décembre	1,010 \$	0,820 \$	8 320 661
2011	Haut	Bas	Volume
1 ^{er} janvier au 31 janvier 2011	1,220 \$	0,840 \$	9 075 613
1 ^{er} février au 28 février 2011	1,340 \$	0,900 \$	9 323 835
1 ^{er} mars au 15 mars 2011	1,090 \$	0,500 \$	9 378 733
Total			142 123 593

Le 15 mars 2011, le cours acheteur à la clôture pour les actions ordinaires inscrites à la Bourse de Toronto s'établissait à 0,590 \$ l'action. La Société n'est pas inscrite pour transactions auprès d'une bourse aux États-Unis, et il n'y a aucun marché actif aux États-Unis pour les actions ordinaires de la Société, à l'exception des cotes au comptoir par feuillet rose. De telles cotes au comptoir reflètent les prix entre les courtiers, sans marge de détail, rabais ou commission, et ne représentent pas nécessairement des transactions réelles et n'ont pas été prises en considération dans le tableau ci-dessus.

b) Fluctuations du cours de l'action et volatilité du cours de l'action

Les marchés boursiers canadiens ont traversé une période de grande volatilité en termes de cours et de volumes transigés au cours des dernières années, et plusieurs sociétés de ressources ont vu le cours de leurs actions subir d'importantes fluctuations qui n'étaient pas nécessairement reliées aux résultats d'exploitation ni à la valeur intrinsèque des avoirs de ces sociétés. Les actions de la Société se sont transigées à un prix variant entre 0,390 \$ et 1,030 \$ en 2010. Les actions de la Société se sont transigées à un prix variant entre 0,500 \$ et 1,340 \$ du 1^{er} janvier 2011 au 15 mars 2011. La Société ne peut garantir que le cours des actions de la Société ne continuera pas à subir d'importantes fluctuations en termes de cours et de volumes transigés à l'avenir.

8.2 : Placements antérieurs

Les placements réalisés au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 sont aussi décrits en détails dans la sous-section **4.1 Sources de financement**.

a) **Placement privé sans courtier du 27 janvier 2010⁽¹⁾.**

	Titres souscrits (a)					Prix (b)	Produit du placement (c)
Date	Unités	Actions ordinaires incluses dans les unités	Bons de souscription inclus dans les unités	Date d'expiration des bons de souscriptions	Prix d'exercice des bons de souscription	Prix par unité	Total:
2010/01/27	100 000	100 000	50 000	2013/01/27	1,00 \$ – 0 to 24 months 1,05 \$ – 24 to 36 months	0,95 \$ per Unit	95 000 \$

Date	Billets convertibles	Prix de souscription	Date d'échéance des billets	Modalités de conversion des billets	Bons de souscription accompagnant les billets	Date d'expiration des bons de souscription	Prix d'exercice des bons de souscription
2010/01/27	14 905	14 905 000 \$	2015/02/27	Émission de 1 053 actions ordinaires par billet Total: 15 689 474 actions ordinaires	7 844 737	2013/01/27	1,00 \$ – 0 to 24 months 1,05 \$ – 24 to 36 months

	Titres émis (a)					Prix (b)	Valeur (c)
Date	Unités de frais de transaction	Actions ordinaires incluses dans les unités	Bons de souscription inclus dans les unités	Date d'expiration des bons de souscriptions	Prix d'exercice des bons de souscription	Prix par unité	5% du produit brut du placement
2010/01/27	789 474	789 474	394 737	2013/01/27	1,00 \$ – 0 to 24 months 1,05 \$ – 24 to 36 months	0,95 \$	750 000 \$

⁽¹⁾ la Société a réalisé le 27 janvier 2010 un placement privé sans courtier pour un placement total de 15 M \$.

(b) **Souscripteurs et autres acheteurs**

Le financement a été souscrit par Sentient Executive GP III Limited, agissant pour deux fonds (« Sentient »). Sentient est une, société indépendante qui gère des fonds d'investissement dans le secteur des ressources naturelles pour plus de 1,3 B \$ US.

c) **Contrepartie**

Dans le cadre du placement, Sentient a souscrit 100 000 unités au prix de 0,95 \$ l'unité pour un montant de 95 000 \$. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire (« action ») de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une action de la Société au prix de 1,00 \$ pour une période de 24 mois suivant la date de la clôture et de 1,05 \$ pour la période subséquente de 24 à 36 mois suivant la date de clôture (« Bon »). La Société a émis lors de la clôture un total de 100 000 actions et 50 000 bons en contrepartie du prix de souscription des unités.

Sentient a aussi souscrit pour un montant de 14 905 000 \$, 14 905 billets convertibles, ayant pour date d'échéance, le 27 février 2015. Chaque tranche de 1 000 \$ de billets est accompagnée de 527 bons pour un total de 7 844 737 bons ayant les mêmes conditions d'exercice que les bons compris dans les unités.

Sentient a, jusqu'à la date d'échéance des billets, l'option de convertir les billets par tranche de 1 000 \$ pour 1 053 actions sur la base du prix de conversion de 0,95 \$ l'action pour un total de 15 689 474 actions.

La Société a payé à Sentient des frais de transaction représentant 5 % du produit brut du placement privé. Ces frais au montant de 750 000 \$ ont été payés par l'émission lors de la clôture de 789 474 unités soit 789 474 actions et 394 737 bons ayant les mêmes conditions d'exercice que les bons compris dans les unités.

La Société a utilisé le produit net du placement privé pour financer des travaux d'exploration, principalement pour l'acquisition de matériel et d'infrastructures pour son projet uranifère Matoush comprenant les propriétés Matoush, Matoush Extension, Eclat et Pacific-Bay Matoush situées dans les Monts Otish au Québec.

En tenant compte de la pleine conversion des billets convertibles, le cas échéant, Sentient détiendrait à la date de clôture du 27 janvier 2010 une participation de 16 578 948 actions ordinaires, soit 11,98 % du total émis et en circulation; en tenant compte en outre de l'exercice de la totalité des bons, le cas échéant, la participation de Sentient s'élèverait à 24 868 422 actions ordinaires, soit 16,48 % du total émis et en circulation.

(d) Dispense d'inscription invoquée

Pour le placement privé clôturé le 27 janvier 2010, aucune forme de sollicitation générale ou publicité générale, comme ces termes sont définis dans U.S. Securities Act (incluant publicités, articles, avis ou autres communications publiées dans un journal, magazine ou media similaire ou diffusion sur les ondes de radio ou de télévision ou un séminaire ou réunion pour lesquels les participants ont été invités par sollicitation générale ou publicité générale) a été utilisée par la Société ou, au meilleur de sa connaissance, tout autre personne agissant au nom de la Société, en regard avec ou en relations avec l'offre et vente des actions ordinaires aux États-Unis ou ailleurs ou à des citoyens ou résidents des États-Unis ou ailleurs.

La Société a obtenu une exemption statutaire des exigences en matière de prospectus de l'« Autorité des marchés financiers » pour le dépôt de documents requis en vertu du Règlement 45-106 article 2.10 (2) au Canada et pour l'obtention des autorisations de la Bourse de Toronto pour ce placement. Ce placement privé était dispensé d'inscription aux États-Unis en vertu des articles 4 (2) et 5 du *Securities Act* de 1933.

d) Autres placements pendant l'exercice :

Date du placement	Nombre de titres émis	Prix de l'action ou prix d'exercice	Produit du placement ou considération
15 septembre 2010	300 000 bons de souscription	1,00 \$ l' action pour 18 mois	Prêt garanti de 2 500 000 \$ au taux annuel de 8 % qui a été remboursé en totalité en octobre 2010.
27 octobre 2010	50 000 actions ordinaires	Valeur établie selon le prix moyen pondéré des dix jours précédent l'émission.	Convention d'option pour acquérir un intérêt indivis de 60 % dans la propriété Pacific Bay-Matoush
26 novembre 2010	500 000 bons de souscription	1,05 \$ par action pour 24 mois	Prêt garanti de 4 000 000 \$ au taux annuel de 9 %.

La Société a émis les titres suivants dans le cadre d'un placement par prise ferme avec un syndicat de courtiers qui a clôturé le 23 décembre 2010:

Date du placement :	Nombre d'unités	Actions ordinaires	Bons de souscription	Produit du placement
23 décembre 2010				
Actions ordinaires	6 024 100	6 024 100	3 012 050	5 000 003 \$
Option excédentaire	3 615 000	3 615 000	1 807 500	3 000 450 \$
Actions accréditatives	S/O	5 263 200	S.O.	5 000 040 \$
Total	9 639 100	14 902 300	4 819 550	13 000 493 \$

La Société a émis les titres suivants à Sentient dans le cadre d'un placement privé sans courtier qui a clôturé le 23 décembre 2010:

23 décembre 2010	Nombre d'unités	Actions ordinaires comprises dans les unités	Bons de souscription compris dans les unités	Produit du placement
Total:	1 800 000	1 800 000	900 000	1 494 000 \$

RUBRIQUE 9 : TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION

La Société n'a aucun titre entier ou titre assujéti à une restriction contractuelle à la libre cession. La Société a cependant émis des titres sujets à des restrictions sur la revente des titres pour une période de 4 mois suivant la date de clôture des placements privés décrits à la sous-section 8.2 telles que prévues à la réglementation sur les valeurs mobilières.

RUBRIQUE 10 : ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

10.1 Nom, poste et titres détenus

Le tableau qui suit présente les noms et province de résidence de chacun des administrateurs et dirigeants de la Société, leur occupation principale dans les cinq dernières années et la date à laquelle ils ont commencé à exercer leurs fonctions auprès de la Société. Tous les administrateurs et les dirigeants sont en poste jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé.

Nom et poste au sein de la Société	Postes occupés dans les cinq dernières années	Actions ordinaires (« actions ») et options d'achat d'actions ordinaires (« options ») détenues directement (« D ») ou indirectement (« I ») par les administrateurs et dirigeants au 15 mars 2011
GUY HEBERT (3) (5) Québec, Canada Président et administrateur depuis 2000	<ul style="list-style-type: none"> - Président Strateco Resources inc., (2000 à ce jour); - Président BBH Géo-Management inc., (1992 à ce jour); - Président de Ressources Cadiscor inc., (2006 à 2006) 	523 000 actions; 5 470 614 actions (I); 550 000 options;
JEAN-PIERRE LACHANCE Québec, Canada Vice-président exécutif & exploration et administrateur depuis 2000	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-président exécutif et exploration Ressources Strateco inc., (2000 à ce jour); - Vice-président BBH Géo-Management inc., (2004 à ce jour); - Vice-président Ressources Cadiscor inc., (2006 à 2006). 	278 600 actions; 450 000 options;
ROBERT DESJARDINS Québec, Canada Administrateur depuis 2001 et membre du comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Robert G. Desjardins & Associés inc., (1989 à ce jour). 	100 000 actions; 300 000 options
JEAN-GUY MASSE Montréal, Québec, Canada Administrateur depuis 2000 et membre du comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Gestion des Fonds Métaux Précieux Northern inc., (2003 à ce jour); - Président de Masvil Capital inc. (1992 à ce jour) 	93 000 actions; 300 000 options
HENRI LANCTÔT Québec, Canada Administrateur depuis 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Associé de Gowling Lafleur Henderson s.r.l., (2000 à 2010); - Avocat à la retraite (2010 à ce jour). 	50 375 actions; 300 000 options
MARCEL BERGERON Mont-Royal, Québec, Canada Administrateur depuis 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Associé de Petrie Raymond s.e.n.c.r.l. comptables agréés. (1990 à 2006); - Directeur général de Devimco inc. (2006-2009). 	27 000 actions; 300 000 options.
Robert Marchand, Québec, Canada Administrateur depuis mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Vice Président, Mining Engineering, G Mining Services Inc. 2010 – présent - Investment Manager, The Sentient Group(2009 – 2010). - Vice Président, Opérations, MinQuest Capital inc. (2007 – 2009). - General Manager, Business Development, Cambior inc. / IAMGOLD (2005 – 2007). - Manager, Mining Engineering, Cambior inc. (1990 – 2005) 	0 action; 0 option.
Paul-Henri Couture Québec, Canada Administrateur et représentant de Le Groupe Sentient depuis janvier 2011 sur le conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire d'investissements Caisse de dépôt et de placement (1989 à 2009); - Président du Fonds de gestion de Le Groupe Sentient (2009 à ce jour). 	0- actions; 0- options
Paul Einarson, Québec, Canada Vice-président Finances depuis avril 2010 et Chef des finances depuis mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-président Finances Ressources Strateco inc.(2010 à ce jour); - Consultant indépendant (2009 à 2010); - Chef des finances Digem inc. (2006 à 2009). 	0- actions 300 000 options
Pierre H. Terreault, Québec, Canada Vice-président opérations et ingénierie depuis avril 2008	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général Mines Wesdome (2004 à 2007); - Directeur minier et chef de projet Mines Opinaca (Goldcorp) (2007 à 2008); Vice-président opérations et ingénierie (2008 à ce jour). 	8 000 actions; 450 000 options.

⁽¹⁾ Le nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles un contrôle est exercé, tel qu'indiqué en date du 15 mars 2011, est fondé sur les renseignements divulgués à la Société par les administrateurs et des dirigeants individuellement. À moins d'avis contraire, ces actions sont détenues directement.

⁽²⁾ M. Hébert détient directement un total de 582 000 actions ordinaires et indirectement 5 470 614 actions par le biais d'une société mentionnée à la **Rubrique 13**, dont M. Hébert est le président et seul administrateur, ainsi ces actions sont sous l'emprise de M. Hébert, ainsi que 550 000 options d'achat d'actions.

⁽³⁾ Les administrateurs et membres de la haute direction de la Société détiennent en tant dans leur ensemble, directement ou indirectement, 6 550 589 actions ordinaires de la Société, ce qui représente 4,67 % des 140 023 206 actions ordinaires de la Société émises et en circulation au 15 mars 2011.

⁽⁴⁾ Messieurs Marcel Bergeron, Jean-Guy Masse et Robert Desjardins sont membres du comité de vérification; Messieurs Henri Lanctôt, Marcel Bergeron et Robert Marchand sont membres du comité de rémunération et du comité de gouvernance et de nomination des administrateurs.

10.2 : Interdictions d'Opérations, Faillites, Amendes ou Sanctions.

a) Ordonnances dans les dix dernières années.

Messieurs Guy Hébert et Jean-Pierre Lachance étaient administrateurs et dirigeants de Mines Lyon Lake Itée (« Lyon Lake »). L'Autorité des Marchés Financiers et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont émis deux ordres d'interdiction d'opérations sur les valeurs de Lyon Lake, la première de juillet à novembre 2000 et la seconde de mai 2001. Le 8 mai 2001, Lyon Lake a cessé ses opérations. Tous les administrateurs ont démissionné et monsieur Guy Hébert a été nommé mandataire de celle-ci. Les titres de Lyon Lake ont été retirés de la cote de la Bourse de croissance TSX, le 26 février 2003.

b) Monsieur Paul Einarson, était Chef des finances de Diagem inc. au moment où celle-ci faisait l'objet d'interdictions d'opérations sur les valeurs des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, de l'Alberta, du Manitoba et du Québec les 6 novembre 2008, 18 novembre 2008, 19 février 2009, 6 février 2009 et les 18 novembre 2008 respectivement. Les titres de Diagem inc. ont été retirés de la cote de la Bourse de croissance TSX en juillet 2009 pour non paiement des frais d'inscription..

c) Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société est, à la date de la notice annuelle, ou a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction de la Société ou d'une autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclut un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;

d) Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société a, au cours des dix années précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;

10.3 : Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société peuvent occuper des fonctions dans d'autres sociétés minières ouvertes ou détenir des actifs importants dans d'autres sociétés minières ouvertes et à cet égard se trouver en situation de conflit d'intérêt au moment de négocier ou de conclure le mode ou la portée d'ententes lorsque ces autres sociétés minières sont impliquées dans la même coentreprise. Les administrateurs qui sont en conflits d'intérêts se retirent de la salle de réunion où se tiennent les assemblées du conseil d'administration ou des comités et ne participent pas en aucune manière au débat qui mène à la décision.

Rubrique 11 : PROMOTEURS

M. Guy Hébert, président et administrateur de la Société, peut être considéré comme le promoteur de la Société en vertu de son implication dans la gestion des affaires de la Société depuis sa constitution.

M. Hébert ne perçoit aucun salaire ou autre rémunération pour ses services à titre d'administrateur et de chef de la direction directement de la Société, mais reçoit un salaire de BBH et peut recevoir des options d'achat d'actions de la Société à titre incitatif.

Rubrique 12 : POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

12.1 : Poursuites

Il n'y a aucune action en justice engagée contre la Société.

12.2 : Application de la loi.

a) Il n'y a eu aucune amende ou sanction infligée à la Société par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation pendant l'exercice ;

b) Il n'y a eu aucune amende ou sanction infligée à la Société par un tribunal ou par un tribunal ou par un organisme de réglementation.

Rubrique 13. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES

13.1 : Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes.

a) Opérations entre apparentés

Au cours des trois derniers exercices, la Société a effectué les opérations suivantes auprès d'une autre société, BBH Géo-Management inc. (« BBH ») dont le président et administrateur de la Société, M. Guy Hébert, agit aussi à titre d'unique administrateur et président. Le 1^{er} août 2008, la Société et BBH, une société apparentée, ont signé une entente en vertu de laquelle BBH fournit à la Société les services suivants : espaces de bureau, équipement de bureau et ordinateurs, services de secrétariat, de gestion, de comptabilité et légaux, de consultation géologique, relations avec les investisseurs et les autorités réglementaires, et services financiers. L'entente est valide pour une période de trois ans se terminant le 31 juillet 2011, et prévoit une charge mensuelle de 5 200 \$ pour les frais de location de bureau, d'équipement de bureau et d'ordinateurs, qui sera révisée le 31 juillet de chaque année. Voir sections intitulées Opérations entre apparentés dans les rapports de gestion et les états financiers vérifiés pour les années 2008 et 2009 déposés sur SEDAR à www.sedar.com pour plus de détails concernant les transactions intervenues entre BBH et la société au cours des trois dernières années.

Les termes principaux de l'entente sont les suivants :

- Utilisation des locaux et des équipements de BBH (pour un montant mensuel de 5 200 \$;
- Frais de gestion de 5 % sur tous les frais liés aux programmes d'exploration et de mise en valeur et les achats reliés à la propriété Matoush;
- Frais de gestion de 10 % sur tous les frais liés aux programmes d'exploration et de mise en valeur sur les autres propriétés : Eclat, Pacific Bay-Matoush, Mistassini, Apple et sur les autres propriétés futures, et des frais de gestion de 5 % sur tous les achats reliés aux projets d'exploration et aux ententes d'option sur les propriétés Eclat, Pacific Bay-Matoush, Mistassini, Apple et sur les autres propriétés futures;
- Gestion, administration, comptabilité et services juridiques;
- Services de consultation, y compris dans le domaine géologique;
- Relations avec les investisseurs et les autorités de réglementation;
- Recherche de financement.

Les honoraires devant être versés à BBH sont autorisés par le conseil d'administration de la Société en l'absence de M. Guy Hébert, et sont équivalents aux honoraires qui seraient autrement payés par la Société à une tierce partie dans l'industrie. La Société a effectué les opérations suivantes auprès de BBH au cours des trois dernières années :

	31 décembre 2010 \$	31 décembre 2009 \$	31 décembre 2008 \$
DÉPENSES CAPITALISÉES À L'ÉTAT DES FRAIS REPORTÉS			
Frais d'experts conseils et sous-traitants ⁽¹⁾	3 695 000 \$	2 937 000 \$	2 572 000 \$
Frais de gestion	848 378 \$	632 000 \$	1 381 000 \$
Frais généraux et d'administration à l'état des résultats			
Honoraires professionnels	917 000 \$	679 000	461 000 \$
Relations avec les investisseurs		169 000 \$	142 000 \$
Loyer	62 000 \$	62 000 \$	48 000 \$
Frais d'émission d'actions comptabilisé en réduction du capital-actions	38 000	2 000 \$	11 000 \$
Frais de gestion comptabilisés en réduction des immobilisations	328 341 \$	12 000 \$	128 000 \$

⁽¹⁾ L'augmentation de frais d'experts-conseils et sous traitant est principalement attribuable à une augmentation du nombre de consultants nécessaire au plan développement de la Société.

De plus, une société contrôlée par le chef de la direction des finances et trésorière en poste du 9 juin 2009 au 12 mai 2010 a facturé des honoraires de comptabilité de 81 204 \$ pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

Rubrique 14 : AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

La Société de fiducie Computershare du Canada, Transferts de titres dont le bureau de Montréal est situé au 1500 rue Université, Bureau 700, Montréal, Québec H3A 3S8 est l'agent de transferts des titres de la Société dont les représentants autorisés assignés au compte de la Société sont : M. Jeff MacKean, M.I.F Directeur, Relations avec la clientèle pour les actions ordinaires et madame Fabienne Pinatel pour les bons de souscription de la Société en vertu d'une convention de bons souscription datée du 23 décembre 2010.

Rubrique 15 : CONTRATS IMPORTANTS

- a) Le contrat de services entre BBH Géo-Management inc. et Ressources Strateco inc. daté du 1^{er} août 2008 et qui est encore en vigueur jusqu'au 31 juillet 2011 a été déposée avec la notice annuelle sous le Formulaire 10-K pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.
- b) L'avis d'approbation d'une marque de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada pour le logo Matoush est joint aux présentes en Annexe A..

Rubrique 16 : INTÉRÊTS DES EXPERTS

Aucun des experts ayant rédigé ou certifié un rapport une évaluation, une déclaration ou un avis décrit, inclus ou mentionné dans un document déposé en vertu du *Règlement 51-102* pendant le dernier exercice terminé le 31 décembre 2010 de la Société ou relatif à cet exercice ne détient de titres de la Société ou a été octroyé des titres de la Société.

Rubrique 17 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

17.1 : Renseignements complémentaires

La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et autres rapports sur les sites internet de la Société (www.stratecoinc.com), de SEDAR (<mailto:www.sedar.com>).

De plus, des renseignements supplémentaires, sont disponibles notamment concernant la rémunération des administrateurs et des dirigeants, le nom des principaux porteurs de titres de la société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la circulaire de la Société concernant sa dernière assemblée annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont aussi fournis dans les états financiers vérifiés et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Société.

17.2 : Informations sur le comité de vérification

1. règles du comité de vérification

Ces règles qui constituent la Charte du comité de vérification adoptée le 12 avril 2005 ont été annexées à la Circulaire d'information de la direction datée du 22 avril 2010 et déposée sur SEDAR à www.sedar.com :

Constitution, composition et quorum

Le conseil a constitué par résolution un comité de vérification formé d'un minimum de trois membres qui doivent posséder des compétences financières en conformité avec les lois, règlements et politiques applicables en matière de valeurs mobilières, notamment le Règlement 52-110. La majorité des membres du comité de vérification doivent être des administrateurs indépendants. Chaque membre du comité de vérification devrait, entre autres, être capable de lire et comprendre des états financiers. La majorité des membres doivent être résidents du Canada. Le quorum du comité est composé de la majorité de ses membres. Le comité de vérification a le pouvoir de nommer un président et un vice-président.

Pouvoirs et autorité

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité a le droit d'examiner les livres, registres et comptes de la société et de ses filiales et discuter de ces questions, ainsi que de toute autre question concernant la situation financière de la société et de ses filiales, avec les dirigeants et les vérificateurs de la société et de ses filiales.

Les vérificateurs externes font rapport directement au comité de vérification et le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les vérificateurs externes. Les vérificateurs externes sont présents à toutes les réunions du comité lorsque des rapports ou des états financiers préparés par eux ou des communications au public se fondant sur ces rapports ou ces états doivent être examinés ou approuvés par le comité. Ils peuvent également être invités aux autres réunions. Le président du comité doit convoquer une réunion lorsque les vérificateurs externes en font la demande. Le comité de vérification doit rencontrer les vérificateurs externes hors de la présence de la direction au moins une fois par année lors de la présentation des états financiers annuels et en tout temps sur demande.

Le comité peut en tout temps convoquer l'un ou l'autre des employés de la société pour l'interroger sur les données financières de la société et peut et doit enquêter sur toute plainte ou préoccupation soulevée au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification.

Le comité de vérification a l'entière discrétion de retenir les services de conseillers juridiques ou d'autres conseillers indépendants afin de l'assister dans l'exercice de ses devoirs et fonctions et a le pouvoir et l'autorité d'approuver et d'assurer le paiement de leurs honoraires et frais.

Délégation

Le comité de vérification ne peut déléguer à la direction quelque élément que ce soit de son mandat. Toutefois le comité peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à la

vérification pourvu que l'approbation préalable soit présentée au comité de vérification à sa première réunion régulière après l'approbation et que les conditions du Règlement 52-110 sur le comité de vérification et les politiques et procédures d'approbation préalables adoptées par le comité de vérification.

Rapports

Le comité de vérification doit faire rapport sur ses travaux, activités et décisions aux administrateurs lors de la réunion des administrateurs suivant sa réunion en mentionnant tous les points discutés, les décisions prises, les moyens pris pour étudier et vérifier les rapports, états et documents soumis, le niveau de satisfaction des membres du comité à leur égard, les questions en suspens, les différends et les décisions prises.

Rémunération

Les administrateurs déterminent la rémunération octroyée aux membres du comité de vérification pour leurs services.

Mandat et responsabilités du comité de vérification

1. Le comité de vérification doit recommander au conseil d'administration:
 - i) les vérificateurs externes à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport de vérification ou de rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation à la société; et
 - ii) la rémunération des vérificateurs externes.
2. Le comité de vérification doit être directement responsable de la surveillance des travaux des vérificateurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport de vérification ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation à la société, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les vérificateurs externes au sujet de l'information financière.
3. Le comité de vérification doit approuver au préalable tous les services non liés à la vérification que les vérificateurs externes de la société doivent rendre à la société ou à ses filiales.
4. Le comité de vérification doit examiner les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires de la société avant que celle-ci ne les publie.
5. Le comité de vérification doit avoir la certitude que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication au public, par la société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe 4, et doit apprécier périodiquement l'adéquation de ces procédures.
6. Le comité de vérification doit établir des procédures :
 - i) concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification; et
 - ii) concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification.
7. Le comité de vérification doit examiner et approuver les politiques d'engagement de la société à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés des vérificateurs externes actuels et anciens de la société.

2. Composition du comité de vérification

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le comité de vérification était composé au cours de l'exercice financier de messieurs Jean-Guy Masse, Robert Desjardins et Marcel Bergeron, des membres indépendants et qui ont les compétences financières requises pour remplir leurs obligations au sein du comité.

3. Formation et expérience pertinents

Le sommaire suivant donne les études et l'expérience de chacun des membres du comité de vérification pertinentes à l'accomplissement de sa responsabilité comme membre du comité de vérification, de comprendre les principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers, la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables reliés à la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des réserves, de la compréhension des contrôles internes et des procédures de communication de l'information financière dans une entreprise telle que la Société œuvrant dans le domaine de l'exploration minière.

M. Jean-Guy Masse est président de Gestion des Fonds Métaux Précieux Northern inc. depuis 2003 et président de Masvil Capital inc. depuis 1992. Il a été président du Conseil de Ressources METCO inc. de 1999 à 2003, président de Ressources Orléans inc. de 1992 à 1998 et auparavant vice-président de Dundee Capital inc. et président et chef de la direction de Gestion de Fonds CMP, de 1984 à 1992. M. Masse est aussi administrateur de sociétés minières dont les titres se transigent à la Bourse de Croissance TSX. M. Masse détient un B.Sc. de l'École Polytechnique de Montréal et un M.Sc. de l'Université Stanford, Californie, U.S.A. Il est membre de l'Association CFA Montréal depuis septembre 1975.

M. Robert Desjardins détient un Baccalauréat en commerce de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et est membre de la Corporation des Administrateurs agréés du Québec. Depuis 1989, M. Desjardins est président de Robert G. Desjardins et Associé inc., une société spécialisée dans le domaine du financement corporatif et de produits financiers.

M. Marcel Bergeron a obtenu en mai 1981 un Baccalauréat en Sciences Comptables de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et est membre de l'Ordre des Comptables en Management Accrédités du Québec depuis juin 1981 et de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec depuis décembre 1983. Il a été associé de PETRIE RAYMOND, s.e.n.c.r.l., Comptables agréés et vérificateurs de la société de juillet 1990 à juin 2006 et ensuite s'est joint à Devimco inc., une société de gestion immobilière en juillet 2006 à titre de directeur général jusqu'en 2009. Il est vice-président des finances de Gestion Fonds Métaux Précieux Northern Management inc., il est aussi administrateur de Matamec Explorations inc. et Jourdan Ressources inc. Monsieur Bergeron est Chef des finances de Corporation de Capital de Risque Nevado inc.

4. Utilisation de certaines dispenses

Depuis le début du dernier exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société ne s'est pas prévalu d'aucune dispense ou disposition selon les articles 2.4, 3.2, 3.4, 3.5,3.6, ou 3.8 ainsi que le paragraphe 2 de l'article 3.3, ou d'une dispense accordée par l'autorité en valeurs mobilières en vertu de la partie 8 du Règlement 52-110.

5. Politiques et procédures d'approbation préalable

La Société engage des experts-comptables pour fournir des services de vérification, suite à l'autorisation du comité de vérification de la Société.

Pour tout service fourni en dehors des services de vérification, de révision et de certification, l'approbation préalable du comité de vérification n'est pas requise si le montant total des honoraires pour de tels services représente moins de cinq pour cent du montant total versé par la Société à ses experts-comptables au cours de l'exercice financier dans lequel les services sont fournis. Ces services doivent être promptement portés à l'attention du comité de vérification de la Société et autorisés avant que la vérification ne soit complétée par le comité de vérification ou par un ou plusieurs membres du comité de vérification qui sont membres du conseil d'administration et à qui le comité de vérification a délégué son pouvoir d'autorisation.

6. Honoraires pour les services des vérificateurs externes

a) Honoraires de vérification

La Société a changé de vérificateurs à la date de l'assemblée annuelle spéciale des actionnaires soit le 27 mai 2010 et le conseil d'administration a reçu le mandat de fixer la rémunération des vérificateurs.

Au cours des deux derniers exercices financiers, deux firmes d'experts-comptables ont fourni des services professionnels à la Société pour un montant total évalué à 161 672 \$ pour la vérification des états financiers annuels incluant ceux requis pour le Formulaire 10-K pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009 et sans la vérification des états financiers requis pour le formulaire 10-K, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. De plus la Société évalue les services professionnels de ces firmes au montant total de 64 900 \$ pour les rapports trimestriels des exercices financiers terminés les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010, et au montant total évalué à 42 000 \$ pour d'autres services normalement fournis par des comptables dans le cadre de dépôts statutaires et prescrits pour les périodes (les « rapports »).

Les honoraires pour les services fournis par la firme principale d'experts-comptables PETRIE RAYMOND, s.e.n.c.r.l., Comptables agréés, (« PETRIE RAYMOND ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, concernant les dépôts trimestriels de mars, juin et septembre 2009, s'élevaient à 25 400 \$ et au montant de 63 172 \$ pour les rapports annuels de 2009 incluant le rapport annuel sous le formulaire 10-K. La Société évalue à 39 500 \$ le montant des honoraires à verser à PricewaterhouseCoopers, s.e.n.c.r.l./ s.r.l., Comptables agréés (« PWC ») pour les dépôts trimestriels de mars, juin et septembre 2010 et estime à approximativement à 98 500 \$ le montant des honoraires à verser à PWC pour le dépôt des rapports annuels pour l'année 2010.

31 mars 2009, 30 juin 2009, 30 septembre 2009	PETRIE RAYMOND.	25 400\$
Rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 incluant Formulaire 10-K	PETRIE RAYMOND	63 172 \$
31 mars 2010, 30 juin 2010 et 30 septembre 2010 incluant revue des formulaires 10-Q	PWC	39 500 \$
Rapport annuel	PWC	*98 500 \$

* Estimation des honoraires

b) Honoraires pour services liés à la vérification

Aucun

c) Honoraires pour services fiscaux

Le total des honoraires chargés pour des services professionnels fournis par les experts-comptables principaux en matière de conformité aux règles fiscales, de conseils fiscaux et de planification fiscale au cours des deux derniers exercices financiers sont les suivants :

Exercice terminé le 31 décembre 2009 : 6 000 \$.

Exercice terminé le 31 décembre 2010 : *36 000. \$

*Estimation des honoraires

Au 8 novembre 2009, la Société, sur la recommandation et pré-autorisation du comité de vérification, a retenu les services de Pricewaterhouse Coopers, Comptables agréés, pour réviser les rapports d'impôts de la Société pour l'exercice 2009.

Le 15 mars 2011, la Société a déposé le formulaire 15F auprès de la U.S. Securities Commission afin de terminer l'enregistrement de ses actions ordinaires selon l'article 12 (g) de la U.S. Securities and Exchange Act de 1934. L'obligation

de déposer les rapports selon les formulaires trimestriels 10-Q, le rapport annuel 10-K ainsi que la préparation du U.S. GAAP et des contrôles internes pour satisfaire les exigences de l'article 404 du Sarbanes Oxley Act a été immédiatement suspendue et la fin de l'enregistrement devrait devenir effectif 90 jours suivant la date du dépôt du formulaire 15F. Dans le cas où la U.S. SEC s'objecterait ou refuserait la fin de l'enregistrement dans les 90 jours suivant la date du dépôt alors la Société serait dans l'obligation de déposer le Formulaire 10-K avec le U.S. GAAP et la vérification des contrôles internes SOX 404 par les vérificateurs dans les 60 jours de la décision de la U.S. SEC. Les montants reliés à cette éventuelle obligation n'ont pas été ajoutés dans l'estimé des honoraires de vérification pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

d) Autres honoraires

La Société a engagé auprès de PWC, des honoraires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 pour sa participation à la vérification diligente et assistance dans le cadre de 3 placements, la planification des IFRS, l'assistance additionnelle concernant des consultations indépendantes et pour réviser quelques commentaires de la U.S. Securities and Exchange Commission d'un montant total additionnel estimé à 60 500 \$.

Rubrique 15 : Contrats importants

ANNEXE « A »

Document joint : Approbation du 30 novembre 2010 de la marque de commerce et logo Matoush

ANNEXE 52-109A1
ATTESTATION DES DOCUMENTS ANNUELS
ATTESTATION COMPLÈTE

Je soussigné, *Guy Hébert, président et chef de la direction de Ressources Strateco inc.*, atteste ce qui suit :

1. **Examen:** J'ai examiné la notice annuelle, le cas échéant, les états financiers annuels et le rapport de gestion annuel, y compris les documents et l'information intégrés par renvoi dans la notice annuelle, (collectivement, les «documents annuels») de *Ressources Strateco inc.* (l'«émetteur») pour l'exercice terminé le **31 décembre 2010**.

2. **Aucune information fausse ou trompeuse:** À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, les documents annuels ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour la période visée par les documents annuels.

3. **Image fidèle:** À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière présentés dans les documents annuels donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans ses documents annuels, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour ces exercices.

4. **Responsabilité:** Le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir pour l'émetteur les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

5. **Conception:** Sous réserve des limitations indiquées, le cas échéant, aux paragraphes 5.2 et 5.3, le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même, à la clôture de l'exercice, avons fait ce qui suit:

- a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision des CPCI pour fournir l'assurance raisonnable que:
 - i) l'information importante relative à l'émetteur nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis;
 - ii) l'information qui doit être présentée par l'émetteur dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'il dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation;
- b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR de l'émetteur.

5.1. **Cadre de contrôle:** Le cadre de contrôle utilisé par le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même pour concevoir le CIIF est *Gestion des risques et gouvernance : Recommandations sur le contrôle publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

5.2. s.o.

5.3. s.o.

6. **Évaluation:** Le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même avons fait ce qui suit:

- a) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité des CPCI de l'émetteur à la clôture de l'exercice et l'émetteur a présenté dans son rapport de gestion annuel nos conclusions en fonction de cette évaluation;

b) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du CIIF de l'émetteur à la clôture de l'exercice et l'émetteur a présenté dans son rapport de gestion annuel l'information suivante:

- i) nos conclusions au sujet de l'efficacité du CIIF à la clôture de l'exercice en fonction de cette évaluation;
- ii) *s.o.*

7. **Communication des modifications du CIIF:** L'émetteur a présenté dans son rapport de gestion annuel toute modification apportée au CIIF au cours de la période comptable commençant le **1^{er} octobre 2010** et se terminant le **31 décembre 2010** qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF.

8. **Communication aux vérificateurs et au conseil d'administration ou au comité de vérification :** Le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même avons informé, en fonction de notre dernière évaluation du CIIF, les vérificateurs de l'émetteur ainsi que le conseil d'administration de l'émetteur ou son comité de vérification de toute fraude impliquant la direction ou d'autres salariés jouant un rôle important dans le CIIF.

Date: **31 mars 2011**

(signé) Guy Hébert

Guy Hébert
Président et chef de la direction

ANNEXE 52-109A1
ATTESTATION DES DOCUMENTS ANNUELS
ATTESTATION COMPLÈTE

Je soussigné, *Paul Einarson, chef des finances de Ressources Strateco inc.*, atteste ce qui suit :

1. **Examen:** J'ai examiné la notice annuelle, le cas échéant, les états financiers annuels et le rapport de gestion annuel, y compris les documents et l'information intégrés par renvoi dans la notice annuelle, (collectivement, les «documents annuels») de *Ressources Strateco inc.* (l'«émetteur») pour l'exercice terminé le **31 décembre 2010**.

2. **Aucune information fausse ou trompeuse:** À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, les documents annuels ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour la période visée par les documents annuels.

3. **Image fidèle:** À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière présentés dans les documents annuels donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans ses documents annuels, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour ces exercices.

4. **Responsabilité:** Le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir pour l'émetteur les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

5. **Conception:** Sous réserve des limitations indiquées, le cas échéant, aux paragraphes 5.2 et 5.3, le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même, à la clôture de l'exercice, avons fait ce qui suit:

c) conçu ou fait concevoir sous notre supervision des CPCI pour fournir l'assurance raisonnable que:

iii) l'information importante relative à l'émetteur nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis;

iv) l'information qui doit être présentée par l'émetteur dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'il dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation;

d) conçu ou fait concevoir sous notre supervision le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR de l'émetteur.

5.1. **Cadre de contrôle:** Le cadre de contrôle utilisé par le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même pour concevoir le CIIF est *Gestion des risques et gouvernance : Recommandations sur le contrôle* publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

5.2. s.o.

5.3. s.o.

6. **Évaluation:** Le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même avons fait ce qui suit:
- b) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité des CPCI de l'émetteur à la clôture de l'exercice et l'émetteur a présenté dans son rapport de gestion annuel nos conclusions en fonction de cette évaluation;
 - b) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du CIIF de l'émetteur à la clôture de l'exercice et l'émetteur a présenté dans son rapport de gestion annuel l'information suivante:
 - ii) nos conclusions au sujet de l'efficacité du CIIF à la clôture de l'exercice en fonction de cette évaluation;
 - ii) *s.o.*
7. **Communication des modifications du CIIF:** L'émetteur a présenté dans son rapport de gestion annuel toute modification apportée au CIIF au cours de la période comptable commençant le **1^{er} octobre 2010** et se terminant le **31 décembre 2010** qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF.
8. **Communication aux vérificateurs et au conseil d'administration ou au comité de vérification :** Le ou les autres dirigeants signataires de l'émetteur et moi-même avons informé, en fonction de notre dernière évaluation du CIIF, les vérificateurs de l'émetteur ainsi que le conseil d'administration de l'émetteur ou son comité de vérification de toute fraude impliquant la direction ou d'autres salariés jouant un rôle important dans le CIIF.

Date: **31 mars 2011**

(signé) Paul Einarson

Paul Einarson
Chef des finances